

OBJET

CONSEIL
MUNICIPAL -
Approbation du
procès-verbal de la
séance du 28 juin
2021.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/09/2021

Date d'affichage :
30/09/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 40

Nombre de Conseillers
votant : 40

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 SEPTEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

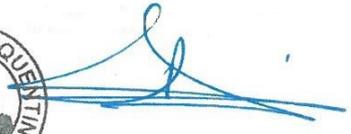
Le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210927-53423-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2021
Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le Maire de Saint-Quentin certifie que les Membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du Code général des Collectivités Territoriales, le 21 juin 2021, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 21 juin 2021 au 28 juin 2021.



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---|--------------------------|---|
| 1 | CONSEIL MUNICIPAL | Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. |
| 2 | CONSEIL MUNICIPAL | Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021. |
| 3 | FINANCES | Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal afférent à l'exercice. |
| 4 | FINANCES | Compte administratif 2020 - Approbation - Annexe obligatoire - Bilan de la politique foncière. |
| 5 | FINANCES | Décision modificative n°1 - Reprise des résultats et des restes à réaliser du compte administratif 2020 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020. |
| 6 | FINANCES | Autorisations de programme, crédits de paiement - Ajustement dans le cadre de la Décision modificative. |
| 7 | FINANCES | Dotations de Solidarité Urbaine - Année 2020 - Rapport d'utilisation - Communication. |

| | | |
|----|---------------------------------|---|
| 8 | FINANCES | Rapports d'activités 2020 des délégataires - Promotion de la Ville - Parking souterrain de l'Hôtel de Ville - Réseau de chaleur du quartier Europe. |
| 9 | FINANCES | Immobilisations - Fixation de la durée des amortissements comptables. |
| 10 | FINANCES | Attribution de subventions à divers organismes. et associations. |
| 11 | FINANCES | Attribution de subventions dans le cadre de "Saint-Quentin Commerce" et "FISAC Cœur de Ville". |
| 12 | CONSEIL MUNICIPAL | Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). |
| 13 | PATRIMOINE | Dénomination commune touristique. |
| 14 | PATRIMOINE | Cession de droits d'auteur de photographies du Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer. |
| 15 | ADMINISTRATION GENERALE | SANTE - Contrat Local de Santé. |
| 16 | ENVIRONNEMENT | Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). |
| 17 | SPORTS | Mise à disposition gratuite d'équipements et de locaux municipaux - Convention type de mise à disposition. |
| 18 | ADMINISTRATION GENERALE | VIE ASSOCIATIVE - Occupation des salles associatives - Convention type de mise à disposition. |
| 19 | AFFAIRES CULTURELLES | Projet artistique et culturel - Convention d'accompagnement et de résidence. |
| 20 | AMENAGEMENT ET URBANISME | Aménagement de réseaux électriques et téléphoniques par l'USEDA. |
| 21 | ENSEIGNEMENT | Réforme des rythmes scolaires. |
| 22 | ENSEIGNEMENT | Renouvellement du Projet Éducatif De Territoire 2021-2024 (PEDT). |

| | | |
|----|--------------------------------|---|
| 23 | ENSEIGNEMENT | Dispositif petits-déjeuners à l'école. |
| 24 | ENSEIGNEMENT | Convention de partenariat avec l'association "Clubs Coup de Pouce". |
| 25 | PERSONNEL | Clubs " Coup de Pouce CLÉ - CLÉM - CLA " Manifestations culturelles - Rémunération des intervenants. |
| 26 | ENFANCE JEUNESSE | Accueil de deux Jeunes volontaires Européens dans le cadre du dispositif intitulé "Corps Européen de Solidarité" - Convention de partenariat avec Europe Direct des Hauts de France. |
| 27 | ENFANCE JEUNESSE | Accueil de volontaires en service civique pour la Ville de Saint-Quentin. |
| 28 | ADMINISTRATION GENERALE | Avenant n°6 à la convention relative à la mise en place de services communs. |
| 29 | ADMINISTRATION GENERALE | Avenant n°6 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin. |
| 30 | PERSONNEL | Modalités d'utilisation des véhicules municipaux du parc automobile. |
| 31 | PERSONNEL | Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. |
| 32 | PERSONNEL | Ecole municipale d'arts Maurice Quentin de La Tour - Création d'emplois de vacataire. |
| 33 | PERSONNEL | Besoins saisonniers ou occasionnels. |
| 34 | PERSONNEL | Modification du tableau des effectifs. |
| 35 | CONSEIL MUNICIPAL | Compte-rendu au Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation. |

- 28 juin 2021 -

PROCES – VERBAL

Le lundi 28 juin 2021,

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de Mme Frédérique MACAREZ, Maire.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e) :

Mme Colette BLERIOT, Mme Aïcha DRAOU.

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers votant : 43

Bonsoir à tous. Nous allons démarrer à l'heure. Cela fait deux fois que nous nous réunissons en Conseil les soirs où l'équipe de France joue, alors nous allons essayer de tenir le délai pour supporter notre équipe de France.

Merci. Avant d'entamer l'ordre du jour je voulais m'exprimer au nom de tous mes collègues pour remercier toutes les personnes qui ont permis l'exercice démocratique des élections régionales et des départementales. Je félicite évidemment les élus sur le Saint-Quentinois, et je sais que ces élus auront à cœur de représenter l'ensemble de la population qu'elle se soit d'ailleurs, ou non, déplacée. Car c'est primordial d'être au côté des habitants quelles que soient les convictions et de prendre en compte également l'abstention, et je voudrais aussi adresser des mots particuliers à l'égard de Sylvie ROBERT et de l'ensemble des agents sous la houlette de Sophie HENNIAUX et du service en Direction des Élections qui se sont mobilisés pendant ces deux week-ends. Voilà c'est fait.

Délibération 1

CONSEIL MUNICIPAL
Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
Rapporteur : Mme le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner Madame Najla BEHRI comme secrétaire et Madame Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 1. Il s'agit de l'élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. Je vous propose Najla BEHRI comme secrétaire et Sophie HENNIAUX comme secrétaire auxiliaire. Est ce qu'il y a des contres ? Abstentions ? Le rapport est adopté. Je vais laisser le temps à Najla BEHRI de nous rejoindre puisque la salle du Palais de Fervaques est un peu plus grande que celle du conseil municipal. Merci.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 2

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021.

Rapporteur : Mme le Maire

Le procès-verbal de la réunion du 19 avril 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

Mme MACAREZ- Rapport numéro 2. Il s'agit de l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021. Vous avez ce rapport dans vos dossiers. Avez-vous des remarques ou des questions ? Pas de remarques. Nous allons procéder à l'adoption. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 3

FINANCES

Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal afférent à l'exercice.

Rapporteur : Mme le Maire

Le compte de gestion de l'exercice 2020 est présenté par Monsieur le Trésorier Municipal à votre délibération.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal Municipal, accompagné des états des restes à recouvrer et à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la période complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le compte de gestion sans observation ni réserve.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 3. Il s'agit du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal afférent à l'exercice de l'année 2020. Le compte de gestion qui a été dressé par Monsieur le Trésorier Municipal a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Bonjour Madame le Maire, merci. Une seule question concernant ce rapport. Page 14, la ligne « autres produits ». Il est indiqué que nous passons d'une somme de 445 000 € à 698 000 € pour les produits immobilisés. Nous aimerions savoir pourquoi.

Mme MACAREZ - Sur ce rapport il s'agit simplement de la conformité du Trésorier Municipal. Ce rapport ne nous concerne pas tellement puisque c'est le Trésorier qui a fait son exercice. Pour me laisser le temps de vous répondre, je veux bien que l'on passe au vote, parce que cela a trait au compte administratif, qui est le rapport suivant, si vous le voulez bien. Je pense que j'ai les éléments, sinon je demanderai à Xavier RIBANT notre Directeur Financier de pouvoir vous le préciser, il est en train de rechercher la page 14. On passe au vote à moins qu'il y ait d'autres remarques ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 36 voix pour et 7 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Arrivée de Madame Aïcha DRAOU

Délibération 4

FINANCES

Compte administratif 2020 - Approbation - Annexe obligatoire - Bilan de la politique foncière.

Rapporteur : Mme le Maire

Il est présenté à votre examen le compte administratif de l'exercice 2020 conforme au compte de gestion du comptable public. Il reprend les opérations effectuées pendant l'exercice 2020.

Le compte administratif qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Il est voté par le Conseil Municipal

A- COMPTE ADMINISTRATIF

I – Résultats constatés hors reports de crédits

1°) Présentation général du compte administratif 2020 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--|---------------|
| Total des recettes | 23 760 700,29 |
| Total des dépenses | 31 321 106,81 |
| Section d'investissement – Besoin de financement | 7 560 406,52 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Total des recettes | 103 161 088,17 |
| Total des dépenses | 71 595 703,62 |
| Section de fonctionnement - Excédent | 31 565 384,55 |

La balance générale pour l'exercice 2020 se solde donc par un excédent budgétaire global de 24 004 978,03 €.

2°) Mouvements réels

Pour 2020, le compte administratif comporte des mouvements réels qui s'élèvent à :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Opérations de l'exercice | 20 159 629,76 | 18 648 511,25 |
| Résultat d'investissement reporté | 5 784 706,65 | |
| TOTAL | 25 944 336,41 | 18 648 511,25 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Opérations de l'exercice | 67 270 321,34 | 80 968 905,50 |
| Résultat de fonctionnement reporté | | 17 602 219,03 |
| TOTAL | 67 270 321,34 | 98 571 124,53 |

3°) Mouvements d'ordre mixte

Il comporte également des mouvements d'ordre et mixte provenant notamment des opérations suivantes :

- Amortissements des immobilisations ;
- Charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- Consommation de denrées et fournitures dans le cadre des variations de stocks ;
- Travaux d'investissement effectués en régie ;
- Cessions d'immobilisations et valeur comptable des biens cédés.

Les prévisions et réalisation d'ordre son bien entendu, compte tenu du prélèvement, sans incidence sur le résultat global du compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses | Recettes |
|--------------|--------------|
| 5 376 770,40 | 5 112 189,04 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses | Recettes |
|--------------|--------------|
| 4 325 382,28 | 4 589 963,64 |

II – Situation financière

La situation financière réelle de la Ville en fin d'exercice comptable s'obtient en section d'investissement en ajoutant au résultat brut le montant des recettes restant à réaliser et en déduisant du total obtenu le montant des dépenses engagées non mandatées.

Investissement

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Recettes restant à réaliser | 286 000,00 |
| Dépenses engagées non mandatées | 2 255 139,28 |
| TOTAL | 1 969 139,28 |

Compte tenu de ces éléments, l'excédent net disponible de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Déficit de recettes brut | 7 560 406,52 |
| Recettes restant à réaliser à ajouter | 286 000,00 |
| TOTAL | 7 274 406,52 |
| Dépenses engagées non mandatées | 2 255 139,28 |
| Besoin de financement | 9 529 545,80 |

La section d'investissement présente un déficit dans la mesure où les instructions de la nomenclature comptable M14 ne permettent pas de constater le prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

L'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement doit être opérée par l'assemblée délibérante dans une décision budgétaire intervenant après l'approbation du compte administratif.

Ce déficit sera résorbé par la capitalisation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------|---------------|
| Excédent de recettes | 31 565 384,55 |
|----------------------|---------------|

Soit un excédent net global de 22 035 838,75 correspondant à 18,8 % des recettes réalisées (mouvements réels).

Une partie de cet excédent serait dans le cadre de la décision modificative à venir, utilisée pour alimenter des crédits nécessaires au mandatement de dépenses non rattachées en 2020 ou non prévues lors de l'adoption du budget primitif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Frédérique MACAREZ, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions

modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

| COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL | | | | | | |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Ensemble des mouvements | | | | | | |
| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 5 784 706,65 | | | 17 602 219,03 | 5 784 706,65 | 17 602 219,03 |
| Opérations de l'exercice | 20 159 629,76 | 18 648 511,25 | 67 270 321,34 | 80 968 905,50 | 87 429 951,10 | 99 617 416,75 |
| Opérations d'ordre | 5 376 770,40 | 5 112 189,04 | 4 325 382,28 | 4 589 963,64 | 9 702 152,68 | 9 702 152,68 |
| TOTAUX (A) | 31 321 106,81 | 23 760 700,29 | 71 595 703,62 | 103 161 088,17 | 102 916 810,43 | 126 921 788,46 |
| Résultats de clôture | 7 560 406,52 | | | 31 565 384,55 | 7 560 406,52 | 31 565 384,55 |
| Reste à réaliser (B) | 2 255 139,38 | 286 000,00 | | | 2 255 139,28 | 286 000,00 |
| TOTAUX CUMULES (A+B) | 33 576 246,09 | 24 046 700,29 | 71 595 703,62 | 103 161 088,17 | 105 171 949,71 | 127 207 788,46 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 9 529 545,80 | | | 31 565 384,55 | | 22 035 838,75 |

2°) constate les identités de valeurs avec les indications communiquées par Monsieur le Trésorier Municipal concernant son compte de gestion ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il est également proposé au conseil de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions effectuées en 2020 :

Annexe obligatoire au Compte administratif

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2020

En vertu de la loi n° 95-127 en date du 8 février 1995 et notamment de l'article 11 complétant l'article L.2241-1 du Code Général de Collectivités Territoriales et circulaire du 123 février 1996, un bilan des acquisitions et des cessions par la commune de Saint-Quentin en 2020 doit être établi.

Il devra être joint aux annexes du compte administratif 2020.

*

Mme MACAREZ- Rapport numéro 4. Il s'agit du rapport de présentation du compte administratif pour l'exercice 2020. Je participerai en tant que Maire à la discussion mais je ne prends pas part au vote comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales.

Ce que l'on peut retenir de ce compte administratif sur l'année 2020, c'est que nous pouvons vraiment être satisfaits du travail qui a été fait et de la gestion financière rigoureuse de la ville de Saint-Quentin. Tous les ratios sont au vert. C'est un bon résultat, malgré un exercice particulier puisque la crise sanitaire est évidemment passée par là.

L'excédent qui est dégagé fin 2020 nous donne la possibilité d'investir sur l'ensemble du mandat et de limiter le recours à l'emprunt. C'était vraiment une stratégie de notre part, partagée par Sylvie ROBERT et la Direction Générale et Financière, de pouvoir avoir des marges de manœuvre pour investir dans la Ville et autofinancer nos investissements. C'est important pour les habitants, c'est également important pour le futur. Nous sommes aussi très vigilants sur les exercices qui vont arriver et notamment sur l'exercice de cette année, sur les subventions et les cofinancements que nous pourrions avoir d'autres partenaires puisqu'on est évidemment dans une période de relative instabilité. Je voulais aussi vous indiquer que sur la réalisation du budget 2020 nous sommes à 94 % de réalisation du fonctionnement et 92 % du réalisé sur l'investissement. Pour une année particulière avec la crise sanitaire je pense qu'on peut être satisfaits de ces résultats, alors que nous avons eu des baisses de recettes assez importantes sur des services qui n'ont pas fonctionné, avec des budgets qui restent évidemment des budgets équivalents.

Sur la situation de la dette, là aussi situation très satisfaisante puisque sur l'année 2020 nous nous sommes désendettés à hauteur de 1,1 million d'euros. Notre capacité de désendettement s'élève à 4,1 ans. Voilà pour les premières remarques et j'ouvre désormais le débat. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Je vous remercie Madame le Maire. Je voudrais apporter quelques réflexions sur la transposition financière de votre projet politique. Je voudrais d'abord signaler et c'est sans surprise que l'on peut constater que les contributions directes augmentent, nous passons d'un produit d'imposition réel de 34,2 millions en 2019 à 34,6 millions en 2020 soit plus 1,17 % c'est mathématique, c'est mécanique, les impôts augmentent et la répartition de l'assiette fiscale ne cesse de s'accroître alors que la population diminue. Concernant les dotations, elles sont stabilisées au global cette année, tant mieux, je pense qu'il faut sûrement prendre en compte les dotations spécifiques liées à la crise financière. Vous me détrompez si mon approche est fautive. Alors stabilisées je disais mais après avoir été tant diminuées. Alors je n'ai pas eu, j'ai posé cette même question en conseil d'agglomération, je vais retenter de la poser, je n'ai pas eu de réponse des militants de la République en Marche pour qu'ils prennent la parole pour nous expliquer enfin les bienfaits de la cure d'austérité auxquels nous avons eu droit ces dernières années à l'endroit des collectivités publiques et plus particulièrement pour la ville de Saint-Quentin donc j'espère avoir plus de retours ce soir de ces personnes. Par contre j'ai un vrai problème de forme. Sur ce type de dossier, je vous le dis régulièrement, j'estime qu'il est difficile de les analyser tant la présentation peut être modifiée d'une année à l'autre. Et pour ce soir, alors peut-être qu'il y a une erreur, peut-être que je n'ai pas le mode d'emploi de ce nouveau compte administratif mais je ne retrouve pas les données issues de la présentation croisée par fonction, en ce sens où c'est quasiment vide. Pour vous dire, il n'y a quasiment que des zéros dans le tableau. Par exemple si vous allez sur les sujets qui m'intéressent particulièrement concernant l'enseignement, si vous allez dans le premier degré,

la colonne je n'y trouve que des zéros. Donc je ne peux absolument pas comparer avec les années précédentes puisqu'il n'y a pas d'information. Donc comment on peut comparer le budget des écoles ? Comment on peut comparer le budget de la sécurité ? Comment on peut comparer le budget de la culture par ses données qui sont essentielles parce qu'elles rentrent dans le détail ? Moi je n'ai pas pu le faire donc je vais devoir m'arrêter là dans mon analyse et je le regrette.

Mme MACAREZ- Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Ma prise de parole aurait pu concerner le rapport 5 mais peut concerner aussi le rapport 4 donc je vais profiter de la prise de parole de Monsieur TOURNAY pour rebondir et dire que nous regrettons que ces rapports soient aussi synthétiques et que certaines lignes budgétaires ne soient pas plus explicitées. Notamment quand il y a des montants élevés parce que nous ne sommes pas des experts-comptables, chacun son métier on est bien d'accord, mais quand ce sont des changements budgétaires à ce point, cela mériterait quelques lignes d'explications parce que nous ne sommes pas seuls, les Saint-Quentinoises et les Saint-Quentinoises nous écoutent également et je pense qu'eux aussi veulent davantage comprendre où va leur argent. Vous avez parlé de l'abstention avant l'ouverture du conseil eh bien apprenons de cette abstention. Les Saint-Quentinoises, les Saint-Quentinoises, la France entière s'est démobilisée politiquement et je pense que c'est aussi parce que nous ne sommes pas abordables sur ces exercices comptables, sur la façon dont est géré l'argent. Donc voilà si à l'avenir il pouvait y avoir quelques lignes d'explications lorsqu'il y a de grands changements budgétaires ce serait fort apprécié. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Merci pour vos interventions. Tout d'abord, pour répondre à Madame DUJANCOURT sur les immobilisations, il s'agit d'un regroupement qui a été fait par le trésorier mais il n'y a pas de modifications particulières. C'est ce qu'on appelle des ajustements techniques comme il en arrive assez souvent. Je partage la difficulté de la lecture des documents budgétaires qui correspondent à un cadre, qui est un cadre légal. Qui peut être abscons effectivement et je trouve d'ailleurs que désormais pour se présenter à des élections ou pour exercer des responsabilités dans notre pays, dans le monde des collectivités territoriales, il faut décidément beaucoup de connaissances. J'en parlais notamment avec les maires ruraux de la Communauté d'Agglomération, quand ils prennent un mandat, la première année, c'est extrêmement difficile. J'aimerais bien que dans notre pays on puisse évidemment plus simplifier les choses mais on est bien obligés de répondre au cadre qui a été fixé. Là on est clairement sur l'exécution d'un budget donc pas sur des choix politiques mais sur l'exécution de choix politiques. Ensuite, on présente toujours en fin d'année, dans le débat d'orientation budgétaire et dans le budget, au travers de 2 conseils municipaux, l'ensemble des orientations que nous prenons et pour lesquelles nous répondons bien entendu. Ce que je voulais aussi indiquer à Madame DUJANCOURT, vous avez la chance de pouvoir participer à la Commission des finances, sous l'égide de Sylvie ROBERT. Il ne faut donc pas hésiter non plus, cela sert à cela aussi ces commissions, à poser des questions quand c'est un peu abscons, on peut y répondre tout à fait précisément. On prévoit également, chaque année normalement, un document qui s'appelle un document de présentation du budget à destination de la population, mais malheureusement avec les règles françaises, vous savez que quand vous êtes en période électorale il y a beaucoup de documents que vous ne pouvez pas produire. Donc ce document est prêt, on avait un bon à tirer qui était quasiment sur le point d'être tiré mais notre conseil nous a indiqué qu'il fallait attendre les tours des cantonales et des régionales pour

pouvoir le sortir ce qui est tout à fait dommageable puisque notre budget s'est mis en route au mois de janvier alors que l'on n'a pas pu fournir encore le document. C'est un document qui se veut évidemment pédagogique et qui fait des regroupements par grand domaine d'activité pour pouvoir s'y retrouver. On devrait le transmettre à nos concitoyens et à vous-même début juillet ce qui n'est quand même pas une date idéale pour parler budget avant les départs en vacances.

Pour rassurer Monsieur TOURNAY, sur la question de la politique de l'éducation ou de l'enfance, on est sur le même niveau d'investissement chaque année. Je sais que sur les regroupements et je parle sous le contrôle de Xavier RIBANT, on compte à peu près 12 millions d'euros sur ces politiques, on a plutôt eu tendance à faire de plus en plus, en tout cas en termes d'actions. On est extrêmement vigilant, donc on investit de plus en plus à la fois dans les écoles ou sur du temps périscolaire on en reparlera sans doute tout à l'heure et puis également sur d'autres domaines d'activités des enfants, hors temps scolaire. Il faut compter à peu près 12 millions d'euros. Voilà ce que je peux vous dire par rapport à ce compte administratif. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Je vais appeler Sylvie ROBERT vous allez l'élire si vous le voulez bien comme présidente. Je vais sortir.

Mme ROBERT - J'ai le plaisir de vous demander de voter le compte administratif 2020. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le rapport est adopté. Je vous en remercie.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 36 voix pour et 2 voix contre et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenue(s) : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Délibération 5

FINANCES

Décision modificative n°1 - Reprise des résultats et des restes à réaliser du compte administratif 2020 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020.

Rapporteur : Mme le Maire

Après le vote du Compte Administratif, il convient dans la décision modificative, d'une part, de reprendre les résultats et les restes à réaliser constatés à la clôture, et, d'autre part, d'affecter les résultats de la section de fonctionnement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du budget en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements suite notamment à des demandes nouvelles non prévues au budget primitif.

I-BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1

1°) Report des résultats et des restes à réaliser apparaissant à la clôture de l'exercice 2020.

Dans le cadre de la présente décision modificative, il conviendrait de reporter les résultats ainsi que les restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes restant à réaliser de la section d'investissement) apparaissant à la clôture du compte administratif 2020 soit :

| | Section d'investissement | | Section de fonctionnement | |
|---------------------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------|----------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Déficit d'investissement | 7 560 406,52 | | | |
| Excédent de fonctionnement | | | | 31 565 384,55 |
| Recettes restant à réaliser | | 286 000,00 | | |
| Dépenses engagées non mandatées | 2 255 139,28 | | | |
| TOTAUX | 9 815 545,80 | 286 000,00 | | 31 565 384,55 |

Résultat à la clôture de l'exercice 2020

| | |
|--|-----------------|
| Section d'investissement – Besoin de financement | 9 529 545,80 € |
| Section de fonctionnement – Excédent | 31 565 384,55 € |
| Soit un excédent net global de | 22 035 838,75 € |

2°) Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat comptable de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2020 doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante.

Celle-ci doit permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser).

| | |
|--|-----------------|
| Réserves (excédents de fonctionnement capitalisés) | 9 529 545,80 € |
| Report à nouveau de fonctionnement | 22 035 838,75 € |

Compte tenu des éléments ci-dessus, les résultats seraient les suivants :

Section d'investissement

| | |
|---|----------------|
| Déficit du compte administratif y compris les reports | 9 529 545,80 € |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 9 529 545,80 € |
| Soit un excédent avant proposition nouvelles de | 0,00 € |

Section de fonctionnement

| | |
|---|-----------------|
| Excédent du compte administratif | 31 565 384,55 € |
| Réduction de l'excédent à hauteur des excédents de fonctionnement capitalisés | 9 529 545,80 € |
| Soit un excédent de fonctionnement reporté | 22 035 838,75 € |

3°) Propositions nouvelles

3.1) Recettes nouvelles ou supplémentaires – Réduction de recettes

a) Section d'investissement

| | |
|---|-----------------------|
| - Equipements Publics - Annuelles | 199 230,00 € |
| - Ecoles - Annuelles | 377 250,00 € |
| - Culture – Annuelles | 56 250,00 € |
| - Culture – Spécifiques | 30 755,00 € |
| - Espaces Publics – Spécifiques | 119 580,00 € |
| - Ecoles – Spécifiques | 40 830,00 € |
| - Requalification Quartiers Anciens Dégradés – Spécifiques | 26 090,00 € |
| - Projet de rénovation urbaine - Spécifique | 451 450,00 € |
| - Emprunts en euros | -551 450,00 € |
| - Dons et legs en capital (ordre) | 250 000,00 € |
| - Amortissement des frais d'études (ordre) | 335 000,00 € |
| - Provision pour dépréciation des comptes des redevables (ordre) | 6 000,00 € |
| - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (ordre) | 5 032 000,00 € |
| TOTAL | 6 372 985,00 € |

b) Section de Fonctionnement

| | |
|--|---------------------|
| - Dotation forfaitaire | -7 196,00 € |
| - Taxes foncières et d'habitation | -555 360,00 € |
| - Dotation de solidarité urbaine | 269 228,00 € |
| - Dotation nationale de péréquation | 63 537,00 € |
| - Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières | 722 280,00€ |
| - Travaux en régie (ordre) | 210 000,00 € |
| - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (ordre) | 32 640,00 € |
| - Reprise sur amortissements et provisions (ordre) | 22 000,00 € |
| TOTAL | 757 129,00 € |

3.2) Vote de crédits nouveaux ou supplémentaires

a) Section d'investissement

| | |
|---|-----------------------|
| - Etudes – Annuelles | 30 000,00 € |
| - Culture – Annuelles | 288 700,00 € |
| - Biens Mobiliers – Annuelles | 251 641,00 € |
| - Equipements Publics – Annuelles | 168 745,00 € |
| - Ecoles – Annuelles | 15 000,00 € |
| - Ecoles – Spécifiques | 61 500,00 € |
| - Requalification Quartiers Anciens Dégradés – Spécifiques | 180 000,00 € |
| - Souterrains – Spécifiques | 15 000,00 € |
| - Culture – Spécifiques | 66 759,00 € |
| - Sports – Spécifiques | -271 000,00 € |
| - Espaces Publics – Spécifiques | 10 000,00 € |
| - Taxe d'aménagement | 10 000,00 € |
| - Autres bâtiments publics (ordre) | 250 000,00 € |
| - Transfert au compte de résultat des subventions d'équipement reçues (ordre) | 32 640,00 € |
| - Travaux en régie (ordre) | 210 000,00 € |
| - Immobilisations corporelles en cours (avances versées, ordre) | 5 032 000,00 € |
| - Reprise sur provision pour dépréciation des comptes des redevables (ordre) | 22 000,00 € |
| TOTAL | 6 372 985,00 € |

b) Section de Fonctionnement

| | |
|---|-----------------------|
| - Contrats de prestations de service | 74 530,00 € |
| - Voies et réseaux | 116 165,00 € |
| - Titres annulés sur exercice antérieur | 70 030,00 € |
| - Achats de prestations de services | 167 000,00 € |
| - Prime d'assurance multirisque | 83 000,00 € |
| - Versement à des organismes de formation | 22 000,00 € |
| - Honoraires | 4 000,00 € |
| - Autres services extérieurs | 16 570,00 € |
| - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé | 110 000,00 € |
| - Achat Stockés | 3 500,00 € |
| - Fournitures non stockables | 100 000,00 € |
| - Dotation aux amortissements (ordre) | 335 000,00 € |
| - Provision pour dépréciation des comptes des redevables (ordre) | 6 000,00 € |
| TOTAL | 1 107 795,00 € |

3-3 Equilibre compte tenu des modifications présentées au titre des propositions nouvelles ou supplémentaires

a) Section d'investissement

| | |
|---|----------------|
| Excédent avant propositions nouvelles | 0,00 € |
| Recettes nouvelles ou supplémentaires | 6 372 985,00 € |
| Vote de crédits nouveaux ou supplémentaires | 6 372 985,00 € |
| Excédent net | 0,00 € |

b) Section de fonctionnement

| | |
|---|------------------------|
| Excédent de fonctionnement reporté | 22 035 838,75 € |
| Recettes nouvelles ou supplémentaires | 757 129,00 € |
| TOTAL | 22 792 967,75 € |
| Vote de crédits nouveaux ou supplémentaires | 1 107 795,00 € |
| Excédent net | 21 685 172,75 € |

Ces écritures ne tiennent pas compte des virements de chapitre à chapitre.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de procéder aux inscriptions budgétaires portant sur la reprise des résultats et des restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes restant à réaliser au titre de la section d'investissement) apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 selon les montants indiqués au paragraphe I-1 ;

2°) de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement dans les conditions définies au paragraphe I-2 ;

3°) de procéder aux modifications des prévisions budgétaires de l'exercice en cours dans les conditions définies au présent rapport (paragraphe I-3) et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités en découlant ;

4°) de procéder aux créations, suppressions, changement de dénomination et ajustements d'autorisation de programme comme récapitulés en annexe ;

5°) de procéder à la reprise de provisions pour risque financier lié aux impayés en instance au titre des années antérieures à 2015, pour un montant de 22 000,00 € ;

6°) de procéder à la création d'une provision pour risque financier lié aux impayés en instance au titre de l'année 2016 pour un montant de 6 000 €.

*

Mme MACAREZ - Je remercie évidemment Sylvie ROBERT. Rapport numéro 5. Décision modificative numéro 1. Reprise des résultats et des restes à réaliser du compte administratif ; et puis nous avons également un certain nombre d'ajustements en cours d'exécution sur ce budget 2021. Cela peut être par exemple des subventions supplémentaires que l'on va toucher, cela peut être aussi de bonnes ou de mauvaises surprises sur des montants de marché public. J'ai en tête une mauvaise surprise sur les mécanismes du théâtre, les mécanismes de scène, où nous avons je crois une plus-value de 270 000 €. On est donc sur des petites variations habituelles dans le cadre d'un budget. Avez-vous des questions ? Pas de question. Je soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 37 voix pour et 2 voix contre et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Délibération 6

FINANCES

Autorisations de programme, crédits de paiement - Ajustement dans le cadre de la Décision modificative.

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de la préparation du budget primitif et en application de l'article L 2311-3 du code Général des Collectivités Territoriales la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme (AP).

En application de l'article R 2311-9 du CGCT les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du conseil, par délibération distincte lors de l'adoption du budget primitif ou d'une décision modificative.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants.

Elle est établie à la fois en dépenses et recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées aux projets.

Les montants des différentes AP sont présentés en annexe avec les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de voter l'actualisation des autorisations de programme récapitulées en annexe.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 6. Autorisations de programme, crédits de paiement. C'est une délibération que l'on va commencer à avoir l'habitude de voir très régulièrement. Quand nous procédons à une décision modificative, derrière, par un vote séparé, il faut aussi actualiser les autorisations de programme des grands investissements. Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 37 voix pour et 7 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Arrivée de M. Philippe VIGNON

Délibération 7

FINANCES

Dotation de Solidarité Urbaine - Année 2020 - Rapport d'utilisation - Communication. Rapporteur : Mme le Maire

La loi n° 91.429 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette dotation est attribuée à des communes disposant d'un potentiel fiscal faible et d'un pourcentage élevé de logements sociaux. Elle a donc une composante sociale majeure. C'est pourquoi en 2020, la Ville a souhaité prioriser le bénéfice de la DSU sur des actions en faveur des populations confrontées à des difficultés sociales.

La Ville a été éligible à la D.S.U. en 2020 pour un montant de 11 283 540 €.

En application de l'article L 2334.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente le rapport qui retrace les actions de développement social urbain réalisées au cours de cet exercice, ci-dessous :

Pour les dépenses d'investissement

| | |
|---|--------------|
| 1°) Locaux associatifs de quartier | 620 000,00 € |
| 2°) Aménagement du cadre de vie | |
| -Accès personnes à mobilité réduite – maîtrise d'œuvre et travaux | 381 000,00 € |
| -Vidéo protection | 152 020,00 € |
| -Travaux énergétique | 487 180,00 € |
| -Travaux éclairage public | 190 700,00 € |
| -Requalification voirie | 801 970,00 € |
| -Programme des écoles | 455 950,00 € |

| | |
|--|-----------------------|
| 3°) Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs dans divers quartiers | 805 130,00 € |
| 4°) Action Sociale | |
| -Maison des services à la population | 2 016 500,00 € |
| TOTAL | 5 910 450,00 € |

Pour les dépenses de fonctionnement

| | |
|---|-----------------------|
| Opération en faveur de la jeunesse | 62 580,00 € |
| Subventions versées par la Ville à caractère social | |
| -Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale | 3 121 530,00 € |
| Maisons de quartier, foyer d'étudiants, centres sociaux | 1 929 292,00 € |
| Transports, aides sociales | 259 688,00 € |
| TOTAL | 5 373 090,00 € |

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la liste des actions de développement social urbain financées dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine, et réalisées au cours de l'exercice 2020 dans les conditions définies au présent rapport.

*

Mme MACAREZ – Rapport numéro 7. Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2020. Comme chaque année, la ville de Saint-Quentin perçoit des dotations de l'État comme un certain nombre de villes. Dans ces dotations, nous avons la Dotation de Solidarité Urbaine et nous sommes tenus de faire l'explication de son utilisation. Nous avons une dotation pour un montant de 11,2 millions d'euros. Y a-t-il des questions ? Madame VITOUX et Monsieur TOURNAY.

Mme VITOUX – Bonsoir. Nous avons bien noté le contenu de cette délibération et nous voterons « pour », mais le rapport est peu précis. Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de réalisations notamment l'aménagement du cadre de vie ? Merci.

Mme MACAREZ - Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY- Merci Madame le Maire. Deux remarques concernant ce rapport. Si la solidarité nationale fait son œuvre par l'entremise de cette dotation, forcément je ne peux qu'être qu'en accord avec ça. Je regrette forcément que la ville de Saint-Quentin fasse tout de

même partie des 693 villes de plus de 10 000 habitants qui touchent cette Dotation de Solidarité Urbaine puisque cela signifie simplement que Saint-Quentin est une ville pauvre. D'ailleurs cette dotation n'est que la mince compensation des grandes difficultés économiques de notre Ville et signalons quand même que cette dotation s'érode. Ma deuxième remarque et c'est un regret, est de voir qu'une partie de cette Dotation de Solidarité Urbaine est affectée aux caméras de vidéosurveillance dont vous refusez toujours le moindre audit. Au regard des derniers chiffres qui nous avaient été présentés au conseil d'agglomération sur la délinquance je peux comprendre une certaine gêne face à ce leurre sécuritaire, ce leurre très cher surtout, d'autant plus que vous déclarez depuis peu, depuis peut-être un ou deux ans, que la sécurité est une compétence régaliennne mais vous continuez d'entretenir par un budget très important le désengagement de l'État au travers de ces caméras et je le regrette donc forcément. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Oui merci. Je vais rebondir sur certaines choses concernant ce rapport. Je lis par exemple « opération en faveur de la jeunesse » pour 62 580 € sur une enveloppe de plus de 11 millions d'euros. Pouvez-vous nous dire quelle est cette opération s'il vous plaît ? Autre chose, Monsieur TOURNAY vient de parler de la vidéoprotection et c'est vrai que cela nous a aussi interpellé. Le chiffre est assez énorme à raison de 152 000 € pour de la vidéoprotection. Est-ce bien sa place dans une DSU ? Autrement, vous parlez du programme des écoles à raison de 455 950 €. Cela veut-il dire que vous allez équiper du matériel dans les écoles ? Nous avons l'exemple d'une école de quartier qui malheureusement n'a toujours pas d'ascenseur fonctionnel or je vous rappelle que depuis la loi de 2005 tout lieu public et d'autant plus une école doit être accessible à tous les publics. Autre chose, ils nous ont fait part d'un manque cruel de matériel informatique, obsolète ou inutilisable, or nous savons qu'à l'heure d'aujourd'hui le matériel informatique est indispensable à l'école. Donc nous espérons que des actions seront faites en ce sens dans les écoles Saint-Quentinoises. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci. Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Alors sans surprise je serai en désaccord avec mes collègues de gauche par rapport à la vidéoprotection. Effectivement on est sur 152 000 € d'après ce que je vois. La vidéoprotection a un intérêt. Il n'y a pas que les ressources humaines pour assurer la sécurité. Effectivement les ressources humaines sont extrêmement importantes mais les ressources matérielles le sont également et je pense que pour assurer la sécurité de nos concitoyens il ne faut se priver d'aucune ressource. Je vous remercie.

Mme MACAREZ- Très bien. Je vais répondre à vos différentes questions.

D'abord sur la DSU, nous faisons partie des villes qui la touchent. Les villes de taille moyenne ont à accueillir un certain nombre de populations qui sont souvent plus en difficulté, plus de logements sociaux, et ont une part de solidarité beaucoup plus importante. C'est le cas par exemple de Laon, c'est le cas de Soissons, c'est le cas aussi de Saint-Quentin, d'où ces Dotations de Solidarité Urbaine qui permettent de nous aider à financer un certain nombre d'opérations qui sont des opérations importantes.

Vous vouliez avoir quelques exemples de travaux ou du fonctionnement qui peut être engagé sur cette Dotation de Solidarité Urbaine : on a par exemple acquis le centre social du

Vermandois, dans la cité de Vermand, qui n'était pas un bien appartenant à la collectivité. Nous avons fait des travaux dans les gymnases dans les différents quartiers. Nous avons bâti la « Maison des Services à la population » avec la rénovation du Casino « Jean qui rit, Jean qui pleure ». Nous avons également réalisé des opérations en faveur de la jeunesse, par exemple dans les aires de jeux, des structures de Ludo parc, une subvention également à une association qui s'appelle « la Petite Maison Ouverte ».

Ce sont également des subventions en fonctionnement qui peuvent être à caractère social et des activités qui sont menées dans les maisons de quartier, dans les centres sociaux et sur certaines activités. Ça c'est déjà pour vous détailler la typologie des sujets dans le cadre de cette Dotation de Solidarité Urbaine. Maintenant, je voulais partager aussi et sur les sujets que vous avez abordés, un certain nombre d'éléments. Vous avez abordé Monsieur TOURNAY, Monsieur ANETTE également, les questions de sécurité, les questions de vidéoprotection puisque dans la DSU nous avons également de la prise en charge de la vidéoprotection. C'est vrai que c'est important d'être présents dans le domaine de la sécurité, on n'a pas à rougir des moyens qui sont mis en place par la ville de Saint-Quentin. On se le dit tous les jours avec Freddy GRZEZICZAK. On n'a pas à rougir des résultats de la vidéoprotection puisque sur l'année 2020 nous avons 58 interpellations par signalement au CSU, 107 réquisitions d'images, 777 infractions repérées.

Ce sont des chiffres qui sont importants mais néanmoins nous ne sommes pas satisfaits dans le domaine de la sécurité et c'est un point sur lequel je veux insister parce que je considère que nos concitoyens méritent mieux. Ils méritent mieux de la part de l'État sur les questions de sécurité qui ne sont pas suffisamment traitées. Nos habitants à Saint-Quentin doivent pouvoir vivre en toute tranquillité. Nous avons vécu ces dernières semaines des moments difficiles pour ceux qui les subissent parce que quand on ne peut pas dormir la nuit parce qu'il y a du bruit toute la nuit, parce que l'on se fait dégrader son véhicule ou que l'on risque de se faire agresser en passant dans la rue, ce n'est pas possible. On ne sera jamais résignés. On pourrait parfois baisser un petit peu les bras en se disant « ce n'est pas très grave ». Si, c'est très grave, nos concitoyens ont le droit de vivre en toute sécurité. Nous serons toujours du côté de la population pour la représenter et pour nous battre pour elle. Je considère que chacun, dans un état moderne et qui s'adapte, doit pouvoir se déplacer sans peur et dormir en toute tranquillité. Si certains ne se comportent pas bien, ils doivent être stoppés et sanctionnés. Or que l'on remarque au fil des semaines et des années, c'est que l'État n'est clairement pas à la hauteur des besoins. Il est insupportable de voir le manque de moyens de la Police Nationale pour faire face aux petites bandes, aux gens du voyage, aux trafics. Je rappelle que la sécurité est d'abord une compétence de l'État. La Ville participe au travers de la tranquillité, mais la sécurité c'est une compétence de l'État. Nous pleurons, pour avoir des effectifs depuis des mois, sans succès, auprès du Gouvernement, du Préfet, sans relâche. Pour le moment, nous n'obtenons pas de résultats et je considère que ce n'est pas acceptable. Je ne suis pas d'accord, quand on appelle le 17 et qu'on répond aux habitants « je suis désolé je ne peux envoyer personne parce que je n'ai pas de patrouille ». Ce n'est pas un État moderne ça. Les habitants, quand ils appellent le 17, doivent déjà avoir une réponse, pas au bout d'une minute 50 ou 2 minutes, et avoir une réponse avec des effectifs qui sont en face. C'est vraiment maltraiter la Police Nationale que de ne pas lui donner plus de moyens pour les services du 17 mais aussi pour les patrouilles qui sont là de nuit. C'est vraiment extrêmement important.

Je trouve aussi assez choquant la nouvelle méthode. J'ai échangé avec un certain nombre de maires qui sont comme moi confrontés à ces situations là sur le plan national, et on a à faire maintenant à un petit chantage de l'État qui nous dit la chose suivante. Ils ont inventé un truc formidable ça s'appelle le « contrat de sécurité intérieure ». Et qu'est-ce que c'est le « contrat

de sécurité intérieure » ? C'est l'État qui vient vers nous, vient vers les communes, pour nous dire « écoutez je suis prêt à vous mettre des effectifs de Police Nationale supplémentaires mais il y a une contrepartie ». Et la contrepartie pour que l'État fasse son travail, c'est que la commune s'engage, sur un nombre d'effectif supplémentaire de Police Municipale. Ce n'est pas une méthode que j'aime beaucoup. Quand on est une ville riche, admettons dans le Sud de la France, peut-être que l'on a les moyens d'engager des policiers municipaux à tire-larigot tous les matins mais quand on est dans une ville comme Saint-Quentin c'est beaucoup plus difficile. L'État doit tenir le sujet de la sécurité, doit s'y intéresser. Pour moi c'est vraiment un sujet prioritaire. Nous avons un changement de Préfet. Le nouveau Préfet de l'Aisne est arrivé ce matin. Nous aurons l'occasion dans les jours qui viennent de pouvoir le rencontrer et c'est clairement l'un des premiers sujets qui sera abordé car c'est extrêmement important.

L'autre point aussi que je voulais développer, puisque Madame VITOUX nous demandait la typologie des actions. Il se trouve que nous avons pour un quartier en particulier, un grand quartier, si ce n'est le plus grand, le quartier de l'Europe, des actions qui démarrent aujourd'hui puisque nous avons eu la chance d'obtenir un Programme de Rénovation Urbaine. Nous allons donc beaucoup s'investir sur le quartier de l'Europe et on le retrouvera aussi au travers de la DSU. Je voulais partager avec vous cet élément d'actualité. Là, comme sur le budget de la Ville on doit respecter les règles en période préélectorale. Malheureusement, avec Monique BRY, on n'a donc pas pu diffuser un document qui était à destination des locataires et des habitants du quartier mais cela va se faire dans les jours qui viennent parce que c'est un sujet très important. Nous avons donc obtenu de l'État un programme de 128 millions d'euros sur plusieurs années, dans le quartier Europe, qui va être globalement destiné d'abord à la rénovation de plus de 900 logements et à la démolition de 340 logements. On a déjà vécu cela, avec Sylvie ROBERT aussi sur un précédent programme, où il y avait eu 350 démolitions sur l'ancien programme du PRU. C'est évidemment extrêmement important. Et pourquoi ces démolitions vont voir le jour ? Parce que nous avons des logements qui manquent de confort, qui ne sont plus adaptés à la vie d'aujourd'hui ou même des problèmes de sécurité, on en parlait il y a quelques instants. En revanche, on vit une période intermédiaire qui est forcément une période difficile. Quand vous habitez dans un logement, même si vous voulez de meilleures conditions, tant que vous ne savez pas où vous allez être relogés, comme vous avez aussi vos souvenirs sur le lieu dans lequel vous avez vécu, c'est une période qui peut être une période assez difficile. On est donc engagés avec les deux bailleurs sociaux CLESENCE et PARTENORD qui démarrent des visites à domicile des personnes qui sont concernées. Je sais que CLESENCE a déjà avancé avec un certain nombre de rendez-vous qui ont été faits notamment la semaine dernière. PARTENORD démarre également. Et nous ouvrirons pour le quartier Europe, une Maison de Projets qui devrait être opérationnelle à partir du 7 juillet, avec des permanences qui auront lieu tous les matins. C'est évidemment très important et on aura l'occasion d'en reparler très régulièrement. Je vous remercie. Je crois que Monsieur TOURNAY voulait à nouveau intervenir.

M. TOURNAY - Oui je vous remercie. Je souhaiterais rebondir sur 2 choses :

Tout d'abord sur l'intervention de Monsieur ANETTE totalement dogmatique sur la question des caméras. Je serais très curieux de connaître les auteurs qu'il a lus concernant la vidéosurveillance, les méta analyses sourcées qu'il a lues sur la question. Moi je pense M. ANETTE que vous êtes vraiment sur une position dogmatique et que vous ne connaissez absolument pas votre sujet. Vous êtes dans la foi, je vous laisse là où vous êtes.

Madame MACAREZ, je crois que vous avez eu une parole malheureuse, je pense que vous avez parlé vite. Vraiment je me dois de la relever en espérant que c'est vraiment une erreur.

Vous avez dit à un moment donné dans la même phrase « délinquance » et « faire face aux gens du voyage ». Je ne pense pas que l'on puisse mettre sur le même plan ces deux termes « délinquance », « gens du voyage » voilà ça ne me semble pas acceptable. Je ne veux pas qu'il y ait d'amalgame sur ce type de question. On n'est pas là pour monter les populations les unes contre les autres donc voilà je vais considérer qu'il devait s'agir d'une erreur langagière.

Mme MACAREZ - Vous me connaissez suffisamment pour savoir que j'évite évidemment les amalgames. Alors peut-être que par le fait qu'on a vécu une situation un peu difficile sur le quartier de Neuville, j'aurais pu choisir un autre mot. Evidemment il ne s'agit pas de généraliser les problématiques, mais on a vécu une semaine, et Cindy JANKOWIAK le sait bien, la semaine dernière, qui avait été compliquée, avec une occupation intempestive et une vie quotidienne pour les habitants qui avait été extrêmement compliquée sur plusieurs jours. On a fini par réussir à les faire partir avec le commissaire de Saint-Quentin mais ça n'a pas été simple. On va voter sur ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 8

FINANCES

Rapports d'activités 2020 des délégués - Promotion de la Ville - Parking souterrain de l'Hôtel de Ville - Réseau de chaleur du quartier Europe.

Rapporteur : Mme le Maire

Vu les articles L.1413-1 et L.1414-14 du code général des collectivités territoriales ;

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services publics délégués de la collectivité, il est présenté au Conseil les rapports d'activités joints en annexe :

- de la société Bleu Ciel production, délégué pour la promotion et l'animation de la Ville,

- de la société Indigo (anciennement Vinci Park), délégué pour l'exploitation du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville,

- de la société Cofely, délégué pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier Europe.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de prendre acte avec des réserves du rapport annuel 2020 relatif à la promotion et à l'animation de la Ville, tel que joint au rapport ;

2°) de prendre acte du rapport annuel 2020 pour l'exploitation du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville, tel que joint au rapport ;

3°) de prendre acte du rapport annuel 2019/2020 pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier Europe, tel que joint au rapport.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 8. Il s'agit de la présentation des rapports d'activités des délégataires de services publics. Nous avons trois délégations de services publics. La première qui concerne le parc de stationnement de l'hôtel de ville. La deuxième : le réseau de chaleur du quartier de l'Europe. Et la troisième : la promotion et l'animation de la Ville par l'organisation d'événements.

Quelques remarques tout d'abord que je peux vous faire sur les trois dossiers. Évidemment la situation sanitaire a impacté, deux des activités de ces délégations de services publics. D'abord le stationnement payant, puisque l'année 2020 a connu, vous le savez, des moments où on ne bougeait plus du tout de son domicile donc évidemment en recettes ça se ressent, et dans les résultats financiers également. Sur le parking souterrain INDIGO nous avons aussi des travaux à mener qui se feront avant la période hivernale, suite à des problématiques d'infiltration d'eau. Nous sommes vigilants sur son bon entretien et sur le fait que le délégataire doit veiller chaque jour à ce que le lieu soit parfaitement propre. On a eu l'occasion de l'évoquer la semaine dernière suite à un petit problème que nous avons connu. Sur le réseau de chaleur du quartier Europe, c'est un mode de chauffage qui nous convient très bien, puisqu'il utilise en partie la biomasse à partir du bois local. Pas de grands changements sur l'année 2020. Ça a bien fonctionné, pas de panne ni de difficulté particulière. Nous avons eu l'occasion d'en parler puisque nous avons lancé un marché pour avoir une étude stratégique pour essayer d'étendre ce réseau de chaleur à d'autres équipements.

Sur la délégation de service public Bleu Ciel Production on est sur une situation particulière à plusieurs titres. D'abord c'est l'année de la fin de contrat, contrat qui a été prolongé puisqu'il devait s'arrêter en juin. Nous l'avons prolongé jusqu'à l'automne, compte tenu de la crise sanitaire, parce que l'on pensait pouvoir réaliser un événement qui finalement ne s'est pas fait puisque vous savez très bien comment s'est déroulée la fin de l'année. Vous avez sur vos tables une nouvelle délibération puisque nous ne sommes pas pleinement satisfaits des documents qui nous ont été fournis. Nous avons eu un premier rapport d'activité, nous avons demandé des pièces complémentaires, pièces complémentaires que nous avons eues partiellement dans le rapport d'activité avant l'envoi au conseil municipal, mais il nous manquait encore des éléments. Nous n'avons pas eu ces éléments ce vendredi dernier, c'est pour cela que j'é mets des réserves sur ce rapport. Nous aurons donc des travaux complémentaires menés par la Direction des Finances sur quelques points que nous voulons approfondir. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY- Merci Madame le Maire. J'apprécie beaucoup votre euphémisme sur les réserves. Eh bien je vais avoir aussi quelques réserves et je vais vous expliquer pourquoi. En préambule, je tenais d'abord à remercier, une fois de plus, vos services pour leur accueil et leur disponibilité dans le cadre de l'étude de ce rapport. Ce rapport doit être le point final de la délégation de service public concernant l'événementiel dit culturel et sportif car nous est présenté donc le dernier rapport d'activité du délégataire. Cette délégation de service public est emblématique pour moi car elle rassemble tous les points qui font que je ne me soumetts pas à l'abandon au privé du service public. Je vais essayer rapidement d'en tirer un bilan parce que nous arrivons au terme de cette délégation. On a débuté en 2011 par un appel d'offres que je considère comme cousu main pour le délégataire puisqu'il occupait déjà par le passé des activités pour la Ville sans qu'elles ne soient d'ailleurs ces anciennes activités soumises à appel d'offres. J'avais demandé plusieurs fois, à l'époque, en 2014, j'avais demandé la raison de cette régularisation par appel d'offres aussi tardive, je n'avais jamais eu de réponse. Je crois que je n'en aurais jamais. On nous annonçait à l'époque des galas de boxe, je cite : « nouveaux concepts », de manière régulière des tournois de foot et de basket, des meetings d'athlétisme. Rappelons aussi que le Maire de l'époque prenait le 9 mai 2011 devant cette assemblée je cite « l'engagement que le détail des activités sera communiqué au préalable au conseil municipal et nous pourrons en parler » l'engagement là non plus n'a pas été tenu. Sur la programmation musicale, parfois redondante ou les concerts catastrophes, je n'y reviens pas mais je continue d'affirmer qu'une municipalité et la ville de Saint-Quentin le fait d'ailleurs, est à même de concevoir une programmation sans passer par une délégation de service public. Je ne reviens pas sur l'organisation de meetings de boxe, ce que semble savoir objectivement organiser le délégataire, mais à quel prix, à quel prix, pour le contribuable parce que finalement, cette délégation de service public, dans son ensemble, on approchera les 5 millions d'euros sur la décennie. Là où je vais m'attarder une fois de plus et c'est la raison pour laquelle vous émettez des réserves je suppose, c'est sur les engagements contractuels non respectés par le délégataire et ce sont toujours les mêmes depuis 10 ans. Notamment sur la question des rapports d'activités qui ne sont pas conformes au contrat. Notamment en ce qui concerne les bilans de billetterie. Durant cette décennie, j'ai reçu des courriers de la municipalité m'expliquant que les comptes rendus allaient, je cite, se professionnaliser. Je peux vous donner un exemple du courrier reçu en 2016, signé de votre part Madame le Maire « des pistes d'amélioration ont été identifiées », « les comptes rendus ne doivent plus être comme actuellement des documents de communication, ils devront comporter le nombre d'entrées payantes, gratuites comme le prévoit la convention ». Je reçois le même type de courrier en 2017, et nous sommes en 2021 et vous pourriez m'envoyer le même courrier puisque, si ma vue ne me trompe pas, ces données ne sont pas présentes une fois de plus ce soir et que si j'ai bien compris au 18 juin, mais même donc maintenant au 28 juin, vos services indiquent ne pas avoir les informations complètes. Et en dix ans, ce n'est pas faute de l'avoir dénoncé, des engagements contractuels n'ont donc pas été tenus. Alors je conclus sur la décennie passée et je passe au rapport proprement dit de ce soir. Délégation de service public dispendieuse, bien trop souvent hors contrôle, et je finis ma conclusion sur les 10 ans : DSP dispendieuse bien trop souvent hors de contrôle à mon avis avec de l'événementiel qui a servi de ballon d'essai pour le délégataire si c'est rentable c'est retiré l'année suivante de la délégation pour n'être organisé que dans le giron privé. Prenons l'extrême défi comme exemple, eh bien si c'est pas rentable c'est la subvention publique qui épongera quitte à faire moins d'activités. Donc concernant le rapport de ce soir, nous avons une subvention de plus de 185 000 € et une seule manifestation au compteur. Ça fait cher, très cher, trop cher. Ce que le rapport d'activités ne précise pas c'est

que sur environ 2 500 spectateurs à ce meeting de boxe, qui en fait n'en sont que 2291, le délégataire a distribué 950 places gratuites. Alors une nouvelle fois c'est la Ville qui paye, c'est le contribuable qui paye, mais c'est le délégataire qui dispose. Nous apprenons également dans le dossier qui nous est fourni que ce gala apparaît comme déficitaire sauf que le rapport ne dit pas que cela était calculé avec une quote-part, je vais être un peu technique, je vais essayer de m'en expliquer, une quote-part sur des bases chargées N-1 c'est-à-dire, les charges de 2019 ont été utilisées comme quote-part pour 2020 sauf que 2019 a été une année pleine, 2020 n'a été qu'une année partielle pour la délégation de service public. Ce gala est donc artificiellement mis en déficit. Il apparaissait d'ailleurs bénéficiaire lors de l'envoi du premier bilan intermédiaire. Quant au rapport d'activité concernant la foire expo, il est inexistant. Alors elle n'a pas eu lieu mais il y a quand même eu 100 000 € d'argent municipal qui aurait été dépensé. A quoi a servi cet argent ? Vos services et vous-même attendez des compléments d'informations mais moi en tout cas en l'état je ne peux pas le deviner. J'estime qu'un rapport d'activités de par sa nature, se doit de retranscrire tout ce qui est inhérent à la vie de la société. Il aurait donc été légitime d'y faire figurer que la DSP a eu une prolongation de son contrat dans le cadre du report de la foire. Il aurait été légitime de faire apparaître que la somme de 17 000 € proposée par la municipalité pour financer ce report semblait être insuffisante au délégataire. Il aurait été aussi important de faire apparaître dans ce rapport d'activités que la Ville, pour faire augmenter la somme de 17 000 €, aurait consenti à prendre un stand plus grand de 3 000 € supplémentaires en allant le puiser cette fois dans le budget communication de la Ville. Alors finalement ces sommes n'ont pas été changées puisque l'événement a été annulé. Mais cela permet de mettre en évidence que la municipalité serait encline, et heureusement ça ne s'est pas fait, à utiliser pour cette délégation des fonds autres que ceux prévus initialement. Autre point qui ne figure pas dans ce rapport d'activité : on parlait d'un reliquat l'année dernière de 24 000 €. Un reliquat de 24 000 € pour l'année 2019. Où a-t-il été reporté pour l'année 2020 ? Moi je n'en vois aucune trace. Dernier point et non des moindres : il y a un contrat, un contrat ça doit être respecté. Le contrat dispose que les comptes du délégataire doivent être certifiés par un commissaire aux comptes. Au regard des documents qui nous sont présentés et qui sont présentés par vos services ce n'est pas le cas pour l'exercice 2020. Ce n'est pas un commissaire au compte qui a certifié l'exercice 2020. Alors peut-être que l'on entendra, pas de votre part, le laïus sur la question du coût, mais c'est une disposition de la convention qui rappelle que la délégation de service public se fait aux risques et périls du délégataire. Un commissaire aux comptes, oui ça coûte cher, eh bien c'est comme ça, c'est au contrat. Donc pour toutes ces raisons, pour tous ces arguments j'aimerais savoir Madame le Maire quelles sont les démarches que vous avez effectuées à ce jour en votre qualité d'ordonnateur pour faire respecter les termes du contrat. Je vais donc conclure, le rapport de cette année c'est donc 185 000 € pour une unique manifestation. Contrat qui n'est pas encore respecté en dix ans nous aurons assisté aux mêmes turpitudes financées, je le regrette, je le regrette vraiment profondément et, très chèrement, par l'argent public. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Après ce que vient de dire Olivier TOURNAY je vais être synthétique concernant Bleu Ciel nous aussi nous nous demandons si ces opérations très coûteuses, certes pour de la boxe professionnelle, sont aujourd'hui encore pertinentes. Il y a quand même d'autres personnes dans la population Saint-Quentinoise qui ont probablement envie d'autres sortes d'animations. Voilà, on s'interroge et on aimerait qu'il y ait du changement. Autre chose concernant le point sur le parking souterrain, je suis très heureuse d'apprendre que les

infiltrations constantes sont prises en charge et vont donc être résolues. J'en profite aussi pour signaler qu'il y a tout de même régulièrement des arrêts d'ascenseurs pour mener à ce parking. Ce qui est quand même ennuyeux parce que comme vous le savez, je vais le dire encore une fois, il y a des personnes qui ne peuvent se déplacer que grâce à ces outils technologiques donc il serait bon qu'ils soient de nouveau fonctionnels. Et dernier point concernant la chaufferie que vous avez citée en premier, nous aussi nous sommes très heureux que ce système soit mis en place et nous voudrions vous proposer quelque chose : c'est qu'un état des lieux de la qualité de l'air à Saint-Quentin puisse être fait de façon régulière lors des conseils municipaux. Ce qui permettrait que chacun et chacune sachent à quel point notre air est pur ou non. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Je n'ai pas saisi la dernière demande. Vous voulez savoir si on respire un air pur au sein de la salle du conseil ?

Mme DUJANCOURT – Non, de Saint-Quentin.

Mme MACAREZ - Sur l'air, tout simplement, vous avez le réseau ATMO qui a une station sur le boulevard Victor Hugo. Également une station qui doit être sur le stade Philippe Roth et qui publie très régulièrement des données publiques et chaque année un rapport annuel. Vous pouvez donc, si vous le voulez, consulter sur ATMO Picardie les questions de qualité de l'air. Concernant votre remarque sur les ascenseurs, je l'entends. C'est vrai que cela fait partie des préoccupations que nous avons avec le prestataire. Sur la question de la délégation de service Bleu Ciel Production, je pense que ce n'est pas anodin si nous n'avons pas reconduit en 2021 ce type de contrat, en dehors de la crise que nous vivons et de l'incertitude que nous avons eue sur les différents événements. Nous avons tout de même vécu des moments très importants qui étaient attendus et qui ont été réalisés au cours de ces dernières années. J'avais encore récemment des artisans qui étaient très demandeurs de la foire expo puisqu'évidemment, une foire expo qui est organisée, et ce n'est pas simple à organiser, ça veut dire des clients pour les entreprises locales. On a vécu aussi de très bons moments, avec le meeting aérien, il faut un réseau particulier pour pouvoir le mener. Les galas de boxe, avec des combats qui étaient des combats importants. Le format de la délégation de service public nous semblait donc être un bon format, fixant un cadre pour un certain nombre d'années. Nous avons, cela a été souligné, des difficultés avec le délégataire sur un certain nombre de productions de documents. C'est récurrent, ça ne s'améliore pas, c'est agaçant, c'est énervant, donc ça se termine toujours par des réunions qui ne se passent pas toujours très bien. Pour répondre à votre question, on est en période contradictoire, c'est-à-dire qu'actuellement le rapport et ses éléments ne nous suffisent pas et que l'on a demandé des éléments complémentaires. C'est donc cette période contradictoire. Après, s'il fallait envisager un contentieux il faut être sûr d'avoir raison sur le fond du contentieux, puisqu'au-delà des difficultés de documents qu'on finira par avoir, la difficulté c'est : qui pouvait prévoir une crise sanitaire avec des événements qui ne se passent pas ? Je crois qu'on est de la même année Monsieur TOURNAY, moi dans ma vie, je n'avais jamais vu que pendant un an et demi on restait à la maison. Finalement, ce qui s'est passé avec l'événement ce n'était pas prévu au sein de la DSP comme ce n'était pas prévu pour tous ceux qui sont dans l'événementiel, comme ce n'était pas prévu pour tous ceux qui mènent des activités et même nous. dans nos propres activités, on a nos frais fixes et on n'a pas nos rentrées d'argent. On a parlé la semaine dernière du circuit de Clastres à la Communauté d'Agglomération, je peux évoquer les piscines, je peux évoquer toutes les activités de la Ville et au travers du compte administratif on a bien vu que l'on n'avait pas de rentrées mais que

l'on avait eu les mêmes frais. Évidemment, cela a été la même chose, maintenant il faut qu'on arrive à tracer l'ensemble des comptes. Et souvenez-vous que nous avons prolongé la délégation de service public qui devait se terminer je crois courant juin, on pensait faire la foire expo, il était question d'une rallonge financière permettant de couvrir les frais parce que la société qui devait s'arrêter a continué. Une société avec des salariés, et des charges fixes qui existaient or cela n'a pas n'a pas été possible. La subvention de 17 000 € que nous avons votée au mois de juin dernier, nous ne l'avons pas versée. Nous ne l'avons pas versée et on traverse des phases précontentieuses, puisque cela fait plusieurs mois maintenant qu'on est sur cette affaire pour regarder comment on défend les intérêts de la Ville. Jusqu'à la fin du contrat, une médiation a été menée par un médiateur professionnel et ce médiateur nous avait proposé de verser une partie de la subvention. J'ai donc dit « on arrête », pas question de verser la partie de subvention complémentaire parce que de toutes façons l'opération ne se fera pas. Nous sommes donc dans une situation qui est très particulière, qui est liée au contexte, personne n'y peut rien. Maintenant, sur la question des documents comptables et de ce qui est attendu dans le cadre du contrat, on est sur ce contradictoire, on ne lâchera pas avec les services financiers. On aura de toutes façons un passage en commission consultative des services publics locaux en octobre ou novembre. J'espère qu'on aura les éléments complémentaires d'ici là, en tout cas on y travaille. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce plan et je crois que Madame LEICHNAM a demandé la parole.

Mme LEICHNAM – Merci Madame le Maire. Si je peux me permettre d'apporter une précision, il y a un affichage régulier de la qualité de l'air à l'entrée du boulevard Henri Martin, devant le Carrefour City.

Mme MACAREZ - Tous les jours on sait donc si l'air que l'on respire est bon ou pas ? Merci beaucoup pour cette précision.

Il s'agit simplement de prendre acte pour deux rapports et on prend avec réserve pour la délégation sur la promotion de la Ville. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 9

FINANCES

Immobilisations - Fixation de la durée des amortissements comptables.

Rapporteur : Mme le Maire

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de commune dont la population est égale ou supérieure à ce seuil sont tenus d'amortir leurs biens.

En vertu du décret 205-1848 du 29 décembre 2015, modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations ou des projets d'infrastructure d'intérêt national et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées.

En conséquence la délibération sur les durées d'amortissement a besoin d'être adaptée, en respectant les durées indicatives de la M14.

Les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans ;
- des frais d'études non suivis de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

– d'approuver les durées d'amortissement présentées en annexe, s'appliquant aux amortissements linéaires pratiqués.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 9. Fixation de la durée des amortissements comptables. Il s'agit d'approuver les amortissements comptables. Vous avez dans vos documents les différentes durées d'amortissements suivant les biens. Avez-vous des questions ? Pas de question. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 10

FINANCES

Attribution de subventions à divers organismes et associations.

Rapporteur : Mme le Maire

Le secteur associatif représente un vecteur important de la vie locale. Aussi la Ville de Saint-Quentin mène-t-elle une politique volontariste d'aides directes et indirectes apportées aux associations, celle-ci constituant une priorité en matière budgétaire.

Ainsi, sont proposées au Conseil les subventions suivantes :

SPORTS

Olympique Saint-Quentinois

-Subvention de fonctionnement au titre du premier semestre de la saison 2021/2022 – Championnat de National 2 145 000 €

SASP SQBB

-Premier semestre de la saison 2021/2022 dans le cadre de missions d'intérêt général – Championnat de Pro B 325 000 €

Foyer Laïque Saint-Quentin Volley Ball

-Subvention de fonctionnement au titre du premier semestre de la saison 2021/2022 – Championnat de Ligue B 174 400 €

Coordination des clubs affiliés à la piste municipale

-Organisation de l'étape saint-quentinoise du Trophée de l'Aisne Cadet le 16 juillet 2021 au vélodrome Marcel Lallement 1 200 €

L'Épée Saint-Quentinoise

-Subvention de fonctionnement 2021 - solde 600 €

Écurie Quentin de La Tour

-Organisation du 24^{ème} Rallye des Routes Picardes les 17 et 18 juillet 2021 3 000 €

Boxing Club de Saint-Quentin

- Désaffectation de la subvention inscrite au Conseil Municipal du 19 avril 2021 relative à l'organisation d'une compétition de boxe professionnelle à huis clos en mai 2021 à Saint-Quentin, cette manifestation n'ayant pu avoir lieu - 17 500 €

- Organisation d'un championnat international de boxe avec Guillaume FRENOIS en tête d'affiche, courant septembre 2021 au Palais des Sports Pierre Ratte, assorti de deux autres combats professionnels et de six combats amateurs 57 500 €

CULTURE

Association Jazz aux Champs Elysées

-Organisation de six concerts gratuits, du 4 juillet au 23 octobre 2021, dans le cadre de l'opération Jazz aux Champs Elysées 21 000 €

Association pour le Développement des Activités Musicales dans l'Aisne (ADAMA)

-Subvention dans le cadre du dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS) sur le territoire de Saint-Quentin/Gauchy 39 150 €

Association Les Elyziks

-Subvention de fonctionnement 2021 incluant l'organisation d'un concert live en streaming le 12 juin 2021 5 000 €

ANIMATION DE LA VILLE ET DU COMMERCE

Les Boutiques de Saint-Quentin

-Opération Fête du Shopping en faveur de l'ensemble des commerçants de Saint-Quentin 100 000 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accorder les subventions détaillées ci-dessus, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés par virements sur les crédits budgétaires de l'exercice en cours ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de leur mandatement aux bénéficiaires, sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec les dispositions en matière de subventions versées aux associations.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 10. Attribution de subventions à divers organismes et associations. C'est un rapport qui est important puisque nous nous apprêtons à voter 871 000 € en faveur d'associations et de clubs sportifs.

Plusieurs choses à dire sur ce plan. D'abord des subventions pour des associations qui figurent dans le domaine sportif puisque les saisons se sont à peu près déroulées. Pour l'Olympique

Saint-Quentinois au titre de la première partie du championnat 2021-2022. Pour la SASP Saint-Quentin basket-ball et je veux souligner avec Frédéric ALLIOT les résultats absolument parfaits du club, puisqu'ils sont troisièmes sur 18 équipes certes, mais jamais depuis que les trophées ont été mis en place, un club n'avait reçu quatre récompenses, comme celles reçues cette année pour le meilleur coach, le meilleur jeune, le meilleur joueur et aussi les cinq majeurs de la saison. C'est un des seuls éléments qui nous a permis de rêver et je sais combien le public était au rendez-vous à chaque match devant MATELE, c'était une belle saison. Le Foyer Laïque Saint-Quentin Volley-Ball, la coordination des clubs affiliés à la piste municipale pour un événement qui sera « trophée de l'Aisne cadet » et qui se déroulera normalement le 16 juillet 2021 au Vélodrome Marcel LALLEMAND, l'Épée Saint-Quentinoise, l'Écurie Quentin de La Tour. Voilà en ce qui concerne les clubs sportifs. Une subvention particulière sur un événement au Boxing Club de Saint-Quentin. Là aussi, petite particularité, nous avons voté au 19 avril 2021 une subvention de 17 500€ pour un tournoi qui devait se dérouler à huis clos. Là aussi, nous étions dans une situation particulière. Au moment où il devait se dérouler, en mai, on commençait à avoir des signaux plus positifs sur le plan sanitaire et l'on trouvait dommage d'avoir un tournoi à huis clos si, dans le courant de l'année, il était possible de faire mieux. On s'apprête donc à avoir au mois de septembre un championnat international de boxe avec plusieurs participants : Guillaume FRENOIS, Dylan AVERLANT et John LAFONT. Ce que l'on propose, est de désaffecter la subvention inscrite en avril, qui n'a pas été versée, puis de voter une subvention pour le championnat international de boxe au mois de septembre dont une grande partie est dédiée aux cachets des différents boxeurs.

Dans le domaine culturel, là aussi les choses se précisent pour l'été, et l'on en est très heureux avec Marie-Laurence MAÎTRE. « Jazz aux Champs-Élysées » qui commence dès ce dimanche avec ses premiers concerts aux Champs-Élysées. Nous allons allouer la somme de 21 000 €. Cela fait partie des subventions que nous n'avons pas votées au moment du budget parce que l'on avait des incertitudes sur le fait que les opérations puissent se dérouler. Une subvention pour l'ADAMA, 39 000 € dans le cadre de notre orchestre DEMOS. 105 enfants de quartiers qui apprennent la musique classique, qui se sont produits au Splendid vendredi dernier, ce sont des enfants de 7 à 11 ans. C'est un formidable projet parce que c'est un projet dans la durée, sur 3 ans avec les enfants. Toujours dans le domaine culturel, l'association Les ELYSIKS qui ne pourra pas réaliser un grand concert en extérieur mais qui s'apprêtera l'année prochaine à essayer de mettre en place un événement hommage à Amédée ZAPPARATA, il s'agit donc de subventionner des opérations comme notamment un concert live en streaming. Dans un autre domaine qui est celui du Commerce, nous avons souhaité, à nouveau, soutenir le commerce de proximité et le commerce local en mettant en place une opération qui se déroulera à la rentrée de septembre, du 20 septembre au 30 octobre, c'est une opération « bons d'achats » avec un effet immédiat « tiroir-caisse ». La méthode de l'année dernière allait parfaitement. Nous nous sommes accordés avec les trois associations de commerçants : les Boutiques de Saint-Quentin présidée par Hervé HALLE, l'association des commerçants non sédentaires avec Jean-Louis BRICOUT et Joël ROLAND pour le groupement CHANCE. Ils se sont accordés sur la manière de faire et avec Mélanie MASSOT, on se disait que la meilleure façon de soutenir le commerce, parce qu'on espère que la rentrée se passera bien mais on n'en est pas certains, c'est d'avoir des bons d'achat, bons d'achat qui seraient de 25 €. Un courrier partira aux différents commerçants de la Ville pour les informer de cette subvention et pour la mise en route de cette opération.

J'ai fait, je crois, le tour des différentes propositions qui sont faites ce soir. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci. J'ai une question concernant un montage financier. On était sur la délégation de service public événementiel il y a deux rapports et là on nous propose de subventionner un meeting de boxe. Pourquoi pas ? Moi je sais à qui va la subvention : à l'association. Mais qui organise le meeting ? Est-ce que c'est cette même association ? Qui encaissera les recettes de billetterie ? Est-ce que c'est cette même association également ?

Mme MACAREZ- Merci. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT- Merci. Moi aussi j'ai une question concernant les championnats de boxe. On lit qu'il y a une différence de 40 000 € entre les deux compétitions de boxe. Pourquoi une telle différence entre les sommes ? Concernant les boutiques Saint-Quentinoises vous parlez de 100 000 €. Comment va être réparti l'argent ? Est-ce que les bons vont aller plus en avant pour les commerces modestes ou tous les commerces en difficulté ?

Mme MACAREZ – Merci. Sur la question du Boxing Club : le Boxing Club n'est pas la société dédiée à la délégation de service public, il s'agit donc bien de deux cadres juridiques différents, avec deux formalismes différents. Là, nous sommes dans le cadre d'un vote de subvention donc on a demandé un budget prévisionnel. Pour répondre aussi à Madame DUJANCOURT, on n'est pas du tout sur la même typologie de championnat, ni sur le plan sportif, ni sur le plan des participants. Généralement, les frais les plus importants vont être pour les cachets des boxeurs, et c'est bien normal parce que c'est un sport particulier. Pour toutes les parties techniques, les parties médicales également parce que quand vous avez des championnats, vous avez des obligations de présence de médecins, de secours, et d'un certain nombre de choses en ce sens.

Concernant l'opération des commerçants, c'est ouvert à tout le monde, que les commerçants soient ou non adhérents d'une association, d'où l'intérêt de fournir un courrier. Le courrier que nous allons adresser dans quelques jours aura pour objet de recenser les commerçants qui sont intéressés pour participer à l'opération et après c'est en toute liberté, selon le règlement qui est fixé par les trois associations de commerçants. Notre objectif évidemment, est de générer du flux dans tous les commerces de proximité de la Ville et des quartiers. Monsieur TOURNAY et Monsieur ALLIOT après.

M. TOURNAY - Juste une précision parce que je ne suis pas sûr d'avoir bien compris votre réponse donc ma question n'était peut-être pas assez précise. Je pense avoir compris que c'est l'association du Boxing Club qui va organiser. Vous nous avez dit que l'argent devrait servir à payer le cachet des boxeurs, très bien, moi je veux m'assurer que cet argent n'ira pas en sous-traitance pour aller financer une société privée.

Mme MACAREZ - Vous pensez à quoi ?

M. TOURNAY - Et vous à quoi pensez-vous ?

Mme MACAREZ - C'est gentil de me renvoyer la question mais allez au fond de votre raisonnement.

M. TOURNAY – Je pense à une des sociétés du délégataire de la DSP.

Mme MACAREZ - Il n'y a pas de raison. Je ne suis pas sûre que la société survivra à la délégation de service public. Il en fera ce qu'il veut mais normalement elle était dédiée à cela. Là, on est dans le cadre d'une association qui doit être sans doute, je parle aussi sous le contrôle de Xavier RIBANT, en contrat d'objectif et de moyens, avec une réunion annuelle et les comptes qui nous sont retransmis. Ça fait donc partie des associations qui sont suivies régulièrement par les services. Frédéric ALLIOT a la parole et puis Sylvie ROBERT. Frédéric ALLIOT.

M. ALLIOT – On est dans un schéma classique, c'est un club qui organise une compétition. Là, en l'occurrence, c'est une compétition internationale puisque Guillaume FRENOIS aura la possibilité de tenir une ceinture internationale donc c'est très officiel. On n'est effectivement pas dans la même configuration du gala qui avait été annulé et cette manifestation, on a la date puisque ce sera le vendredi 10 septembre au Palais des Sports, la veille de la « Fête du Sport ».

Mme MACAREZ - On va croiser les doigts pour que cela se fasse. une petite précision pour les personnes qui ne prennent pas part au vote. Xavier BERTRAND, la personne qui le remplace aujourd'hui, Colette BLERIOT, Lise LARGILIERE et Philippe CARMELLE. Est-ce qu'il y a une autre personne qui ne prend pas part au vote parce qu'elle ferait partie du bureau d'une de ces associations ? Qu'elle se manifeste maintenant, vous connaissez la formule consacrée. Visiblement c'est bon. On vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 37 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CARMELLE, Mme Lise LARGILLIERE ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenue(s) : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 11

FINANCES

Attribution de subventions dans le cadre de "Saint-Quentin Commerce" et "FISAC Cœur de Ville".

Rapporteur : Mme le Maire

Vu la décision d'attribution de subvention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) n°18-0257 du 31 décembre 2018 du Ministre de l'économie et des finances,

Vu la délibération du 25 février 2019 instituant l'aide à l'embellissement, l'aménagement et la sécurisation des points de vente, SAINT-QUENTIN FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE 2019 – 2021,

Vu la délibération du 29 avril 2019 reconduisant, en accord avec la Région, un dispositif d'aide à l'investissement sur l'ensemble du territoire de Saint-Quentin, SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 - 2021,

La dynamique commerciale est un enjeu majeur pour le cœur de la ville comme pour les quartiers. Afin d'accompagner les commerçants et artisans dans leurs projets de développement, la Ville de Saint-Quentin, en partenariat avec l'Etat et la Région, a décidé de mener des actions d'aide à l'investissement à travers deux dispositifs.

- FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE 2019 - 2021

Il s'agit, pour les commerçants et artisans exerçant dans le périmètre défini par le FISAC et réalisant des investissements éligibles, de l'octroi d'une subvention de 40 % du montant H.T. des dépenses avec un plafond d'aide de 3000 €.

La ville intervient à hauteur de 20 % du montant H.T. avec un plafond fixé à 1 500 € H.T. par commerce. L'Etat intervient dans les mêmes proportions.

- SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 - 2021

Il s'agit, sur tout le territoire de Saint-Quentin, de l'octroi aux commerçants et artisans, qui réalisent des travaux d'embellissement, d'agencement et de sécurisation dans leur point de vente, d'une subvention de 20 % du montant H.T. des investissements avec un plafond d'aide de 2 000€.

Les commerçants et artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « SAINT-QUENTIN FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE » et « SAINT-QUENTIN COMMERCE » ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – Rapport numéro 11. Attribution de subventions dans le cadre de « Saint-Quentin Commerce » et « FISAC Action Cœur de Ville ». Cela fait plaisir ces subventions puisque l'on vient soutenir, là aussi, le commerce de proximité d'une autre façon, c'est à dire sur les travaux qui sont réalisés par les différents commerces. On peut constater avec Mélanie MASSOT, malgré la crise sanitaire, une certaine vitalité. C'est vrai que nous avons des commerçants qui ont utilisé ce temps pour rénover et pour changer de concept par exemple. Nous avons aussi de nouveaux commerçants qui sont arrivés en ville et nous vous proposons aujourd'hui 17 subventions qui seront versées dans deux cadres différents, via le « Saint-Quentin Commerce » et le « FISAC » pour un montant global de 57 000 €. Je donne la parole à Mélanie MASSOT.

Mme MASSOT - Effectivement « Saint-Quentin Commerce » et « FISAC Cœur de Ville » sont des subventions essentielles pour nos commerçants et artisans. Je rappelle que les subventions sont des aides à l'embellissement, l'agencement et la sécurisation des points de vente sur un périmètre prédéfini et avec une action volontaire commune de la Ville, de la Région et de l'État. On se rend compte que 9 commerçants ont bénéficié de l'aide « FISAC Cœur de Ville », 17 de l'aide « Saint-Quentin Commerce » et on les remercie vraiment de faire ces demandes auprès de la collectivité puisque c'est signe que tout ne va pas trop mal et qu'ils croient en Saint-Quentin. Et je voulais surtout rajouter que la collectivité par toutes ces actions qu'elle va mener cet été, que ce soit le service Animation, Culture, Sport, Patrimoine ou Tourisme, ont mis tout en place aussi pour créer du flux et reprendre une vie normale. Dès jeudi et après dimanche puisqu'on commence aussi avec les « jeudis de l'été » et vraiment on en est ravis. On a aussi comme exemple « les Pépites de Clapette » qui avait déjà 5 boutiques dans les Hauts-de-France, qui ont cru en Saint-Quentin, et qui sont venus s'installer à Saint-Quentin. On a Anthony CORNU qui ouvre sa troisième boutique. On a vraiment beaucoup de créations. On a aussi de la réhabilitation et on en est vraiment très contents. On est très contents de les accompagner. Merci.

Mme MACAREZ – Merci de ces précisions. Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Bien entendu comme habituellement nous voterons « pour ». Cette mesure est importante effectivement comme ça a été précisé pour accompagner les commerçants dans les projets de valorisation qu'ils souhaitent mener pour leurs enseignes et ainsi participer à dynamiser le commerce de proximité et par extension l'activité économique de notre ville. Une précision afin d'éviter tout conflit d'intérêts, je tiens à préciser que Nathalie VITOUX ne participera pas au vote. Merci.

Mme MACAREZ - Merci de votre vigilance. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Nous avons une question. Nous aussi nous sommes « pour » cette action, c'est très bien, mais une question ceci dit. Est-ce que cela peut aller vers tous les commerces ou est-ce qu'on va favoriser tout de même les commerces qui sont en difficulté, d'autant plus avec les résultats de la crise sanitaire que nous connaissons tous sur les commerces à Saint-Quentin.

Mme MACAREZ - C'est vraiment ouvert à tous les commerces. Cela existait d'ailleurs avant la crise sanitaire. On ne va pas commencer à s'engager dans des contrôles ou des choses trop existentielles. Pour nous, ce qui est important, c'est aider des commerçants à pouvoir investir. Donc nouveaux commerçants ou commerçants déjà en place puisqu'on sait qu'en permanence il faut se renouveler, donner envie aux clients de venir. Parallèlement, nous avons un second dispositif au niveau de la Communauté d'Agglomération qui s'appelle « CASQ Artisans » qui permet, soit à des commerçants soit à des artisans, de pouvoir acquérir du matériel. Pour le boulanger cela peut être un four ou un véhicule pour un électricien par exemple. Ce sont des dispositifs simples à destination des commerçants et on est très réactifs sur ce dossier-là, et mon Dieu, que ça fait du bien quand on n'est pas obligés de faire des millions de paperasse en France pour avoir une politique dans un domaine. On verra tout le monde dans la limite des fonds disponibles mais c'est un dispositif qui fonctionne bien. Nous allons voter. Madame VITOUX ne prend pas part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 2 voix contre adopte le rapport présenté.

Mme Nathalie VITOUX ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 12

CONSEIL MUNICIPAL

Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Rapporteur : Mme le Maire

En vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et l'EPCI. Elle fournit une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes, à la demande du conseil de la communauté mais aussi à la demande d'un tiers des conseils municipaux des communes membres.

Cette commission est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant titulaire et un représentant suppléant, désignés au sein et par les conseils municipaux des Communes membres.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Par délibération n°11 en date du 23 septembre 2020, le Conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à deux membres : un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Aussi il est proposé de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Madame le Maire propose, qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité.

Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Se porte candidat pour être membre titulaire : Mme Sylvie ROBERT

Se porte candidat pour être membre suppléant : Mme Monique BRY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-IV du Code Général des Impôts ;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Il est demandé au Conseil de se prononcer quant à ces désignations.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 12. Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées. C'est une obligation légale s'il devait y avoir des charges transférées à la Communauté d'Agglomération. Il y a des réunions officielles dans lesquelles des élus doivent représenter la Ville pour veiller à ce que la Ville ne soit pas lésée. Je vous propose au sein de cette commission Sylvie ROBERT en qualité de membre titulaire et Monique BRY en qualité de membre suppléant et je propose que l'on vote uniquement sans vote à bulletin secret. Tout le monde est ok. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 13

PATRIMOINE
Dénomination commune touristique.
Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin met en œuvre une politique du tourisme, en mettant en place de nombreuses animations, en périodes touristiques, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif, ce qui lui permet de prétendre au classement en commune touristique.

En outre, l'Office de tourisme du Saint-Quentinois peut prétendre à être classé en catégorie I.

De plus, la commune bénéficie d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente qui répond aux exigences du classement en commune touristique.

La dénomination de commune touristique est accordée pour une durée de 5 ans.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 13. Dénomination commune touristique. Nous avons eu le temps de réfléchir et de regarder un certain nombre de sujets liés au tourisme pour mieux classer à la fois la Ville et l'Office de Tourisme. Pour des questions de reconnaissance et là, sur la question du tourisme, 14 villes de la région des Hauts-de-France sont déjà classées Communes touristiques. Ça n'était pas le cas de Saint-Quentin et comme avec l'Office de Tourisme et son président Alexis GRANDIN nous comptons bien continuer à avoir des visiteurs supplémentaires, nous souhaitons aller jusqu'à cette reconnaissance. La parole est à Alexis GRANDIN.

M. GRANDIN – Merci Madame le Maire. Cette demande de dénomination de Commune touristique en effet est tout à fait complémentaire de la délibération que nous avons prise mercredi dernier en conseil d'agglomération sur le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1. Ce qui démontre que Ville, Agglomération du Saint-Quentinois et Office de Tourisme ont une volonté commune, une véritable stratégie touristique à l'échelle de notre territoire. Et d'ailleurs nous avons choisi une marque « Destination Saint-Quentin » et un logo qui a été choisi après une vaste consultation sur les réseaux sociaux et sur le site internet. Avec 165 000 visiteurs à l'année, hormis évidemment l'année dernière qui était tout à fait exceptionnelle, le tourisme occupe une part importante de l'activité économique pour nos

hébergeurs, nos restaurateurs et l'ensemble des professionnels du tourisme. Alors on constate aujourd'hui évidemment une reprise de l'activité touristique vous l'avez souligné Madame le Maire. Nous avons accueilli 5 groupes la semaine dernière, nous avons déjà d'autres groupes qui viendront dans les semaines, dans les jours prochains. Et je pense que l'on a une belle carte à jouer sur le tourisme de proximité comme au niveau européen avec une clientèle belge et une clientèle allemande. Alors cette demande de dénomination constituera évidemment un levier puissant d'attractivité et contribuera à renforcer encore le rôle fédérateur de l'Office du Tourisme comme acteur évidemment qui renforce les activités et les actions touristiques sur le Grand Saint Quentin.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup de ces précisions et l'on va se souhaiter un été avec beaucoup de tourisme. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 14

PATRIMOINE

Cession de droits d'auteur de photographies du Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer. Rapporteur : Mme le Maire

Détenteur de l'appellation « Musée de France » par le Ministère de la Culture et de la Communication, le musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer de Saint-Quentin constitue un joyau au sein du réseau des musées de la Région Hauts-de-France. Premier musée du département de l'Aisne par la richesse de ses collections, il s'inscrit pleinement au cœur de la politique culturelle et patrimoniale de la Ville.

Dans le cadre de sa politique de promotion, le Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer a travaillé aux côtés de la Mission Attractivité Hauts-de-France via le Comité Régional du Tourisme et des Congrès afin de contribuer à son rayonnement régional, national et international. De ce partenariat sont nées, sur le site internet du Comité Régional, dix expériences muséales parmi les 90 musées de France que compte la Région : le musée Condé de Chantilly, Le Louvre Lens, le Palais des Beaux-Arts de Lille, le musée La Piscine de Roubaix, le Musée de Picardie d'Amiens, le LaM de Villeneuve d'Ascq, le musée Henri Matisse du Cateau Cambrésis, le musée de Flandre de Cassel, le musée des Beaux-Arts d'Arras et le musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer de Saint-Quentin.

Ainsi, la Ville de Saint-Quentin signe un contrat de cession de droits d'auteur relatif aux quatre photographies du musée présentes sur le site internet en vue de sa promotion. La Ville autorise la reproduction, la représentation, l'utilisation (à usage non commercial et/ou publicitaire) ainsi que la diffusion des photographies sur tous les supports

print et Web du Comité Régional du Tourisme et des Congrès dans le cadre de ses activités de promotion et de valorisation de la Région Hauts-de-France, en France et à l'international. Le contrat s'assure du respect des photographies de la Ville de Saint-Quentin, ne pouvant faire l'objet de modification, déformation, mutilation ou ajout.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur des photographies du musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ce contrat.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 14. On est sur un sujet qui est presque connexe puisqu'il s'agit de cession de droits d'auteur de photographies du musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer permettant qu'elles soient mises en valeur sur le site internet du Comité Régional du Tourisme et des Congrès. Il s'agit notamment de l'autoportrait de Maurice Quentin de La Tour, Renoir, photo d'une salle d'exposition et une photo du salon des pastels. Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Effectivement il s'agit d'une délibération en faveur de la promotion du musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer avec le Comité régional du tourisme des Hauts-de-France. Nous pensons que c'est une très bonne initiative qui participera à mettre en avant comme il se doit les œuvres de Maurice Quentin de La Tour et bien d'autres, peintures, sculptures, mobiliers d'art. Les photographies sont magnifiques, j'ai beaucoup apprécié les jeux de perspective d'ombre et de lumière qui mettent en valeur les œuvres avec sobriété. Pour la sélection des sujets, je note positivement le choix bien évidemment, vous venez de le dire, de l'autoportrait au pastel dit « à la toque d'atelier » réalisé par Maurice Quentin De La Tour en 1742 et rendu célèbre partout en France grâce au fameux billet de 50 francs. Très bon choix également le portrait au pastel de Mademoiselle Dieterle réalisé par Renoir vers 1910. J'ai juste un petit regret, les œuvres sont remarquables mais l'écrin l'est également, de style néoclassique, le musée Antoine Lécuyer est un monument emblématique de notre Ville, je regrette que dans cette galerie photos ne figure pas un cliché du bâtiment et d'ailleurs pourquoi seulement 4 photos ? Nous voterons « pour ». Merci beaucoup.

Mme MACAREZ - Peut-être qu'un jour nous pourrions donner davantage de photos. C'est vrai que l'on a beaucoup misé sur les œuvres de Maurice Quentin de La Tour. On recevait avec Bernard DELAIRE et Marie Laurence MAÎTRE il y a encore quelques jours la presse nationale qui visitait la Ville. Ils venaient sur l'art-déco, ils étaient donc super contents sur l'art-déco, mais à plusieurs reprises ils nous ont demandé également d'aller jusqu'au salon des pastels de Maurice Quentin de La Tour parce qu'on s'en rend peut-être un petit peu moins compte quand on vit à Saint-Quentin, mais c'est une collection extrêmement prestigieuse, connue par les amateurs dans le monde entier. On a donc conservé ces choix-là, mais pourquoi pas dans le futur avoir une meilleure représentation encore de tout ce que nous avons au sein de notre musée. Je vous remercie de votre remarque. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 15

ADMINISTRATION GENERALE SANTÉ - Contrat Local de Santé. Rapporteur : Mme le Maire

Les objectifs et finalités poursuivis par un Contrat Local de Santé (CLS) sont notamment de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et à la construction du parcours de santé adapté aux besoins du territoire.

Le Contrat Local de Santé est porté conjointement par la Ville de Saint-Quentin et l'Agence Régionale de Saint-Quentin, financeur du CLS.

Il constitue un outil qui doit faciliter le renforcement des synergies entre les acteurs successifs d'un parcours de santé, enjeu primordial de santé publique, et favoriser une plus grande fluidité.

Les caractéristiques démographiques, socio-économiques et épidémiologiques de la Ville de Saint-Quentin sont le socle du diagnostic territorial, élément fondamental dans l'élaboration du projet de santé en cohérence avec le Projet Régional de Santé (PRS).

C'est donc au regard des indicateurs de santé que le territoire saint-quentinois a été identifié comme prioritaire.

Compte-tenu des problématiques locales diagnostiquées et des réflexions menées depuis plusieurs mois, des axes prioritaires ont été définis :

1. Parcours santé des jeunes : créer et promouvoir des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge,
2. Favoriser l'accès aux droits et aux soins,
3. Maintenir et renforcer la prévention, le dépistage et la prise en charge des cancers,
4. Améliorer la prise en charge des maladies cardio-neuro-vasculaires en portant une attention particulière au diabète.

L'agence Régionale de Santé et la Ville de Saint-Quentin mènent également deux animations spécifiques pour :

1. La santé mentale avec le dispositif « Conseil Local en Santé Mentale ».
2. La santé environnementale.

Le CLS est également susceptible d'évoluer en fonction des besoins de santé de la population saint-quentinoise.

Au regard des orientations stratégiques retenues, les institutions suivantes seront également partenaires du CLS :

- Conseil Régional Hauts-de-France
- Préfecture de l'Aisne
- Direction des Services Départementaux et de l'Education Nationale de l'Aisne
- Conseil Départemental de l'Aisne
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne
- Mutualité Sociale Agricole de Picardie
- Le Centre Hospitalier, l'Hôpital Privé Saint-Claude, la clinique Sainte-Monique...

Un avenant au Contrat Local de Santé pourrait ultérieurement être conclu pour permettre à divers partenaires d'être signataires du CLS.

Ces institutions, pourront ainsi contribuer, dans leur champ de compétence respectif, à la mise en œuvre du CLS, aux actions qui seront menées et qu'ils pourront soutenir financièrement.

Le budget nécessaire au déroulement du CLS sur trois ans est prévu pour l'année 2021 et sera inscrit en temps opportun pour les exercices suivants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le Contrat Local de Santé.

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer le Contrat Local de Santé ainsi que tout avenant éventuel et à accomplir toutes formalités nécessaires en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 15. Il s'agit de la signature d'un Contrat Local de Santé et je donne la parole à Béatrice BERTEAUX, maire adjoint à la santé.

Mme BERTEAUX - Merci Madame le Maire. Chers collègues, c'est avec plaisir que je vais vous présenter ce Contrat Local de Santé soumis à votre approbation. Donc il faut savoir que même si la santé ne fait pas partie d'une compétence des collectivités locales, elle est bien

ancrée dans la culture de notre Ville et ce depuis plusieurs années et donc c'est dans une logique de suivi de cette politique santé que nous avons souhaité élaborer ce Contrat Local de Santé qui est de deuxième génération puisqu'il s'axe principalement sur le parcours santé et donc pas uniquement la prévention mais aussi le suivi et le dépistage et donc c'est vraiment en lien avec le programme régional de santé qu'il est élaboré. Ce Contrat Local de Santé, vous le savez, est en partenariat entre la Ville et l'ARS. Il a fait l'objet de multiples réunions et malgré la crise sanitaire nous avons pu aboutir à son élaboration, ce depuis septembre 2020, où on a remis en place les réunions avec l'ARS puis progressivement le 1er copil dans le cadre du Contrat Local de Santé et enfin le financement en décembre 2020 d'un coordonnateur de ce Contrat Local de Santé en la personne de Madame Christelle GEVERS qui a pris ses fonctions au 1er mars 2021 et qui va suivre ce Contrat Local de Santé tout au long des années à venir donc là jusqu'en 2022 puisque le PRS le Programme Régional de Santé se termine en 2022, mais qu'il se poursuivra sur les 4 années suivantes. Pourquoi ce Contrat Local de Santé ? Nous sommes partis d'un diagnostic sanitaire qui était fait en 2018 et qui retrouvait les déficits et les problématiques de santé bien connus malheureusement sur notre territoire, sur lesquels nous nous sommes axés et où je reviendrai par rapport aux thématiques du Contrat Local de Santé. Nous avons aussi souhaité et j'y tiens particulièrement, à ce que nous puissions travailler en toute transversalité notamment avec mes autres collègues élus, maires adjoints et conseillers, dans le cadre des actions simultanées et c'est ainsi que nous avons répondu à un appel à projet dans le cadre de la « Maison Sport Santé Handicap » avec Frédéric ALLIOT et Sandrine DIDIER pour lequel nous attendons donc l'avenant de l'ARS et qui fera partie bien sûr de ce Contrat Local de Santé. Nous avons aussi des partenariats avec les quartiers et les centres sociaux pour de nombreuses actions de prévention et c'est ainsi qu'on travaillait avec Thomas DUDEBOUT et Marie-Laurence MAÎTRE. Et enfin, tout ce qui a trait aussi à la jeunesse avec Françoise JACOB, à l'environnement avec Michel MAGNIEZ et tout le côté protection prévention avec Freddy GRZEZICZAK, entre autres. Donc c'est vraiment une transversalité, ce Contrat Local de Santé, et j'y tiens parce que ça nous permet, j'allais dire, d'aller beaucoup plus dans le concret et auprès de notre population. Dans ce contrat, nous avons bien sûr des partenaires qui sont le Conseil Régional, la Préfecture, la Direction des services départementaux et de l'éducation nationale de l'Aisne, le Conseil Départemental de l'Aisne, la Caisse Primaire, la Mutuelle Sociale Agricole et le centre hospitalier, l'hôpital privé Saint-Claude et la clinique Sainte-Monique. L'ensemble de ces partenaires vont permettre d'élaborer les actions qui vont être mises en place. Les thématiques de ce Contrat de Local de Santé, elles sont de 4 axes : le premier concerne le parcours santé des jeunes avec le fait de créer et promouvoir des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge. Le deuxième, de favoriser l'accès au droit et aux soins, avec à ce niveau aussi une importance sur l'attractivité médicale et paramédicale au sein de notre Ville. Le troisième axe est de maintenir et renforcer la prévention, le dépistage et la prise en charge des cancers. Et le 4ème axe, d'améliorer la prise en charge des maladies cardio neurovasculaires en portant une attention particulière au diabète. S'y associent et à mon sens c'est tout aussi fondamental, deux animations spécifiques que sont la santé mentale avec le dispositif « Contrat Local en Santé mentale » pour lequel nous sommes en cours de diagnostic actuellement et qui fera l'objet d'une présentation et d'un travail à partir de septembre de cette année, et la « santé environnementale » dont j'ai évoqué le sujet avec mon collègue Michel MAGNIEZ. Ce Contrat Local de Santé est une première pour notre Ville, c'est une dynamique santé transversale que je mettrai aussi en lien avec les actions qui sont faites au sein des différents quartiers et c'est pourquoi je vous demande d'approuver ce Contrat Local de Santé et je reste à votre disposition si questions.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup pour cette présentation très claire. Monsieur TOURNAY. Madame DUJANCOURT ne vous inquiétez pas, tout le monde pourra parler. Celui qui veut démarrer peut.

M. TOURNAY - Je voulais simplement revenir sur le contexte sanitaire évoqué dans ce rapport et je voulais appuyer sur quelques points qui me semblent très inquiétants. La surmortalité tous âges et tous genres confondus au regard de la France. L'importante surmortalité prématurée et le fait que cet écart avec le niveau national a tendance à s'aggraver. Nous le savions déjà mais le rapport confirme que nous sommes dans un processus de désertification médicale puisque l'on a une faible densité de généralistes et je le répète régulièrement, les deux tiers des généralistes ont plus de 55 ans. Faible densité de généralistes mais aussi de spécialistes et je rajouterai peut-être des facteurs qui, moi, me semblent aggravants mais qui ne figurent pas dans ce dossier : le fait que nous ayons assisté à la fermeture des urgences de Guise, ce qui induit que ce sont les urgences de Saint-Quentin qui doivent pallier ce manque. Peut-être aussi, à moins que ce soit dans le rapport mais cela m'a échappé, la fermeture de la maternité de la polyclinique. Ce qui fait qu'il n'y a que l'hôpital de Saint-Quentin qui puisse accueillir les futurs nouveau-nés. Si, en soit, on posait un diagnostic sur la situation sanitaire du Saint-Quentinois ça me paraît pertinent mais j'ai du mal là, peut-être que ce n'est pas encore l'étape de ce jour, mais j'ai du mal à entrevoir les actions concrètes qui vont en découler. Est-ce que la ville de Saint-Quentin va se battre, va appuyer tout au moins pour la réouverture des urgences de Guise ? Est-ce que l'on va essayer enfin de recruter des généralistes salariés à Saint-Quentin ? Est-ce que l'on va faire en sorte que le nombre de lits à l'hôpital de Saint-Quentin augmente significativement ? J'ai vu que ça avait augmenté un petit peu mais au regard de la situation sanitaire c'est bien entendu trop insuffisant. Voilà des questions qui me semblent concrètes et qui doivent amener des solutions tout aussi concrètes. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Concernant ce rapport, on voit très bien qu'il y a des objectifs généraux qui sont très louables et on reconnaît que vous avez d'excellents administratifs qui font de bons rapports. Cependant, comme vient de le dire Monsieur TOURNAY, on trouve que cela manque d'actions concrètes. Pour exemple, l'absence de praticiens qui restent sur le territoire et donc de patients qui manquent de soins suivis, qui est le cœur pour pouvoir lutter contre les pathologies que vous avez citées en introduction. Vous défendez régulièrement dans ce conseil « SOS Médecins » et d'ailleurs on voit que la structure accueille de plus en plus de médecins. On s'interroge sur la raison pour laquelle ils veulent rester à « SOS Médecins » et non pas s'installer en cabinet en ville. Ce rapport est un grand diagnostic qui reste assez vague. Vous avez évoqué la jeunesse, on repère en effet qu'il va y avoir des dépistages. Mais combien de psychologues ? Combien d'orthophonistes spécialisés pour répondre à tous ces problèmes ? Des informations concrètes. Aussi je lis « promouvoir l'alimentation saine comme facteur de protection ». Ce sur quoi nous sommes tout à fait d'accord. Est-ce que cela veut dire que vous allez supprimer l'affichage publicitaire pour de piètres produits de qualité ? Et qu'en est-il de la question de mettre en place une cantine centrale plus saine et équilibrée ? Voilà quelques propositions concrètes que nous vous formulons aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Madame BERTEAUX.

Mme BERTEAUX - Madame le Maire merci. Je vais répondre un petit peu sans aller dans les détails aux questions de Monsieur TOURNAY tout d'abord. Alors il faut savoir, on ne va refaire l'histoire, les urgences de Guise font partie d'une démarche qui a été élaborée par l'ARS lors d'une répartition effectivement des services d'urgence. Il faut savoir que l'hôpital de GUISE qui est en direction commune avec le centre hospitalier de Saint-Quentin bénéficie d'une organisation adaptée avec un service de soins non programmés. Qu'à cette époque, et j'ai été active aussi dans le dossier puisque j'étais présidente de CME, est évident qu'à ce niveau-là il y a eu une réflexion sur une antenne du SMUR sur Guise qui permettait de répondre là aussi à une population pour éviter des écarts et des pertes de chances pour la population. Mais cette fermeture a été actée en lien avec l'ARS et en organisant une procédure dégradée qui permettait de répondre à la population et qui existe d'ailleurs toujours. Concernant la maternité, nous avons effectivement appris la fermeture pour des raisons qui incombent à l'hôpital privé, de sa maternité, mais pour autant, dans un travail de coordination entre le centre hospitalier en partenariat avec des liens que Madame le Maire nous avons établis avec eux et avec le centre hospitalier, il a été d'une façon très logique et très coordonnée une organisation du suivi des femmes parturientes et la possibilité ainsi d'accueillir au centre hospitalier si c'était leur choix car ça reste au choix de la parturiente, de pouvoir accueillir au niveau du centre hospitalier. Les équipes, et on peut s'en louer, de gynécologie du centre hospitalier ont permis de prendre en charge ces femmes sans difficulté et je rappelle qu'il existe aussi un service de néonatalogie de niveau B qui permet là aussi une prise en charge des bébés sur place et un transfert si la situation l'exige. Concernant le nombre de lits du centre hospitalier, c'est une bonne réflexion. Le problème, et vous l'avez entendu pendant la crise sanitaire, ce n'est pas tant le nombre de lits, c'est plutôt les soignants médicaux certes mais surtout aussi paramédicaux pour mettre dans ces lits. J'en reprends la problématique de la réanimation, ce n'était pas compliqué d'ouvrir un lit de réa, le problème est de mettre des soignants dans ces lits de réa et là je rejoins effectivement la nécessité d'une réorganisation de l'offre de soins mais en partenariat avec une réflexion, ce que nous avons eu pendant la crise sanitaire, avec les différents intervenants sur la restructuration hospitalière et la loi Ségur. Et enfin, concernant les soutiens psychologiques, il faut savoir que sur Saint-Quentin, actuellement, nous avons 21 psychologues qui sont en place. Nous avons des réflexions, et je ne l'ai pas cité tout à l'heure, mais nous avons un projet d'une « Maison des Adolescents » qui doit aussi se mettre en place sur notre Ville en partenariat avec l'Association Nationale des Maison des Adolescents. Et également des projets dans le cadre du handicap et dans le cadre de l'autisme en lien aussi avec des structures et des paramédicaux adéquats tant en orthophonie qu'en psychologues. Mais il est vrai que la densification paramédicale à ce niveau est manquante sur notre territoire comme malheureusement dans beaucoup de territoires. Et enfin, concernant la diversification médicale, il est clair que nous avons des projets, qu'il y a de beaux projets qui sont en cours sur Saint-Quentin avec des installations de trois, quatre médecins. Une Maison de Santé professionnelle qui doit se développer et un partenariat aussi avec d'autres équipes adjacentes. Donc, il y a un dynamisme et j'espère que le Contrat Local de Santé va nous permettre de maintenir et de faire perdurer ce dynamisme.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup de ces précisions. Monsieur ANETTE.

M. ANETTE – Merci. Juste une petite réflexion. Le Contrat Local de Santé bien évidemment nous sommes « pour ». Ce que je voudrais mettre en avant : l'aspect préventif est bien mis en avant. D'accord merci, mon intervention est coupée.

Mme MACAREZ- Pardon Monsieur ANETTE. Je vous laisse reprendre votre phrase.

M. ANETTE – Je voulais mettre l’accent effectivement sur l’aspect préventif qui est bien présent dans ce Contrat Local de Santé mais ça me semble effectivement très important surtout pour notre territoire. Dépistage du cancer, c'est très bien. Par contre, j'espère que ce contrat, peut-être que Madame BERTEAUX pourra me répondre, j'espère que ce contrat mettra bien l'action sur la prévention, je dis conduites addictives, mais j'espère que ça mettra bien l'action sur l'alcoolisme et pas seulement pour les jeunes mais aussi pour les populations de tout âge puisque c'est vrai que l'alcoolisme, et je tenais à le rappeler, c'est un très gros problème sur notre territoire et je voulais que ça soit bien pris en compte. Merci.

Mme MACAREZ - Madame BERTEAUX.

Mme BERTEAUX – Pour rassurer effectivement Monsieur ANETTE il est clair que la prise en charge de l'alcoolisme tant aigu que chronique fait partie prenante de ce Contrat Local de Santé et fera aussi partie du Contrat Local de Santé Mentale puisque vous le savez très bien il y a effectivement un lien avec à la fois la dépendance mais aussi des déficits qui peuvent être engendrés au niveau de l'état psychologique des personnes. Il y a vraiment une volonté aussi de s'atteler sur la prise en charge de l'alcoolisme.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup. Plusieurs points que je voulais aborder.

D'abord remercier Béatrice BERTEAUX, les équipes, les partenaires et les personnes au sein du nouveau service Santé de la Ville, pour leur engagement, parce que produire ce Contrat Local de Santé alors qu'on a vécu toute la gestion de la crise sanitaire et que l'on est encore sur le centre de vaccination en permanence, ce n'est pas si facile que cela. Les choses avancent bien et elles ont pu aussi avancer en partenariat avec les représentants du monde médical puisque ce contrat a été pensé comme cela. C'est vrai que c'est un exercice, il ne faut pas confondre le rôle de chacun. Il y a le Contrat Local de Santé et donc des politiques de coordination, des politiques de prévention et Monsieur ANETTE l'a rappelé également la prévention c'est essentiel puisque si on avait en France, comme d'autres pays, des politiques de prévention plus efficaces, on éviterait le curatif sur un certain nombre de sujets. C'est évidemment extrêmement important et il ne faut pas négliger cet aspect-là des choses. On va démarrer avec des opérations concrètes et l'on a déjà commencé puisque les membres du service Santé ont pu aller en centres sociaux pour de la vaccination, sur des séances particulières, ces derniers jours, même si la mobilisation des vaccins ce n'est pas simple, on avance sur ce point-là. Je pense que la prévention c'est très important, et avec d'autres partenaires il faudra qu'on mobilise peut-être d'autres choses, ça peut être avec l'hôpital ou avec d'autres structures, un bus de prévention qui sillonne la Ville, les quartiers. Pourquoi pas également avec d'autres communes aussi sur la ruralité ça me semble être très important. La Ville ne sait pas d'elle-même gérer les questions de santé, les questions santé sont bien une compétence de l'État. On avait tout à l'heure le débat sur la sécurité et je ferais la même remarque parce qu'il y a une loi qui est en préparation qui s'appelle la loi « 4D » avec Jacqueline GOURAULT, où l'on commence à introduire un petit truc au niveau de l'État : on commence à entendre dire « dans le fond ce ne serait pas mal que sur les investissements des hôpitaux les collectivités puissent cofinancer ». Ça s'appelle un piège. Pourquoi ça s'appelle un piège ? Parce que nous, on n'aura pas plus de moyens, et je sens gros comme une maison que si l'on accepte cela, dans quelques temps on nous dira au niveau de l'Agence Régionale

de Santé « vous voulez un scanner ou vous voulez un IRM ? Ok mais on vous demande « tant » ». On ne sera pas gagnant. Là aussi, on risque encore d'avoir un certain nombre de problèmes. De même que sur la sécurité on peut intervenir sur nos champs, notamment de prévention, sur la question de la santé ce qui est important c'est que ce soit un sujet de débat national avec des propositions et de l'action derrière sur la démographie médicale puisque si ce sont les villes qui doivent se débrouiller et recruter elles-mêmes des médecins, elles n'auront pas suffisamment d'arguments, on n'est pas sortis... Il faut de l'équité aussi sur le territoire. Par contre, c'est un sujet qui est vraiment intéressant le Contrat Local de Santé, je le vois bien, on sera dans l'action dans ce domaine et je remercie Béatrice BERTEAUX parce que nous allons le signer dans quelques jours et nous avons déjà un autre travail qui commence et qui est au moins aussi important, qui est le Contrat Local de Santé Mentale. C'est un sujet qui est particulièrement difficile, pour lequel il y a beaucoup d'attentes notamment des familles qui peuvent être confrontées à des situations pour lesquelles il y a peu de solutions et qui ont besoin déjà d'être soutenues par une bonne coordination d'acteurs. J'espère que dans quelques mois, on pourra donc également présenter un Contrat Local de Santé Mentale. Je vous remercie. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Je voudrais également préciser que sur la vaccination nous continuons à être ouverts tous les jours. Que même les départs en vacances permettent une deuxième injection dans de bonnes conditions à peu près quand on veut, si tant est que l'on puisse respecter le nombre de semaines. Nos concitoyens ne doivent pas hésiter, la vaccination, au Palais des Sports, c'est tous les jours. Voilà, message passé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenue(s) : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Délibération 16

ENVIRONNEMENT

Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin a la volonté de rendre le cadre de vie des habitants plus agréable et souhaite adhérer à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

Cette association, créée en 2010, regroupe plus de 140 collectivités et a pour mission première de concevoir une méthodologie d'évaluation de la propreté urbaine utilisable par tous les adhérents.

Cette adhésion constituera donc un outil et un réseau professionnel pour faire progresser la propreté en ville, par l'élaboration de recommandations et de plans d'actions afin de rendre plus efficaces les modes opératoires.

Le montant de cette adhésion est fixé à 1 200 euros TTC/an.

Il convient que le conseil municipal adopte le principe d'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine et désigne les représentants de la ville, un élu et un agent territorial au sein de l'association, étant entendu que M. le Directeur des Espaces verts et de la propreté urbaine siègera en sa qualité d'agent territorial.

Il est proposé de procéder à la désignation au sein du Conseil municipal d'un élu pour siéger au sein de l'association.

J'ai reçu la candidature de Mme Monique BRY.

Il est demandé au conseil de se prononcer quant à cette désignation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Quentin à cette association ;
- 2°) de désigner Mme Monique BRY et M. le Directeur des Espaces verts et de la propreté urbaine, pour représenter la Ville au sein de l'Association ;
- 3°) d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les formalités afférentes.

*

Mme MACAREZ –Rapport numéro 16. Nous vous proposons d'adhérer à une association qui s'appelle « l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine ». La propreté, c'est une question prioritaire de vie quotidienne pour nos habitants. On y consacre des moyens importants. C'est important d'être très vigilants sur la question des moyens de propreté, c'est aussi très important d'être vigilants sur la lutte contre les incivilités parce que quand on nettoie, on s'aperçoit que c'est vite ressali. Avec Thomas DUDEBOUT et certains ici, on a fait très régulièrement des opérations de propreté, et l'on était très étonnés quand on était avec nos sacs et nos pinces, de voir que, parfois, quand on a passé l'après-midi sur un lieu qui pouvait être passant, on retrouvait aussitôt après plein de papiers par terre. Ce n'est pas qu'il n'y a pas d'argent sur le terrain, c'est qu'il y a aussi des mauvais comportements qu'il faut réussir à sanctionner. Depuis la mise en place de notre brigade, on a la Police Municipale qui œuvre et l'on a aussi des agents assermentés, qui font des contrôles. Au niveau de la Police Municipale, 10 PV ont été dressés. Le message que je veux faire passer aussi ce soir c'est que la crotte de chien non ramassée cela coûte 135 € et que les verbalisations arrivent. Dans la plupart des cas, ça se passe bien puisque l'on demande aux personnes de ramasser, donc souvent quand le policier municipal est là, la personne ramasse et donc il n'y a pas d'amende, mais on peut y mettre des PV. De même que notre brigade de déjection canine qui a aussi pu dresser des procès-verbaux. Maintenant pourquoi cette adhésion ? Parce que l'on veut pouvoir bénéficier

d'échanges d'informations de beaucoup de collectivités sur le plan des innovations techniques, sur le plan des changements réglementaires. On veut partager des initiatives, pouvoir évaluer aussi les résultats et progresser tout simplement dans ce domaine, qui est un domaine de la vie quotidienne mais qui est un domaine ô combien important. Madame VITOUX.

Mme VITOUX – Fort de constater malheureusement que la propreté n'est pas toujours au rendez-vous. Vous venez de le dire, les trottoirs salis par des déjections canines, les cartons encombrants devant les habitations. Quels sont vos axes prioritaires avec cette association ? Cela dit nous voterons « pour ». Merci.

Mme MACAREZ - Les axes prioritaires sont les échanges d'expériences entre collectivités pour une amélioration des politiques municipales, pour améliorer donc notre efficacité. Pour fédérer les initiatives collectives, pour promouvoir la propreté urbaine et puis pour réussir à mesurer le plus objectivement possible nos actions en matière de propreté urbaine. C'est vraiment une démarche de progression et je propose que Monique BRY soit d'ailleurs notre représentant à la Ville. Elle sera chargée de nous rapporter toutes les informations pour progresser en ce sens. Merci. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 17

SPORTS

Mise à disposition gratuite d'équipements et de locaux municipaux - Convention type de mise à disposition.

Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin met à disposition d'associations des équipements et/ou des locaux (dont la liste figure en annexe) à usage exclusif pour le déroulement de leurs activités.

Ces utilisations sont consenties à titre gratuit et elles doivent donc faire l'objet de conventions types annuelles, et renouvelables par tacite reconduction, soumises au régime des occupations temporaires du domaine public.

Aussi, un projet de convention type a été élaboré et est annexé au présent rapport.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque utilisateur des locaux mis à disposition ;

2°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions futures avec les utilisateurs, en temps opportun, ainsi que tous documents afférents qui y seront annexés, tel le planning d'occupation.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 17. Nous avons toute une série de délibérations qui sont prévues, qui sont plutôt du formalisme. Il s'agit de conventions-type quand nous mettons à disposition des associations un certain nombre de lieux municipaux. Vous savez combien la vie associative est importante pour nous et pour nos concitoyens. Combien nous avons à cœur, avec l'ensemble de l'équipe et Alain GIBOUT, de pouvoir soutenir le travail des associations. Un certain nombre de lieux sur Saint-Quentin leur sont donc dédiés.

La première délibération concerne la convention-type pour ce que l'on va qualifier d'équipement. Ce sont souvent des équipements plutôt sportifs dans lesquels nous avons soit des locaux de stockage, soit des biens, soit des bureaux mis à disposition. Y a-t-il des remarques ? Non. Nous votons. ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 18

ADMINISTRATION GENERALE

VIE ASSOCIATIVE - Occupation des salles associatives - Convention type de mise à disposition.

Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin met chaque année à disposition des associations ou d'autres personnes morales, des créneaux horaires dans les salles polyvalentes (dont la liste figure en annexe) pour le déroulement de leurs activités.

Ces utilisations sont consenties à titre gratuit et elles doivent donc faire l'objet de conventions types annuelles, et renouvelables par tacite reconduction ou ponctuelles, toutes deux soumises au régime des occupations temporaires du domaine public.

Aussi, un projet de convention type a été élaboré et est annexé au présent rapport.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque utilisateur des locaux mis à disposition ;

2°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions futures avec les utilisateurs, en temps opportun, ainsi que tous documents afférents qui y seront annexés, tel le planning d'occupation.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 18. C'est la même délibération mais cette fois-ci il s'agit de salles associatives type « Le Relais du Casino », la salle Paringault, l'espace Jacques Prévert nous avons une quinzaine de sites en ce sens. Y a-t-il des questions ? Non. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 19

AFFAIRES CULTURELLES

Projet artistique et culturel - Convention d'accompagnement et de résidence.

Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin, à travers ses équipements culturels (salles de spectacle, théâtre...), dans le cadre de ses missions d'accompagnement et de soutien à la création locale et régionale, met en place chaque saison des temps de résidences, de répétitions ou d'autres projets ponctuels pour favoriser l'émergence des musiques actuelles/ou celle de compagnies artistiques sur le territoire.

Cet accompagnement, quelle que soit sa forme, nécessite pour le groupe, l'artiste ou la compagnie d'investir pendant plusieurs jours consécutifs l'équipement culturel concerné pour effectuer un travail de recherche, de répétition, de création. Ces temps sont facilités par la mise à disposition du lieu, de son matériel et de son personnel en apportant parfois des moyens financiers.

Au regard de l'intérêt public que revêt le maintien de ces activités pour les musiques actuelles et/ou pour la création artistique sur le territoire, il est proposé que celles-ci soient consenties à titre gratuit.

Elles feront l'objet de conventions ponctuelles, soumises au régime des occupations temporaires du domaine public pour les équipements dont la liste figure en annexe de la présente délibération, sur le modèle du projet de convention annexé au présent rapport.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque utilisateur ;

2°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions futures avec les utilisateurs, en temps opportun, ainsi que tous documents afférents qui y seront annexés.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 19. Il s'agit de conventions d'accompagnement et de résidence dans le domaine culturel. Nous avons à cœur avec Marie Laurence MAÎTRE et les services d'accompagner la culture à Saint-Quentin. Nous soutenons une dizaine de projets musicaux à la Manufacture, 5 projets théâtraux à La Scène Europe. Nous avons pu maintenir un certain nombre de répétitions et d'activités pendant la crise sanitaire et c'est vrai qu'on était assez satisfaits, on n'a pas connu de difficultés particulières comme dans d'autres villes car les équipes ont eu à cœur de maintenir le lien et de faciliter la vie culturelle locale. Donc 6 conventions aujourd'hui avec des associations qui sont situées dans nos salles et je donne la parole à Marie-Laurence MAÎTRE.

Mme MAÎTRE - Merci Madame le Maire. C'est en effet un point important puisqu'il s'agit également et surtout de mettre à disposition des salles dans le cadre des résidences d'artistes. Vous n'êtes pas sans savoir que Saint-Quentin a désormais acquis des lettres de noblesse si je puis dire en matière de théâtre et en matière de création théâtrale puisque nous avons aujourd'hui une scène dédiée à cet aspect, il s'agit de la Scène Europe. Nous avons d'ailleurs sans vouloir être trop long sur le sujet, accueilli ou monté un certain nombre de projets dont certains étaient en lien direct avec la population et nous avons en tête de très bons moments au quartier Europe entre autres pour ne pas le citer, où une compagnie en résidence avait mis en scène des personnes de la population qui étaient là pour tout simplement conter des histoires de vie. De très beaux projets également à venir en partenariat avec Amiens et Chambly sur un spectacle qui va être créé à Saint-Quentin, en mars 2022. Il s'agit d'un spectacle autour de la violence faite aux femmes et c'est aussi un produit qui sera ensuite vraisemblablement proposé à Avignon. Nous avons également eu déjà dans ce domaine un certain nombre de pièces présentées et nous aurons l'occasion de reparler de la compagnie L'Échappée avec laquelle nous avons une convention depuis déjà quelques années. Cette convention prendra fin en 2022 et nous avons choisi au mois de mai prochain de consacrer 3 semaines qui seront un petit peu trois semaines de rétrospectives, d'hommages à tout le travail qui a été mené avec la compagnie L'Échappée que ce soit en matière de création théâtrale et en matière de représentativité de la Ville. Et qui dit représentativité de la Ville, parce que l'on parle bien d'attractivité, si je puis me permettre, j'aimerais vous parler du Pass Culture. Pourquoi aborder

le Pass Culture ? Tout simplement parce que c'est une application très simple que tout un chacun peut télécharger, y compris moi qui ne suis pas geek, c'est bien connu, j'ai réussi. Donc qui peut être chargée, téléchargée sur un smartphone, peu importe. Tout jeune, en téléchargeant cette application et qui va avoir 18 ans dans l'année, pour rappel, a 300 € à dépenser sur 2 ans et l'État va rembourser la Ville en fonction d'un montant de dépenses annuelles. Je n'entrerai pas dans ce détail simplement également pour dire que tous les sites culturels vont rentrer peu à peu leurs données de manière à permettre aux jeunes, à partir du mois de septembre, date de mise en état de cette application, de faire son choix. Pour notre part, sachez que la ville de Saint-Quentin a choisi de mettre en ligne les spectacles tourneurs, ceux qui sont déjà en vente, comme par exemple les spectacles de Patrick Bruel, d'Ivanov, de Dave et de Gregorio. Et ensuite, nous mettrons bien évidemment le reste des spectacles pour la saison 21-22 lorsque nous la lancerons, à partir de la fin août, et puis également nous avons prévu à cet effet de permettre aux jeunes d'avoir accès à l'ensemble de nos quatre salles de spectacle et d'acheter 2 billets à chaque fois, pour aussi amener un autre public sur les lieux de spectacle. Un parti pris qui a été également l'objet de la décision que nous avons adoptée ensemble avec l'Urban studio, pour l'enregistrement des créations musicales avec un forfait lié à 4h d'enregistrement. L'école d'art Maurice Quentin de La Tour sera bien évidemment présente autour des différents ateliers y compris bien évidemment l'Artistique Lab qui ne saurait être oublié, le CRD, alors pour le CRD c'est très simple, une information va être mise en ligne donc pour créer les cours d'enseignement artistique, invitant le jeune à se rapprocher du Conservatoire, afin d'avoir le tarif exact en fonction de son coefficient familial. Puisque vous savez que nous avons une tarification qui est liée justement par rapport au CRD. Donc ainsi, la tarification sera rentrée sur l'application et le jeune bénéficiera des services du CRD. Les musées, donc Musée des Papillons et Musée des Beaux-Arts Antoine Lecuyer seront ensuite intégrés par la suite et si je puis me permettre juste une petite parenthèse pour rappeler que nous avons inauguré le 4 juin dernier deux magnifiques expositions à Saint-Quentin, l'une dans le Palais de l'Art-Déco et l'autre au Musée des Beaux-Arts Antoine Lecuyer. Que la politique liée à ces deux salles est en effet désormais commune, puisqu'il s'agit de traiter le renouveau dans son ensemble. Le renouveau au niveau des années 20 après les horreurs de la guerre 14 et le renouveau que représente le siècle des Lumières au 18ème. J'invite Monsieur ANETTE, suite aux commentaires qu'il a fait lors de la délibération numéro 14, de visiter justement cette très belle exposition au musée, autour de la mode et des artifices et de la beauté. Nous aurons d'ailleurs le plaisir d'accueillir demain les acteurs économiques et les commerçants sur une visite spéciale. Je vous remercie de votre attention Madame le Maire, mes chers collègues.

Mme MACAREZ – Merci. Nous allons voter sur la convention d'accompagnement et de résidence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 20

AMENAGEMENT ET URBANISME
Aménagement de réseaux électriques et téléphoniques par l'USEDA.
Rapporteur : Mme le Maire

La Ville procède à la requalification de diverses voies pour lesquelles des travaux d'effacement des réseaux aériens électriques et téléphoniques seront préalablement menés à savoir :

- Rue de la Chaussée Romaine (partie)
- Boulevard Cordier (partie)

Le coût prévisionnel des travaux d'effacement s'établit à la somme de 90 567,50 € H.T. réparti comme suit :

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| - Réseau électrique (basse tension) : | 59 404,25 € H.T. |
| - Coordinateur de sécurité : | 2 000,00 € H.T. |
| - Réseau téléphonique : | |
| • Génie Civil | 22 883,82 € H.T. |
| • Câblage France Télécom | 6 279,43 € H.T. |

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la Ville s'élève donc à 66 005,80 € sachant qu'elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1) d'approuver les projets d'aménagement des réseaux basse tension.
- 2) de verser à l'USEDA la contribution financière relative aux travaux désignés ci-dessus, en fonction des titres exécutoires adressés à la Ville de Saint-Quentin,
- 3) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 20. Il s'agit de conventionner avec l'USEDA dans le cadre de travaux qui vont se dérouler rue de la Chaussée Romaine et Boulevard Cordier. Beaucoup de travaux sont actuellement réalisés en ville. Bien sûr le Casino qui est quasi finalisé et qui fera l'objet de visites pour ceux qui le souhaitent, dès cet été. L'église Saint-

Eloi, c'est terminé. On pourra rouvrir la rue des Glacis normalement mi-juillet puisque nous avons des travaux de sécurité sur les ponts. La rue Alexandre Ribot, travaux jusque fin août. Rue du Gouvernement, nous avons commencé une nouvelle tranche qui va durer jusqu'à la fin de l'année. Rue de Bosson et rue de Paradis, c'est parti également. La mairie annexe sur le faubourg d'Isle est démolie donc place ensuite à la préparation pour le square de la 2ème DB. La salle Charles de Foucauld, nous avons rencontré les riverains la semaine dernière donc ça ne va pas tarder à partir aussi. Sur la friche du Maréchal JUIN, les VRD démarreront à l'automne. Et sur la requalification de la rue de Paris, c'est d'abord Gaz de France qui intervient, donc tout cela avance. Il y aura des travaux mais c'est aussi pour améliorer le quotidien des habitants. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Délibération 21

ENSEIGNEMENT

Réforme des rythmes scolaires.

Rapporteur : Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Depuis la rentrée scolaire de 2017, l'introduction d'un nouveau type de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans le décret susvisé et notamment la dérogation de type 3 : possibilité d'organiser le temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, nous a permis d'adopter ce rythme pour les écoles de la ville de SAINT-QUENTIN pour une durée de 3 ans.

Pour la rentrée scolaire 2021, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée. Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale.

Le choix des rythmes scolaires a été soumis aux votes des conseils extraordinaires de toutes les écoles qui se sont déroulés en février et mars 2021. Les enseignants et les délégués

de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés à l'unanimité pour le maintien de l'organisation existante.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de maintenir la semaine scolaire à 4 jours ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à transmettre la proposition conjointe aux services de l'Éducation Nationale et à accomplir toutes formalités afférentes.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 21. Réforme des rythmes scolaires. Dans les écoles, on a changé à moult reprises le rythme les enfants et l'on ne sait plus très bien où l'on en est. Pour vous rappeler le passé, en 2013 on passe à 4 jours et demi, ce qui a été assez difficile pour les familles et pour les enseignants dans la plupart des villes. En 2017, on revient à 4 jours mais il s'agit d'un système dérogatoire qui est cependant appliqué dans la plupart des communes de France. Ce système dérogatoire est possible pour 3 ans. Au bout de 3 ans, nous avons l'obligation de faire voter tous les conseils d'école pour renouveler ou pas la semaine des quatre jours. Nous pouvons dire merci à François JACOB qui est allée dans tous les conseils de la ville pour faire ce vote et j'espère, compte tenu du consensus du sujet, que dans 3 ans on ne va pas recommencer. Il serait peut-être bon que le gouvernement ou le législateur pense à simplifier le travail de tout le monde parce qu'autant de réunions pour un sujet qui arrive, à l'unanimité, à un résultat à l'identique, je trouve ça assez formidable encore. Merci François JACOB. Madame VITOUX.

Mme VITOUX - Nous ne sommes pas pour le rythme des 4 jours car pour un travail instructif le matin, l'après-midi activité scolaire ou sortie sport etcætera et aussi pour les habituer par rapport au collège futur, plus adapté aux parents qui travaillent et puis pour jongler pour ceux qui travaillent avec la garderie, le centre aéré, les nourrices, ce n'est pas facile. Prenons exemple sur le modèle allemand. Nous voterons « contre ».

Mme MACAREZ - Je me garde bien d'être spécialiste du rythme de l'enfant. Ça c'est une première chose. Une deuxième chose, je voudrais rappeler que fin 2017 nous avons lancé une consultation et 89 % des familles Saint-Quentinoises avaient demandé à rester à 4 jours. Quand je prends la liste des conseils d'école, à chaque fois le sujet est partagé par l'Éducation Nationale et donc les enseignants mais aussi les parents d'élèves, et ils demandent ce maintien à 4 jours. Merci de votre précision. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 3 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Délibération 22

ENSEIGNEMENT
Renouvellement du Projet Éducatif De Territoire 2021-2024 (PEDT).
Rapporteur : Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article 551-1 qui définit le Projet Educatif de Territoire ;

Vu le Projet Educatif De Territoire de la ville de Saint-Quentin 2017 - 2021 ;

Au travers du Projet Educatif de 2018, la ville porte des ambitions éducatives fortes s'appuyant sur les moyens et sur un réseau d'acteurs qui agissent en complémentarité pour permettre l'épanouissement des enfants et des jeunes Saint-Quentinois, de 0 à 18 ans.

Pour les 3 prochaines années, la Ville souhaite renouveler et amplifier son projet pour les raisons suivantes :

- Figurer pour les années à venir les ambitions éducatives du territoire et les décliner en objectifs ;
- Ouvrir aux 0-3 ans et aux 16-25 ans ce projet afin de garantir une cohérence de parcours au sein du territoire ;
- Garantir un projet coconstruit et partagé par les acteurs éducatifs du territoire et ainsi coordonner leurs interventions ;
- Définir l'organisation scolaire, périscolaire et extrascolaire du territoire ;
- Croiser le P.E.D.T avec tous les dispositifs existants pour approfondir les actions,
- Approfondir le « plan mercredi » ;
- Etablir les terrains d'expérimentations qui seront mis en place durant les prochaines années.

Un travail partenarial s'est engagé afin de redéfinir, avec les partenaires signataires de ce projet et les acteurs de la communauté éducative, les ambitions éducatives de la Ville et ses déclinaisons opérationnelles. « Je m'éveille, j'apprends, j'agis, je me construis » restent les finalités partagées pour bâtir le projet éducatif de territoire.

Vous trouverez en annexe de la délibération le contenu des 7 ambitions du PEDT :

Ambition 1 : Former les citoyens de demain

Ambition 2 : Promouvoir l'égalité et la réussite

Ambition 3 : Accompagner la parentalité

Ambition 4 : Développer les compétences numériques et scientifiques pour préparer aux métiers de demain

Ambition 5 : Développer la confiance et l'autonomie

Ambition 6 : Favoriser l'engagement et le volontariat

Ambition 7 : Contribuer, veiller et sensibiliser aux respects des droits de l'enfant

Le PEDT et la convention attenante sont établis pour une durée de 3 ans. Durant cette période, les réunions du Comité de Pilotage et les groupes de travail seront réguliers pour réajuster, si nécessaire, l'opérationnalité du projet. Le PEDT peut faire l'objet d'avenants annuels.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le renouvellement du Projet Educatif de Territoire pour les 3 prochaines années scolaires (2021 - 2024) ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à la mise en place du Projet Educatif de Territoire avec les institutions signataires : Etat, Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne, Conseil Départemental, et à procéder à toutes les formalités en résultant ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les avenants éventuels et à y accomplir toutes les formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 22. Il s'agit du renouvellement du Projet Éducatif De Territoire. C'est un projet que nous avons adopté, il y a 3 ans. C'est important pour nous, avec Françoise JACOB, d'avoir des contrats cadre avec des objectifs sur les sujets d'importance, c'est le cas de la question de l'enfance. Nous avons travaillé pendant 3 ans avec nos partenaires sur la base de 6 axes très importants : former les citoyens de demain, promouvoir l'égalité et la réussite, accompagner la parentalité, développer les compétences numériques et scientifiques pour préparer aux métiers de demain, développer la confiance et l'autonomie et favoriser l'engagement et le volontariat. C'étaient les objectifs. Ensuite, il y a un comité de pilotage qui se réunit chaque année. Du côté de la Ville, et je remercie la Direction de l'Éducation avec Dany MARQUETTE il y a eu des avancées en matière de service qui ont été mises en œuvre avec la création d'un centre de loisirs de 80 à 90 enfants en centre-ville puisqu'il n'y en avait pas du tout dans le passé avec des questions d'accueil et de sensibilisation des agents aux handicapés. Nous accueillons aujourd'hui les enfants en

situation de handicap dans des centres de loisirs, et puis également quelque chose qui nous tenait à cœur c'était le financement d'actions spécifiques autour de projet d'école quand il y a un projet particulier qui est porté et partagé. Nous souhaitons également encourager ces projets avec souvent des questions de matériel. Sur le bilan que l'on peut faire, c'est un bilan encourageant. Sur la coordination et le suivi, on pense qu'il y a des voies d'amélioration et nous souhaitons, pour le futur, ajouter un certain nombre d'éléments à ce projet éducatif territorial. D'abord, vous avez suivi au dernier conseil municipal, nous avons voté pour intégrer le réseau « ville amie des enfants » de l'UNICEF. C'est quelque chose que l'on va suivre particulièrement. Nous souhaitons aussi adosser à ce contrat un projet « petite enfance » qui est évidemment mis en place en coordination avec la Caisse d'Allocations Familiales aussi et un projet de pôle jeunesse pour la tranche des ados notamment pour lesquels le centre de loisirs classique ou le centre social correspond sans doute un peu moins aux différents besoins. On vous propose d'adopter ce nouveau programme pour une durée de 3 ans. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Je vous remercie. Tout d'abord, j'ai été un peu étonné, peut-être que mes informations sont incomplètes, que les centres sociaux, bien que ça soit des acteurs de premier ordre dans ce domaine, n'aient pas été associés à la rédaction de ce projet. Concernant les différentes ambitions proposées, certains sont de bon sens je ne m'arrête pas, j'en trouve d'autres particulièrement contre-productives, notamment faire des écoles de Saint-Quentin des écoles connectées. Alors ça c'est une marotte qui est vraiment dans l'air du temps, faut vraiment arrêter, je pense, faut vraiment arrêter et l'école au 1er chef, cette surexposition des enfants aux écrans. Il y a beaucoup d'études qui le démontrent, je vous engage à lire « la fabrique des crétins », des études qui démontrent que ça entraîne des troubles sur le développement du cerveau et l'apprentissage des compétences fondamentales chez les enfants dont l'accès d'écrans est trop important. Je me permets mes préconisations qui n'apparaissent pas dans ce rapport : tout d'abord arrêter de penser ou laisser à penser que des classes nombreuses sont un gage de réussite, en découle, arrêter d'accompagner la fermeture de classe, bref, revenons aux basiques en terme d'éducation.

Mme MACAREZ - Monsieur CALON.

M. CALON - Bonjour Madame le Maire. Bonjour à tous, bonjour à toutes. Quelques questions : j'aurais voulu savoir la proportion d'enfants qui sont inscrits dans les activités périscolaires que propose la municipalité et vous marquez également que vous souhaitez approfondir le « plan mercredi ». Alors quel bilan pouvez-vous tirer du plan actuel ? Comment se déroule ces plans mercredi ? Combien d'enfants y participent ? Quelles sont les activités proposées ? Quels sont les points à améliorer ? Concernant les ambitions que vous voulez mettre en avant, je rejoins Monsieur TOURNAY sur la connexion de nos enfants, ils sont déjà très connectés chez eux, si l'école peut rester un sanctuaire et les protéger, ce serait bien. Je vois dans les ambitions que vous voulez développer l'esprit d'entrepreneuriat. Alors est-ce qu'à 6 ans on veut développer cet esprit ? Je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire par là. Et vous voulez également investir massivement dans nos bâtiments scolaires pour des écoles durables alors là je m'étonne puisqu'une équipe enseignante d'une école de la Ville a proposé il y a quelques mois un plan détaillé de végétalisation de leur école donc enlever le bitume et remettre des végétaux et vous avez retoqué ce projet. Donc là je ne comprends pas la cohérence entre les propos et les actes. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci, merci à tous. Sur l'organisation du PEDT, bien sûr qu'il est partagé par l'ensemble des directions de la collectivité. C'est important et l'on a des actions qui sont des actions complémentaires. Sur la question du numérique, moi aussi je partage le fait que ce n'est pas le numérique pour simplement cliquer sur un appareil, tout dépend de ce que l'on veut faire. Que toutes les écoles soient connectées au haut débit, que les enseignants puissent utiliser des tableaux interactifs dans un certain nombre de classes pour des animations ça me semble être évidemment extrêmement intéressant. Quand on a des enfants qui participent au club robonumérique et l'on a eu l'occasion avec Françoise JACOB d'aller sur l'école Pagnol en représentation des enfants qui avaient inventé une histoire, qui l'avaient racontée, qui l'avaient mise en scène autour d'un robot qui naviguait à partir du logiciel Scratch, ça me semble aussi intéressant. Le numérique, ce n'est pas pour faire n'importe quoi, cela dépend à quel dessein. Ce qui nous intéresse évidemment c'est pouvoir avoir une culture qui est aussi une culture professionnelle et scientifique que l'on peut adresser à des enfants, dès le plus jeune âge, et ça rejoint le sujet de l'entrepreneuriat, pour qu'ensuite quand ils évoluent dans leur scolarité, quand ils sont un peu plus grands, quand ils ont des stages ou des choix d'orientation à faire, ils soient déjà avertis, éclairés, qu'ils aient pu manipuler ou rencontrer un certain nombre de personnes. Par exemple dans les collèges, parce que c'est un exemple que je connais bien, nous travaillons avec l'association « Entreprendre pour apprendre » sur les mini entreprises. Ça fait un bien fou aux jeunes de pouvoir être dans des rôles, constituer une entreprise, développer un produit, réfléchir à la manière de le vendre et d'être dans l'opérationnel. Que l'on soit jeune ou pas, moi je trouve que c'est extrêmement intéressant, l'objectif étant qu'ensuite ils puissent faire des choix d'orientation qui soient des choix d'orientation qui mènent vers les emplois. Je le dis assez souvent, je donne cet exemple au niveau de l'INSET : tous les jeunes qui sortent de master par exemple industrie numérique, n'éprouvent pas de difficultés à obtenir un CDI avant même souvent d'être diplômés donc on est vraiment sur des sujets intéressants. Pour répondre à Monsieur CALON, il y a donc beaucoup beaucoup d'activités. Je vais donner la parole dans quelques instants à Dany MARQUETTE qui peut, je pense, vous décrire comment se passe un « plan mercredi ». En terme de place et je parle sous le contrôle de Françoise JACOB il me semble que sur les centres de loisirs d'été 700 places ont déjà été ouvertes, donc c'est quelque chose de très important. Je voulais aussi insister sur quelques projets qui vont avoir une réalité au travers de ce nouveau plan. Le dédoublement en septembre 2021 des classes de grande section sur le quartier Europe ce qui est important pour préparer les apprentissages, la lecture. Nous réfléchissons à une offre de loisirs ados sur le centre Kergomard. Nous avons aussi des réflexions sur le développement de places de halte-garderie en horaires atypiques pour des femmes ou des parents qui auraient des difficultés et puis nous avons l'ambition de créer un lieu ressources de la petite enfance. Dany MARQUETTE pour le « plan mercredi ».

M. MARQUETTE - Merci Madame le Maire. Effectivement, pour le plan mercredi ce qui a été mis en place il y a quelques années maintenant, en fait quand on a signé le PEDT, c'était vraiment permettre comme l'a dit Madame le Maire d'offrir un maximum de places pour les enfants et de pouvoir étendre les accueils de loisirs au-delà de l'après-midi. Quand on a mis en place les rythmes scolaires à l'époque, effectivement les enfants venaient le mercredi après-midi, il n'y avait pas d'activité le matin. La signature de ce plan a permis d'étendre les horaires d'accueil, de proposer aux familles un temps de restauration, il y avait aussi une forte demande. C'est ce qu'on a fait sur le site Kergomard à l'époque. Et on a pu créer un accueil de loisirs en centre-ville puisque c'était un des quartiers sur lequel il n'y avait pas d'offre de loisirs pour le Saint-Quentinois. Donc aujourd'hui et depuis 3 ans maintenant, on a ouvert

l'accueil de loisirs Lyon Jumentier puisqu'on utilise les locaux scolaires. On touche en tout cas au niveau de la Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la jeunesse à peu près 160 enfants tous les mercredis. Sur ces 160 enfants, on en a 90 à 95 % qui mangent et qui profitent du temps de restauration. L'accueil est échelonné de 7h45 jusque 18h, ce qui permet aux familles des différents quartiers, parce que ce n'est pas que celui du centre-ville, qui travaillent de pouvoir bénéficier d'un mode de garde un peu plus élargi. Après au niveau des activités, on essaie de proposer une multitude d'actions qui sont proposées par la municipalité. La SNAPS qui elle se fait sur temps scolaire mais on essaie de croiser aussi par exemple sur le temps de loisirs, c'est aussi ouvert aux familles. On essaie justement aussi de travailler avec les différents services sur ce qui peut être proposé et d'avoir cette ouverture culturelle à un moment donné qui est nécessaire.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Oui je vous remercie Madame. J'ai bien écouté votre réponse à mon intervention. Je continue à penser qu'un projet c'est bien mais encore faut-il qu'il y ait des actions concrètes sur l'existant. Vous savez à l'école Theillier ça fait 2 ans, vous parliez de TBI, ça fait 2 ans que les ampoules des TBI dysfonctionnent, ce qui fait que les enseignants sont obligés de faire classe rideaux fermés pour y voir quelque chose. De la même manière, vous savez certainement aussi bien que moi que le wifi dans cette école dysfonctionne, ce qui fait que les tablettes que l'on met à leur disposition elles sont quasiment inutilisables puisqu'il n'y a pas ce réseau. Et on parle de matériel informatique mais il y a aussi la dégradation des locaux de cette de cette école précisément. Donc un projet « oui », mais des actions surtout.

Mme MACAREZ - Je suis un peu surprise parce que vous étiez contre le numérique mais vous voulez le wifi mais bon, je veux bien... Sur l'école Theillier Desjardins, s'il y a des problèmes d'ampoules, je pense que ce n'est quand même pas si difficile que cela en dehors du conseil municipal d'appeler les personnes compétentes, qu'elles dépendent de l'Éducation Nationale ou de la collectivité, parce que sur les TBI il y a parfois des outils qui sont des outils partagés et qui ne sont pas tous de la collectivité. Il suffit qu'on nous le dise, je pense que cela doit se régler assez facilement. Et puis, je l'ai indiqué tout à l'heure, sur les politiques Enfance et éducation, d'une manière générale, c'est 12 millions d'euros par an. On va entamer le programme de travaux d'été, on a à peu près pour 900 000 €, je crois qui avait été inscrit au budget pour les écoles de Saint-Quentin. Qu'on ne vienne donc pas faire le procès de « il n'y a pas de travaux » et « n'il y a pas d'activités dans les écoles ». Et puis, il y a un autre projet qui nous tient très très fortement à cœur puisqu'on a constitué un Service Jeunesse, avec à la tête Laurence GUICHARD. Ce service Jeunesse sera un lieu ouvert pour le public ado et l'on devrait pouvoir l'ouvrir à l'automne. On va essayer de faire un aménagement pour et avec les jeunes et je pense que ce sera une action très opérationnelle et très utile. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Départ de M. Xavier BERTRAND qui s'est fait représenter par M. Louis SAPHORES

Délibération 23

ENSEIGNEMENT
Dispositif petits-déjeuners à l'école.
Rapporteur : Mme le Maire

L'Etat a financé les petits-déjeuners gratuits à l'école à hauteur de 6 millions d'euros en 2019. Cette mesure fait partie des mesures inscrites dans le plan pauvreté, annoncé en septembre dernier par le Président de la République, et concernera à terme "100 000 enfants" dans les "territoires prioritaires".

L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions, cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge.

Les conditions de mise en place du dispositif sont les suivantes :

- Les écoles doivent être volontaires et se situer dans une zone REP (réseau d'éducation prioritaire), REP+ ou quartiers politique de la ville ou encore certaines zones rurales où "le besoin social est identifié",
- Ces petits-déjeuners devront être "équilibrés et de qualité", "servis dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire", "ouverts à tous les enfants" et "accompagnés d'une action d'éducation à l'alimentation".

A Saint-Quentin, l'école maternelle Alfred CLIN s'est déjà portée volontaire pour expérimenter le dispositif et le Conseil Municipal a déjà délibéré pour la mise en œuvre en 2019.

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'école Henri ARNOULD se porte volontaire pour mettre en place ce dispositif dans les mêmes conditions (2 jours / semaines pour tous les élèves de maternelle) et l'école maternelle Alfred CLIN souhaite maintenir le dispositif existant.

Les modalités d'intégration de nouvelles écoles doivent faire l'objet d'une délibération.

Par conséquent, il convient de signer une convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Saint-Quentin qui règle notamment les conditions de versement de la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'entrée d'une nouvelle école dans le dispositif ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toute formalité en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 23. Dispositif « petits-déjeuners à l'école ». Il s'agit d'approuver une convention de mise en œuvre du dispositif petits-déjeuners. C'était une expérimentation, uniquement dans certaines académies, uniquement sur certains quartiers et selon le volontariat des écoles. A Saint-Quentin, c'est l'école Clin qui a souhaité s'inscrire dans ce dispositif, qui fonctionne bien, ils souhaitent le renouveler et nous avons désormais la candidature de l'école Arnoux qui demande à adhérer au dispositif. Très clairement, avec Françoise JACOB, on aurait bien voulu avoir peut-être plus de prétendants dans ce cadre. On a donc fait une proposition à Monsieur le Directeur des Services Académiques en lui disant que l'on trouvait intéressant de pouvoir le mettre en œuvre sur nos garderies périscolaires de même que sur les centres de loisirs. C'est quelque chose qu'il a entendu quand on l'a rencontré il y a une quinzaine de jours, et j'espère qu'on pourra aller plus loin avec nos services municipaux si nous n'avons pas plus de candidats dans les écoles. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Je vous remercie Madame le Maire. Vous nous dites le bilan dans l'école Clin ça fonctionne bien, d'accord, mais est-ce qu'on pourrait en savoir un peu plus ? Combien est-ce que cela concernait d'élèves ? Est-ce que on a eu des cas d'élèves qui déjeunaient plusieurs fois ? Combien d'élèves sont-ils concernés par ce point-là tout simplement ?

Mme MACAREZ – Je donne la parole à M. CALON et Françoise JACOB vous répond, elle a les chiffres en tête.

M. CALON – Ce dispositif nous pousse à l’humilité. Beaucoup de Françaises et Français sont pauvres, plus de 9 millions. A Saint-Quentin, il y a 28 % de pauvres. Les inégalités se creusent, nos concitoyens et concitoyennes connaissent de grandes difficultés et nos enfants en sont les premières victimes. Arriver à l’école le ventre vide ce n’est pas acceptable. Ce dispositif me rappelle les années 1950, Pierre Mendès France instaure le verre de lait quotidien pour les écoliers afin de lutter contre la dénutrition. Cette proposition de petits-déjeuners gratuits est évidemment à prendre, néanmoins elle ne fait que panser une plaie; il va falloir nous attaquer aux causes profondes de cette pauvreté qui gangrène notre pays. Ce système libéral capitaliste que vous soutenez est une des causes majeures de cette situation. Alors que trouve-t-on dans ces petits-déjeuners équilibrés de qualité ? Pourrions-nous avoir des détails ? Qui choisit les produits ? Est-ce que ce sont des produits industriels ou des produits frais ? Je lis que l’État participe à hauteur de 1,30 € par petit déjeuner. Quelle est la participation de la Ville ? Merci.

Mme MACAREZ - Madame JACOB pour tout dévoiler du dispositif.

Mme JACOB - Merci Madame le Maire. C'est un dispositif qui a été mis en place seulement sur l'école maternelle Clin, malheureusement pas sur toute l'école Clin puisqu'il fallait le volontariat des enseignants. Actuellement sur l'école maternelle, c'est assumé par les ATSEM de l'école. Il y a 70 enfants qui en bénéficient, c'est-à-dire tous les enfants de maternelle, à raison de deux petits déjeuners par semaine, le mardi et le jeudi, ce qui correspond à 4 060 petits déjeuners qui ont été servis sur l'année scolaire. Par ailleurs, le même procédé est utilisé sur l'accueil de loisirs Kergomard où 750 petits déjeuners ont été proposés. Bien évidemment, nous étions tout à fait d'accord pour élargir l'action, malheureusement aucune autre école, à part l'école ARNOULD, qui demande à rentrer dans le procédé, n'a été volontaire pour envisager cette action. Les petits-déjeuners sont fournis par le prestataire de service qui fait la restauration scolaire. Il concerne un laitage, un jus ou un fruit frais et une compote ou un biscuit qui est un biscuit ou un gâteau qui est proposé aux enfants dans le cadre de ce petit-déjeuner.

Mme MACAREZ – Qui est suivi par une diététicienne. Monsieur ANETTE. Merci Madame JACOB.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Juste une petite chose qui m’interpelle, Madame JACOB je suis sûr que vous allez me répondre. Comment expliquez-vous le refus de certaines écoles de rentrer dans la mise en place de ce système-là ? Est-ce que vous avez une explication ? Est-ce qu’on vous en a données ? Merci.

Mme JACOB - Toutes les écoles élémentaires ont refusé puisque le principe de l’Éducation Nationale est que ça soit assumé par les enseignants. Nous, nous avons fait l’effort sur la maternelle qui l’a demandée, de mettre notre personnel ATSEM mais la Ville ne peut pas mettre de personnel supplémentaire pour d’autres écoles. Donc sur l’école Arnould, ça sera aussi sur l’école maternelle puisque là encore ça sera pris en charge par l’ATSEM de l’école. La ou les ATSEM de l’école. Mais au niveau élémentaire, ça a été proposé dans toutes les écoles aucune école n’a été volontaire pour rentrer dans le processus.

Mme MACAREZ - C'est le cadre qui est rigide, c'est pour cela que l'on fait une contre-proposition au Directeur Académique, parce que cela nous semble être une bonne mesure. On

propose donc de le faire au moins pour nos propres services quand on accueille les enfants, après il faudrait que le cadre soit assoupli pour que cela soit plus massif. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 24

ENSEIGNEMENT

Convention de partenariat avec l'association "Clubs Coup de Pouce". Rapporteur : Mme le Maire

Les actions mises en œuvre par la Ville, depuis plusieurs années, dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative, ont pour principaux objectifs :

- l'accompagnement des enfants dans un parcours de réussite scolaire, citoyenne et sociale, en développant une offre périscolaire de qualité adaptée aux besoins de chacun,
- l'implication des parents en leur proposant des aides et des outils adaptés.

Une attention plus particulière est portée aux enfants les plus fragiles ou en risque d'échec.

L'Association Coup de Pouce a conçu un projet en faveur d'enfants dont les pratiques de la langue, de la lecture et des mathématiques nécessitent un étayage qu'ils ne trouvent pas en dehors du temps scolaire.

Les exemples de clubs développés par l'Association des Clubs Coup de Pouce sont :

- CLA (Club de langage),
- CLE (Clubs de lecture et d'écriture),
- CLEM (Clubs de lecture, d'écriture et de Mathématiques),
- CLI (Club Livres).

Des Clubs Coup de Pouce sont en place, depuis 2008, dans les écoles de Saint-Quentin. Pour tenir compte de l'augmentation de leur nombre, approuvée dans le cadre de la programmation 2021 de la Cité Educative, une nouvelle convention a été rédigée. Le montant dû par Club à l'Association reste inchangé et s'élève à 400 € par année scolaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre la Ville et l'Association Coup de Pouce pour une entrée en vigueur à compter de septembre 2021.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 24. Convention de partenariat avec l'association « Clubs Coup de Pouce ». C'est un dispositif que nous apprécions particulièrement. Je rappelle ce dont il s'agit : après l'école, un certain nombre d'enfants qui sont vus en fragilité sur le plan de l'apprentissage de la lecture, des mathématiques ou de l'orthographe peuvent bénéficier par petits groupes avec très peu d'enfants, d'une pédagogie particulière avec soit des enseignants soit des animateurs Club Coup de Pouce. On le verra tout à l'heure, on aura les recrutements des animateurs de façon à pouvoir faire progresser les enfants dans leurs apprentissages. Nous avons de bons résultats puisque 9 enseignants sur 10 remarquent des progrès très nets chez les enfants et nous avons 165 enfants bénéficiaires. Nous vous proposons au travers de cette délibération de pouvoir renouveler la convention de partenariat avec l'association « Club Coup de Pouce ». Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 25

PERSONNEL

**Clubs " Coup de Pouce CLÉ - CLÉM - CLA " Manifestations culturelles -
Rémunération des intervenants.
Rapporteur : Mme le Maire**

La Ville de Saint-Quentin met en place l'action des «Coup de Pouce CLÉ - CLÉM - CLA» en partenariat avec l'Education nationale et l'association «Coup de Pouce».

L'objectif du dispositif est de donner une chance supplémentaire aux enfants repérés par les enseignants pour un accompagnement renforcé en lecture, écriture, langage, mathématiques : 165 enfants bénéficient de ce dispositif. Il est dès lors nécessaire de recruter des agents vacataires pour encadrer les enfants du 2 septembre 2021 au 7 juillet 2022.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'action culturelle, il convient lors d'événements ponctuels (conférences, ateliers...) d'assurer l'accueil et la sécurisation du public. Il est dès lors nécessaire de créer 40 emplois de vacataires chargés des fonctions d'hôtes ou hôtesse, du 1er septembre 2021 au 15 juillet 2022.

Leur taux horaire brut de rémunération serait fixé à 11,09 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de créer 60 emplois de vacataires dans le cadre de l'action des Clubs "Coup de pouce" et de fixer la rémunération horaire dans les conditions suivantes :

| | Taux horaire brut |
|---|-------------------|
| Personnel non enseignant | 20,03 € |
| Professeur des écoles de classe normale | 22,34 € |
| Professeur des écoles hors classe | 24,57 € |

2°) de créer 40 emplois de vacataires dans le cadre du programme d'action culturelle pour l'accueil et la sécurisation du public.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 25. Clubs Coup de Pouce CLÉ CLÉM CLA - Manifestations culturelles-Rémunération des intervenants. Il s'agit d'approuver la création d'emplois de vacataires dans le cadre de différentes actions organisées par la Ville, à la fois pour les clubs « Coup de Pouce », pour les actions culturelles, cela peut être des conférences, des ateliers, les expositions. Vous avez le détail dans vos documents. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 26

ENFANCE JEUNESSE

Accueil de deux Jeunes volontaires Européens dans le cadre du dispositif intitulé "Corps Européen de Solidarité" - Convention de partenariat avec Europe Direct des Hauts de France.

Rapporteur : Mme le Maire

Les écoles labélisées bénéficieront à compter de la prochaine rentrée scolaire d'un projet School +, permettant aux élèves, dès la maternelle, une immersion dans la langue anglaise.

Dans le cadre du Programme Corps Européen de Solidarité, la Ville de Saint-Quentin souhaite soutenir ce projet en organisant l'accueil de deux Services Volontaires Européens à partir du mois de septembre 2021. Ces deux jeunes, parfaitement bilingues, auront pour mission :

- d'accompagner les enfants sur les temps de restauration, en pratiquant, avec eux, un anglais courant et d'usage
- de proposer, sur les temps périscolaires, des animations supports à la pratique de l'anglais.

Les jeunes européens pourront être mis à disposition de l'Education Nationale sur les temps de classe ainsi qu'aux accueils de loisirs de la Ville les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.

Afin de mener à bien ce projet, la Ville de Saint-Quentin s'est rapprochée d'Europe Direct Hauts de France, association disposant de l'expérience et des agréments permettant l'accueil de volontaires européens.

Ainsi, Europe Direct Hauts de France prendra en charge les modalités d'accueil et de rémunération des jeunes en Corps Européen de Solidarité et organisera, en partenariat avec la Ville, la bonne conduite de leurs missions dans le cadre du programme.

En contrepartie, la Ville met à disposition à titre gratuit un logement meublé pour les deux jeunes en Corps Européen de Solidarité, assure les repas du midi durant leurs interventions ainsi que les titres de transport sur Saint-Quentin, et ce pour la durée de la mission. Cette action prendra effet à compter du mois de septembre 2021.

Ce partenariat sera inscrit dans le cadre d'une convention dont le projet est joint en annexe de cette délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'autoriser Mme le Maire à signer avec Europe Direct Hauts de France la convention de partenariat permettant l'accueil de deux jeunes dans le cadre du Corps Européen de Solidarité ;
- 2°) d'autoriser Madame le Maire à mettre à disposition, à titre gratuit, un logement meublé à Europe Direct Hauts de France pour l'accueil de ces deux jeunes ;
- 3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 26. Accueil de deux Jeunes volontaires Européens dans le cadre de dispositifs intitulé « Corps Européen de Solidarité ». C'est une bonne expérimentation que nous avons mise en place, et nous voulons la renouveler. Cette année,

nous avons deux jeunes allemandes qui ont vécu leur année scolaire à Saint-Quentin et qui étaient intervenantes dans les deux écoles d'immersion en langue anglaise. Alors oui, elles sont allemandes mais oui elles savaient très bien parler anglais, et elles ont pu accompagner des enfants, soit sur du temps scolaire, soit sur du temps périscolaire, dans ces deux écoles et également dans nos centres de loisirs. Ça a été une très bonne expérience, nous avons fait un comité de pilotage avec les deux écoles concernées et le Directeur des Services Académiques et nous souhaitons renouveler l'opération et accueillir à nouveau deux Jeunes européens pour l'année scolaire qui s'ouvre. Avez-vous des questions ? Non. Nous votons. Qui est contre ? qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 27

ENFANCE JEUNESSE

Accueil de volontaires en service civique pour la Ville de Saint-Quentin.

Rapporteur : Mme le Maire

La Ville met en place, dans le cadre du Plan Jeunesse orienté en direction des 16-25 ans, l'accueil de jeunes volontaires en service civique. Elle a expérimenté au cours des quatre dernières années ce dispositif, qu'elle souhaite renouveler.

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Les jeunes accomplissent une mission d'intérêt général d'au moins 24 heures hebdomadaires, dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation et ciblés par le dispositif. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, en favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale :

- Solidarité ;
- Santé ;
- Education pour tous ;
- Culture et loisirs ;
- Sport ;
- Environnement ;
- Mémoire et citoyenneté ;
- Développement international et action humanitaire ; - Intervention d'urgence.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer à ces jeunes un

nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail. Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 580,62 €. L'Etat lui verse directement 473,04 € (soit 81%) et la Collectivité 107,58 €.

Un tuteur doit être désigné pour chaque jeune au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. L'engagement dans une mission de service civique ouvre le droit à un régime de protection sociale financé par l'État ainsi qu'à la formation.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la Ville de Saint-Quentin de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

La Ville souhaite accueillir jusqu'à 30 jeunes volontaires pour l'année 2021-2022.

| Intitulé mission | Objectif d'intérêt général | Nombre |
|---|---|---------------|
| Faciliter l'accès au numérique pour les commerçants | Accompagner les commerçants à la digitalisation dans le cadre de Saint-Quentin Commerces | 2 |
| Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités de la Manufacture | Contribuer à rendre accessible la Manufacture (quartier Vermandois) à tous les publics | 1 |
| Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités du Musée des papillons | Dans le cadre de l'action du Musée des papillons, contribuer à rendre accessible à tous l'offre du musée, en allant au-devant des publics et en accompagnant la découverte des outils numériques. | 1 |

| | | |
|--|---|---|
| Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités du Conservatoire de Musique et de Théâtre | Accompagner et favoriser les actions d'éducation artistiques et culturelles mises en place pour les jeunes, notamment hors les murs : interventions scolaires, classes à horaires aménagés | 1 |
| Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités de l'école municipale d'Arts Maurice Quentin de la Tour | Dans le cadre de l'action Municipale d'Arts Maurice-Quentin de La Tour, contribuer à rendre accessible à tous l'offre de l'Ecole Municipale d'Arts Maurice-Quentin de La Tour, en allant au-devant des publics. | 1 |
| Accompagner les projets d'éducation à la santé | Dans le cadre des actions de prévention santé, apporter un accompagnement à la population | 1 |
| Promouvoir la citoyenneté, les valeurs de la République et l'accès aux droits | Accompagner les projets d'éducation à la citoyenneté, aux valeurs de la république et d'accès aux droits | 1 |
| Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités du centre social municipal Neuville | Dans le cadre de l'action du centre social, contribuer à faciliter l'accès aux différentes actions de l'établissement, sur les secteurs Neuville et Faubourg d'Isle, en allant au-devant des public | 1 |
| Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités du centre social municipal Artois Champagne | Renforcer la cohésion sociale des jeunes allant à la rencontre des habitants du quartier Artois Champagne. | 1 |
| Contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités du centre social municipal Europe | Accompagner l'équipe du centre social dans l'organisation et la promotion des différentes actions et temps forts favorisant l'intégration des publics fragiles et isolés | 1 |
| Devenez City-Reporter | Contribuer à mettre en valeur les actions en faveur de la jeunesse Saint-Quentinoise par la réalisation et la diffusion de reportages vidéo ciblés CITY REPORTERS | 2 |

| | | |
|--|--|-----------|
| Accompagner les activités numériques dans les accueils de loisirs | Favoriser le développement d'activités liées au numérique au sein des accueils de loisirs de la Ville | 1 |
| Favoriser la médiation par les pairs en milieu scolaire | Contribuer au mieux-vivre ensemble dans les établissements scolaires et au développement de la citoyenneté en développant le projet de médiation par les pairs | 1 |
| Accompagner les publics dans les activités de la ludothèque | Accompagner l'équipe de la ludothèque dans l'organisation et la promotion des différentes actions visant à favoriser la pratique du jeu en famille | 1 |
| Contribuer à l'organisation d'actions favorisant le vivre-ensemble | Contribuer à la consolidation des liens sociaux et au développement des loisirs à destination des familles et des séniors. | 2 |
| Accompagner les habitants dans les démarches en ligne | Accompagner au mieux les citoyens dans les démarches administratives dématérialisées, faire le lien et faciliter l'usage des services numériques dans le cadre des espaces de solidarité 2.0 | 2 |
| Accompagner les plus petits dans la communication non verbale | Contribuer à développer la communication non verbale sur la base du langage signé au sein de la crèche collective de la Maison de la petite enfance. | 1 |
| Ambassadeur de la mobilité auprès de la Jeunesse | Sensibiliser et promouvoir auprès des jeunes l'engagement et les dispositifs favorisant la mobilité Européenne et internationale. | 1 |
| Ambassadeur des dispositifs jeunes | Contribuer à la promotion du Pôle Jeunesse auprès des jeunes, des parents et des partenaires. | 1 |
| Total | | 23 |

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres missions pourront venir compléter le dispositif par la suite. Conformément aux dispositions de la loi, un tutorat sera mis en place pour chaque jeune. Chaque mission sera rattachée à un tuteur qui aura pour rôle de préparer et accompagner le jeune dans le cadre de son engagement mais également dans la préparation de son projet d'avenir. Une formation civique et citoyenne ainsi qu'une formation au premier

secours (PSC1) sera assurée à chaque volontaire.

Au-delà de ses obligations, la Ville souhaite également fournir à chaque jeune un parcours de formation avec des temps de regroupement permettant aux volontaires de développer leur autonomie, leur confiance en eux mais aussi leur employabilité. Une mission de service civique ne pourra déboucher sur un emploi au sein de la collectivité.

Afin de mettre en œuvre l'engagement de service civique, la collectivité aura recours à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture, association tierce agréée par le biais d'une convention d'intermédiation.

Ce dispositif d'intermédiation revêt plusieurs avantages :

- L'accompagnement de la Ville dans la présentation des missions ainsi que la diffusion des offres de missions et le recrutement des volontaires ;
- La prise en charge de la contractualisation et des démarches administratives ;
- La prise en charge de la Formation Civique et Citoyenne ;
- Le tutorat général des volontaires ainsi que le soutien aux tuteurs de chaque mission ;
- La mise à disposition d'outils et de documentation afin de favoriser l'accompagnement de chaque jeune ;
- Les relations avec les interlocuteurs du service civique.

Le dispositif d'intermédiation n'a pas de coût pour la collectivité, l'association étant financée par l'État pour la réalisation de sa mission. L'indemnité de 107,58€ versée aux jeunes par la Ville se fera par l'intermédiaire de l'association qui refacture les montants à la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser la Ville à accueillir des jeunes en service civique dans la limite de 30 par an ;

2°) d'autoriser la Ville à utiliser le dispositif d'intermédiation avec une Fédération d'Education Populaire ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer avec cette association les conventions de mise à disposition des volontaires services civiques.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 27. Toujours politique jeunesse. Il s'agit cette fois-ci de notre délibération annuelle pour l'accueil de volontaires en service civique pour la ville de Saint-Quentin. C'est un dispositif qui fonctionne bien. Nous avons eu un renouvellement des équipes de suivi des jeunes et c'est vrai qu'ils ont pu bénéficier d'un très bon accompagnement. Alors forcément l'année qui vient de s'écouler pour les jeunes qui étaient en service civique n'a pas été de tout repos parce que les missions qui étaient prévues au départ n'ont

pas pu se faire. On leur a donc proposé de participer à nos opérations de solidarité auprès des personnes isolées. De participer parfois aux opérations du centre de vaccination et ça a été à la fois très riche pour eux, pour les bénéficiaires et pour nous puisque cela permettait d'avoir des contacts tout en préservant les conditions sanitaires. Nous souhaitons renouveler l'opération en accueillant jusqu'à une trentaine de jeunes volontaires avec des projets un petit peu nouveaux puisque l'on souhaite aussi innover en ce sens. On propose par exemple deux volontaires pour accompagner les commerçants vers la digitalisation dans le cadre de Saint-Quentin Commerce. Nous proposons aussi un volontaire pour accompagner les petits dans la communication par langue des signes à la Maison de la Petite Enfance. Un volontaire ambassadeur de la mobilité européenne et internationale auprès de la jeunesse « les jeunes parlent aux jeunes », ça marche bien comme ça et un volontaire ambassadeur des dispositifs « Jeune ». Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Je vous remercie. Alors faut-il rappeler que le statut de volontaires en service civique est un statut à part entière, ce n'est ni un salarié, ni un stagiaire, ni un bénévole. Et pourtant à quoi assiste-t-on souvent ? Trop souvent ? Et Saint-Quentin ne fait pas exception à de l'emploi déguisé en ce sens où les postes composés sont de vrais emplois parfois existants. Vous venez de citer alors la question du centre de vaccination, moi j'ai été me faire vacciner, l'accueil était parfait, et qui ai-je croisé là-bas ? J'ai croisé des agents de la Ville et j'y ai croisé aussi des services civiques qui faisait exactement, exactement, la même chose sauf qu'il y en a un qui va cotiser pour sa retraite et l'autre ne le fera pas. Alors moi, quand je lis la liste des postes que vous nous proposez, alors je vois « contribuer à l'accompagnement des publics dans les activités de la Manufacture, du Musée des Papillons, du Conservatoire » mais les agents qui sont là-bas ne font-ils déjà pas cela ? Bien sûr que oui. Et si le poste n'existe pas ? C'est que c'est bel et bien de vrais emplois qui sont proposés. Vous proposez un poste qui me semble super intéressant : celui d'accompagner les petits dans la communication non verbale. C'est formidable, mais ça n'en reste pas moins à mon sens un vrai emploi, et qui ne devrait pas être rémunéré 25 % en dessous du SMIC, le tout sans les cotisations sociales. Je vous le dis, je l'ai déjà dit, moi je ne peux pas cautionner l'emploi ultra-précaire. Aussi je voterai « contre ». A ces jeunes, ce sont des vrais emplois, avec des vrais salaires, avec des vraies cotisations qu'ils leur faut. Voilà.

Mme MACAREZ – Monsieur DUDEBOUT.

M. DUDEBOUT – Merci Madame le Maire. Encore une fois, Monsieur TOURNAY, on ne va être d'accord sur cette question. Quand on permet à des jeunes de s'inscrire dans un véritable parcours citoyen, quand on permet à des jeunes d'accompagner des personnes âgées à faire leurs démarches administratives, quand on permet à des jeunes justement d'apporter aussi leur pierre à l'édifice dans la gestion de la crise sanitaire en étant parties prenantes de la bonne tenue de l'organisation des centres de vaccination. Je ne suis pas du tout d'accord pour parler d'un emploi déguisé d'autant plus que si vous comparez, si vous regardez sur d'autres territoires, je vais prendre un exemple très précis : le centre de vaccination de Marle ce sont des bénévoles qui tiennent et qui permettent la bonne gestion du centre de vaccination et c'est comme ça sur beaucoup de territoires. Donc, c'est plutôt un avantage ici à Saint-Quentin et c'est une belle opportunité que l'on saisit et que l'on donne à ces jeunes et puis le meilleur des témoignages c'est celui des jeunes. Ce n'est pas pour rien que d'année en année, on a de plus en plus de jeunes qui nous sollicitent pour venir participer au dispositif de service civique et c'est comme un petit peu les bourses au permis de conduire, c'est tous ces engagements

citoyens qui ont permis aussi à ces jeunes de s'insérer dans une mission d'intérêt général. Moi j'y vois beaucoup plus de vertus qu'autre chose, donc encore une fois il faut plébisciter ce genre d'organisation.

Mme MACAREZ - Au travers des parcours de jeunes « service civique » que l'on a vus notamment cette année, on se rend compte que dans la grande majorité des cas, il s'agit de jeunes qui ont besoin d'un accompagnement un peu « plus, plus, plus ». Parce qu'ils ne savent pas trop quelles études ils ont envie de reprendre, par exemple là, on a deux « décrocheurs ». Je trouve que c'est toujours extrêmement intéressant si je prends l'exemple de ces deux décrocheurs. Qu'est-ce qui pouvait être proposé à ces enfants-là et à leurs parents sur le territoire autre qu'un dispositif où l'on va prendre le temps de cette remise en confiance, de l'autonomie, d'un accueil bienveillant ? Sur la plupart des cas on rencontre des situations de solidarité qui sont très importantes en terme de vécu. En ce qui concerne ces mineurs décrocheurs, on en a un qui a déjà signé une convention avec un lycée pour une reprise d'étude. Je trouve que redonner confiance c'est très important dans les parcours. Il n'y a pas toujours des parcours aussi linéaires que cela et il y a des moments où un certain nombre de personnes ont besoin de cet accompagnement et nous on fait aussi de belles rencontres aussi au travers de ces services civiques. Il y a plein de choses intéressantes, après les services civiques, il y a des jeunes qui sont embauchés, il y en a qui partent à l'étranger, il y en a qui restent ici et qui trouvent un emploi. Pas une histoire n'est la même mais elles sont toujours extrêmement enrichissantes. Je vous remercie. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 3 voix contre et 1 abstention adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Délibération 28

ADMINISTRATION GENERALE

Avenant n°6 à la convention relative à la mise en place de services communs.

Rapporteur : Mme le Maire

En vue de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération, la Ville, le CCAS, le SIAD et l'OTC, ont conclu une convention relative à la mise en place de services communs.

Afin de tenir compte des nouvelles évolutions structurelles indispensables au fonctionnement des collectivités, il est apparu nécessaire de créer deux services communs à compter du 1er septembre 2021 :

Le « Pôle Accueil » rattaché à la Direction de la Relation aux Usagers

Le service « Evaluation des Politiques Publiques » rattaché à la Direction Générale des Services.

Par ailleurs, le service commun « Pôle Administratif et Financier » anciennement rattaché à la Direction des Equipement Communaux et Communautaires est désormais rattaché à la Direction Générale Adjointe des Services Techniques (mutualisation ascendante).

De même, un Pôle Prévention des Risques est intégré au sein du service commun « Direction des Equipement Communaux et Communautaires » sans entrer dans le champ de la mutualisation.

Aussi, le service commun « Direction de l'Information aux Populations et de la Promotion du Territoire » se nomme désormais « Service de l'Information aux Habitants ».

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 28. Avenant à la convention relative à la mise en place de services communs. On est sur la troisième étape de la mise en commun des services entre la Ville et l'Agglomération et cette fois-ci sur les services aux usagers. Avez-vous des questions ? Pas de question. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenue(s) : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 29

ADMINISTRATION GENERALE

Avenant n°6 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.

Rapporteur : Mme le Maire

Afin de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin ont conclu une convention relative à la mise à disposition partielle d'agents.

L'avenant n°6 ci-annexé modifie l'article 1 en prévoyant les mises à disposition partielles de la Ville vers la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois suivantes :

Direction de la Relation aux Usagers :

- le directeur de la Relation aux Usagers
- l'assistante de direction

Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports :

- le directeur de la Culture, de l'Animation et des Sports
- l'assistante de direction
- le responsable du Pôle Sports
- le responsable du service Equipements et Relations avec les Acteurs Sportifs

Direction de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations :

- le directeur de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations
- le responsable du Guichet des Associations
- 5 agents du Guichet des Associations
- l'agent en charge du service Evènements

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT à signer les avenants et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

*

Mme MACAREZ – Avenant numéro 6 à la convention de mise à disposition partielle d'agents entre la Communauté d'Agglomération et la ville de Saint-Quentin. Il s'agit d'agents qui travaillent en partie pour une collectivité et aussi pour l'autre. Il s'agit d'avoir les documents juridiques qui vont bien. Avez-vous des questions ? Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Arrivée de M. Xavier BERTRAND

Délibération 30

PERSONNEL

Modalités d'utilisation des véhicules municipaux du parc automobile.

Rapporteur : Mme le Maire

L'article L2123-18-1-1 du CGCT créé par l'article 34 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, stipule que selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Ce principe s'applique principalement pour les véhicules de fonction mais est aussi retenu pour les véhicules dits de service.

Afin de remplir au mieux les missions de service public et en fonction des besoins exprimés y compris les astreintes autorisées dans certains services, la collectivité permet l'utilisation des véhicules de service nécessaires pour les déplacements professionnels, dans le cadre du temps de travail.

La collectivité décide en outre de permettre cette utilisation pour le trajet domicile/travail quand certaines conditions sont réunies, liées aux fonctions exercées et aux nécessités du service.

Cette pratique est formalisée par une Autorisation de Remisage à Domicile pour les fonctions suivantes :

- les membres de la Direction Générale (le DGS et les DGA),
- les agents en situation d'astreinte,
- de manière expresse et ponctuelle, en cas de dépassement des horaires normaux de travail et à condition que le trajet travail/domicile soit le prolongement normal du service.

L'ensemble de ces modalités est précisé dans le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser la pratique du remisage à domicile dans les conditions mentionnées au présent rapport,

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 30. Modalités d'utilisation des véhicules municipaux du parc automobile. Il s'agit d'approuver le règlement d'utilisation fixant les droits et les devoirs des personnes qui utilisent des véhicules dans la collectivité. Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Alors c'est vrai que c'est un sujet important le parc automobile municipal et son usage. Le règlement intérieur est très classique il reprend les principes de bonne conduite au volant dans tous les sens du terme, le code de la route et cætera. Plusieurs points importants que je veux noter : le premier point l'article numéro 7 « l'utilisation d'un véhicule de service doit répondre aux seuls besoins du service ». Ça c'est très important et c'est vrai que parfois quand nos concitoyens voient des véhicules de la Ville ou de la Com d'Agglo garés sur les parkings de supermarchés, etcætera, on nous l'a rapporté, on est en droit de se poser la question. Nous vous invitons à la vigilance sur le respect de cet article numéro 7 en particulier. Et puis permettez-moi, de la façon la plus transparente et équitable pour les agents comme pour les cadres. Le deuxième point « les véhicules d'astreintes » c'est vrai que les véhicules du parc intercommunal qui sont utilisés pour les astreintes sont clairement identifiés comme tel au moyen d'une grande étiquette rouge c'est bien et c'est transparent pour nos concitoyens. Je ne sais pas si c'est également le cas pour les véhicules de la Ville, si ce n'est pas le cas, nous vous le proposons. Le troisième et dernier point « les modes de déplacements alternatifs ». C'est vrai qu'on veut tous faire de Saint-Quentin une ville plus verte, mettre en avant les moyens de transports alternatifs : vélo, trottinette, etcætera. Promouvoir l'exercice physique, lutter contre la sédentarité. C'est vrai qu'on veut tous sortir du « tout bagnole » dans une ville qui ne l'est que trop, mais pour parvenir à cet objectif il faut envoyer un signal fort à nos concitoyens, promouvoir l'usage du vélo notamment chaque fois que c'est possible. Je crois savoir que l'intercommunalité dispose d'un parc cycliste pour les employés intercommunaux. Est-ce également le cas pour la Ville ? Nous voterons « pour ». Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Merci ça va rejoindre la fin d'intervention de Monsieur ANETTE concernant les alternatives de déplacement est-ce que l'on encourage l'utilisation du vélo pour nos agents à Saint-Quentin ?

Mme MACAREZ - Merci de vos remarques. Sur les véhicules d'astreinte, il est possible qu'à un moment donné, ça n'a pas encore été discuté, que l'on ait des astreintes aussi en commun. On verra comment cela peut s'écrire sur un certain nombre de sujets. Il y a des sujets qui sont de compétences propres et sur un territoire élargi et d'autres un petit peu moins donc on le regardera à ce moment-là. Sur d'autres moyens de transports, on peut rappeler qu'un certain

nombre de véhicules utilisent soit autre chose que du gasoil soit qui sont des véhicules électriques. Il y a effectivement un parc, de vélos électriques qui sont utilisables par un certain nombre d'agents. C'est bien confirmé, par la Direction des Ressources Humaines, il y en a 6. Pour un certain nombre d'agents, il y a aussi l'utilisation des transports en commun puisqu'il ne faut pas oublier que le premier mode de transport qui est utile est aussi le réseau de bus. Nous avons d'ailleurs même au-delà de cela pour les entreprises locales avec une bonne utilisation du DÉCLIC PRO. Je pense à des agents qui travaillent au centre hospitalier, en horaire décalé, et qui bénéficient de ces moyens de transports collectifs. Merci. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 31

PERSONNEL

**Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.
Rapporteur : Mme le Maire**

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié est transposable à la fonction publique territoriale.

Il est proposé de l'instaurer pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, suite à l'avis du comité technique du 10 juin dernier.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

Le RIFSEEP pourra être servi aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels, selon les conditions générales fixées par la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2019 portant mise en œuvre du RIFSEEP.

S'agissant de l'IFSE, les agents du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales sont répartis en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles ils peuvent être exposés, selon le tableau suivant :

| Cadre d'emplois | Groupe de fonctions | IFSE |
|------------------------------|---|----------|
| Puéricultrices territoriales | Groupe 1 Direction d'équipement – poste de coordination et encadrement à forte expertise | 19 480 € |
| | Groupe 2 Toutes les autres fonctions | 15 300 € |

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 31. Il s'agit d'approuver la mise en place de ce qu'on appelle le RIFSEEP. Ce sont des sujétions, expertises, engagements professionnels, tout un tas de sigles et cela concerne le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales. Avez-vous des questions ? Non. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 32

PERSONNEL

Ecole municipale d'arts Maurice Quentin de La Tour - Création d'emplois de vacataire. Rapporteur : Mme le Maire

Certaines disciplines artistiques proposées à l'école municipale d'arts Maurice-Quentin de La Tour peuvent nécessiter le concours ponctuel de modèles vivants.

Il est dès lors nécessaire de créer trois emplois de vacataire pour l'exercice de cette mission, du 1^{er} septembre 2021 au 7 juillet 2022.

Le taux horaire brut de rémunération serait fixé à 21,47€.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la création des emplois vacataires dans les conditions mentionnées au présent rapport, étant entendu que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 32. C'est notre délibération phare une fois par an. Il s'agit des modèles vivants vacataires pour l'école de dessin. Cette fois-ci on nous en demande 3. Avez-vous des remarques ou des questions ? Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Alors première question et sans surprise, s'agit-il de modèles, vivants, nus ? Parce que j'imagine que oui et c'est vrai que la dernière fois je me suis fait un petit peu avoir par cette délibération. Je n'imaginai même pas que cela existait, tout simplement. S'il s'agit de modèles vivants nus, vous venez de me le confirmer c'est vrai que la rédaction du rapport est un petit peu plus pudique que le sujet néanmoins je réitère ma proposition que je vous ai faite la dernière fois, nous pensons que faire appel à la population générale sur la base du bénévolat et du volontariat serait une bonne chose, un moyen de promouvoir l'art, de participer à le rendre accessible à tous et en plus de faire des économies dans le même temps même si ce sont de faibles sommes, il n'y a pas de petites économies en ce moment, nous le pensons. Et vous savez dans la population générale vous avez beaucoup de gens qui sont tout à fait naturistes, tout à fait nudistes, il y a aucune difficulté avec ça et d'ailleurs vous avez de la chance parce que j'ai un ami qui, à titre bénévole, est prêt à s'investir dans ce domaine-là. Donc je vous le propose. Je vous remercie beaucoup et nous nous abstiendrons.

Mme MACAREZ -Je vais laisser la parole à Marie-Laurence MAÎTRE. Ce n'est pas que je ne connais pas bien le sujet mais je ne l'ai pas approfondi. Marie-Laurence.

Mme MAÎTRE- Je vous remercie Madame le Maire. Quant à proposer cela à la population sachez que ça a déjà été le cas et ça a déjà été fait. Si la population ne répond pas sur ce genre

de proposition, en revanche elle est très participative quant à participer justement à du théâtre puisque c'est en partant d'une demande comme celle-là, de participation à l'art, que la population s'est manifestée pour que nous montons un projet autour du théâtre et je vous en parlais d'ailleurs tout à l'heure. Donc voilà la réponse à la question. Maintenant je remercie beaucoup Monsieur ANETTE de sa proposition.

Mme MACAREZ -Vous vous donnerez les coordonnées hors séance. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Délibération 33

PERSONNEL

Besoins saisonniers ou occasionnels.

Rapporteur : Mme le Maire

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Pour la Direction de la Culture et de l'Animation :

Afin d'assurer l'accueil, l'orientation et la surveillance des publics au Musée des Papillons, il est nécessaire de créer 3 emplois d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2021.

Pour permettre l'organisation d'animations pendant les vacances d'été sur la place de l'Hôtel de Ville, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

- 13 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 3 heures pour la préparation le 2 juillet 2021 puis à raison de 10 heures hebdomadaires pour la période du 3 au 25 juillet 2021, afin d'exercer les fonctions d'animateur ;

- 13 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 3 heures pour la préparation le 23 juillet 2021 puis 10 heures hebdomadaires pour la période du 26 juillet au 15 août 2021, afin d'exercer les fonctions d'animateur ;

- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet afin d'exercer les fonctions de responsable sur la période du 1^{er} juillet au 15 août 2021 ;

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires afin d'exercer les fonctions d'agent d'entretien, sur la période du 3 juillet au 15 août 2021 ;

En outre, afin de permettre l'organisation d'animations pendant les vacances d'été sur la plage de l'Etang d'Isle, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

- 6 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 3 heures pour la préparation le 2 juillet 2021 puis 10 heures hebdomadaires pour la période du 3 juillet au 1^{er} août 2021, afin d'exercer les fonctions d'animateur ;

- 6 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 3 heures pour la préparation le 23 juillet 2021 puis 10 heures hebdomadaires pour la période du 2 au 29 août 2021, afin d'exercer les fonctions d'animateur ;

- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet afin d'exercer les fonctions de responsable sur la période du 1^{er} juillet au 29 août 2021 ;

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires afin d'exercer les fonctions d'agent d'entretien, sur la période du 3 juillet au 29 août 2021 ;

- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires afin d'exercer les fonctions de dunier, sur la période du 3 juillet au 29 août 2021 ;

Pour la Direction de la Participation Citoyenne :

Dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) organisés dans les 3 centres sociaux municipaux durant les vacances scolaires ainsi que pour les séjours vacances, plusieurs postes doivent être créés :

- 25 emplois d'adjoint d'animation à temps complet, le 3 juillet 2021 pour la préparation, puis du 7 au 30 juillet 2021 et du 2 au 20 août 2021 ;

- 15 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 23 heures hebdomadaires, le 3 juillet 2021 pour la préparation, puis du 7 au 30 juillet 2021 et du 2 au 20 août 2021 ;

- 7 emplois d'adjoint d'animation à temps complet pour un séjour du 19 au 24 juillet 2021 ;

- 6 emplois d'adjoint d'animation à temps complet pour un séjour entre le 2 et le 27 août 2021, en fonction des dates qui seront fournies par le prestataire du séjour ;

- 32 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 23 heures hebdomadaires, les 16 et 18 octobre 2021 pour la préparation, puis du 18 au 22 octobre 2021 ainsi que du 25 au 29 octobre 2021 ;

- 32 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 23 heures hebdomadaires, les 18 et 20 décembre 2021 pour la préparation, puis du 20 au 23 décembre 2021 ainsi que du 27 au 30 décembre 2021 ;

Dans le cadre de l'encadrement des animations ACM organisées les mercredis, les samedis ainsi que l'encadrement d'animations en direction des enfants, adolescents et familles, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, plusieurs postes doivent être créés :

- 20 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 5 heures hebdomadaires, sur la période du 6 septembre au 17 décembre 2021 ;

Pour la Direction de l'Education, la Petite Enfance et la Jeunesse :

Dans le cadre des ACM organisés pour les vacances d'été, plusieurs postes doivent être créés :

- 16 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 2 heures le samedi 10 juillet 2021 pour la préparation, puis à temps complet du 12 au 30 juillet 2021 ;

- 18 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 2 heures le samedi 31 juillet 2021 pour la préparation, puis à temps complet du 2 au 27 août 2021.

Pour la Direction de l'Animation, des Sports et de la Vie Associative :

- 2 emplois d'adjoint technique, sur la période du 1^{er} juillet au 15 septembre 2021, afin d'assurer le gardiennage du site de l'Auberge de la Jeunesse ;

- 1 emploi d'adjoint technique sur la période du 1^{er} juillet au 15 septembre 2021, afin d'assurer les fonctions d'agent polyvalent sur le site de l'Auberge de la Jeunesse ;

En outre, afin de permettre le bon fonctionnement du centre de vaccination sis au Palais des Sports, il convient de créer les emplois suivants :

- 22 emplois d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2021 ;

L'ensemble de ces emplois est rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la création des emplois mentionnés au présent rapport, étant entendu que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 33. Besoins occasionnels ou saisonniers. Il s'agit de pouvoir organiser toutes nos activités, notamment nos activités d'été, pour différentes directions : direction la culture, direction de la participation citoyenne, de façon à pouvoir mettre en place tout l'été de loisirs à Saint-Quentin. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – C'est une question que j'ai déjà eu l'occasion de poser l'année dernière aussi. Est-ce que ce ne serait pas l'occasion de pérenniser des emplois plutôt que de prendre des vacataires et des saisonniers ? On a beaucoup de personnes qui cherchent du travail.

Mme MACAREZ – Évidemment, à chaque fois qu'on le peut, on travaille à mettre en place des temps plein. Il y a un très gros travail qui a été mené à la Direction de l'Éducation pour faire en sorte que, plutôt que d'avoir un petit nombre d'heures, à chaque fois que possible, on essaie de constituer des temps pleins. Il y a eu un très gros travail de déprécarisation de personnel qui étaient des personnels vacataires donc ça, ça a été mené. Là, on parle bien des activités qui sont les activités d'été ou pour lesquelles nous n'avons pas de besoins permanents, puisque c'est comme ça que les choses se règlent. Dans ces activités d'été, on peut tout à fait avoir des personnes à la recherche d'un emploi pour un temps temporaire auprès de nous ou des jeunes qui vont bénéficier d'un job d'été, de premières expériences, et pour nous c'est important également de pouvoir les accompagner. Sur la typologie des activités, ça va démarrer dès le week-end prochain. Sur la place de l'hôtel de ville, avec un City Park. On ne pouvait pas reconstituer la plage puisque le sable ramené sur la place de l'Hôtel de Ville et les conditions sanitaires ce n'était pas simple, mais on a proposé un nouveau programme avec de la glisse, des balades miroir, du labyrinthe, des terrains de pétanque et de mëlky, des zones de détente, de l'escalade pour les plus de 4 ans. Nous aurons sur la plage d'Isle, une bonne nouvelle d'abord, c'est que la baignade est autorisée suite à un certain nombre d'investigations et de travaux, qui ont pu être menés soit par des privés soit par les pouvoirs publics. Nous allons aussi proposer et ça c'est formidable, avec 16 clubs sportifs des activités dans tous les quartiers, en pied d'immeuble, pendant tout l'été. Ça démarrera vers le 12 juillet, le programme va être adressé aux habitants. Également les expositions que vous connaissez, qui ont déjà été inaugurées il y a quelques semaines. Tous ces emplois vont nous aider à mettre en place ces activités. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 34

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : Mme le Maire

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 emploi d'animateur territorial pour exercer les fonctions de responsable du pôle éducation par le sport.

Sous la responsabilité du directeur des Sports et de la Vie Associative, il aura, notamment, pour mission de participer à la définition des orientations stratégiques en matière de politique sportive, coordonner et conduire les projets sportifs, effectuer l'encadrement du pôle et gérer les moyens administratifs, logistiques et financiers du pôle.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des animateurs territoriaux. Diplômé de l'enseignement supérieur, le candidat retenu devra posséder une très bonne connaissance du domaine sportif, communal et associatif ainsi que des réglementations afférentes au domaine sportif.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 372 et 597 (grille d'animateur) et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'animateur.

- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe territorial à temps non complet à raison de 13 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de professeur de dessin et peinture.

- 1 emploi de puéricultrice de classe normale pour exercer les fonctions de coordinateur et référent EAJE santé/inclusion.

Par ailleurs, la prise en compte des heures complémentaires liées à des besoins permanents au sein de la Direction de l'Education, la Petite Enfance et la Jeunesse nécessite la création des emplois suivants, :

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28 heures 15 hebdomadaires.
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26 heures 15 hebdomadaires.
- 3 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24 heures 15 hebdomadaires.
- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires.
- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 21 heures 30 hebdomadaires.
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures 30 hebdomadaires.
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures 45 hebdomadaires.
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 19 heures 30 hebdomadaires.
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 23 heures 15 hebdomadaires.
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.
- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 14 heures 15 hebdomadaires.
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 12 heures 45 hebdomadaires.
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 12 heures 30 hebdomadaires
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 21 heures 15 hebdomadaires.

- 3 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 16 heures 15 hebdomadaires.

- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 15 heures 30 hebdomadaires.

- 7 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 13 heures 15 hebdomadaires.

- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 12 heures 15 hebdomadaires.

- 5 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10 heures 45 hebdomadaires.

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 9 heures 30 hebdomadaires.

Les emplois précédemment occupés par les agents concernés seront supprimés lors d'une prochaine séance du conseil, après avis du comité technique compétent.

En outre, suite à l'avis favorable émis par le comité technique du 10 juin 2021, il convient de supprimer les emplois suivants, en lien avec les transferts de personnels effectués dans le cadre de l'acte 2 de la mutualisation :

- 4 emplois d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 5 emplois d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 8 emplois d'adjoint administratif
- 2 emplois de rédacteur
- 4 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 3 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2 emplois d'attaché
- 1 emploi d'attaché principal
- 1 emploi de directeur territorial

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 34. Modification du tableau des effectifs. Il s'agit de la création de 3 emplois pour faire face à l'évolution des besoins des services. Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 35

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu au Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.

Rapporteur : Mme le Maire

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal.

*

Mme MACAREZ -Rapport numéro 35. Compte-rendu du conseil municipal des opérations que j'ai pu effectuer en vertu de ma délégation. Avez-vous des points d'attention sur ce rapport ? Non il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 37 voix pour et 7 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

J'ai reçu trois questions orales. Qu'est-ce qu'il y a ? Il y des supporters de l'équipe de France ? Allez, on est dans les temps. Je vais écouter d'abord Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Les conseillers municipaux sont tous, nous pensons, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, des représentants des Saint-Quentinois dans toutes leurs diversités politiques. Nous déplorons que l'opposition ne soit pas représentée lors des commémorations officielles. Nous vous proposons de l'instaurer. C'est vrai que la crise sanitaire se prête peu à cet exercice mais inviter un représentant de chaque sensibilité politique d'opposition à savoir 3 personnes au total au plus, nous le proposons, nous semble raisonnable. Deux raisons majeures motivent cette présente question : première raison, c'est le

souhait de beaucoup de nos concitoyens qui s'étonnent de l'absence des élus de l'opposition. La deuxième raison, j'ai pour ma part été désagréablement surpris que l'opposition n'ait ni été invitée, ni même avisée de l'hommage rendu par la Ville à Samuel PATY en octobre dernier. Nous pensons qu'il aurait été intéressant que toutes les sensibilités politiques soient représentées ensemble face à la barbarie islamiste. Est-il possible que l'opposition soit représentée en toutes circonstances durant les manifestations et commémorations officielles impulsées par la municipalité. Je vous remercie beaucoup.

Mme MACAREZ - Merci Monsieur Annette. Ici, particulièrement, toute l'équipe et moi-même, sommes très attachés à la courtoisie républicaine. Bien entendu, les manifestations officielles en temps normal sont ouvertes à tous les élus, à tous nos concitoyens aussi qui le souhaitent, tous les conseillers municipaux sans distinction. Ce qui s'est passé depuis que vous êtes élu conseiller municipal, comme un certain nombre de nos collègues, c'est qu'il y a eu très peu de manifestations puisqu'elles étaient tout simplement interdites et même pour les commémorations que nous avons vécues avec Alexis GRANDIN, on avait un seul porte-drapeau. On s'est retrouvés à trois, quatre, cinq sur des commémorations. La limite été fixée à 6 donc c'est vrai que c'était une période particulière. Bien entendu, à partir du moment où les activités reprennent, l'information est diffusée à tous ceux qui le souhaitent. D'ailleurs je voulais souligner que chacun, ici, est destinataire des communiqués de presse que nous avons pu faire chaque semaine pour faire le point sur la situation sanitaire et dans lesquels il y avait toute une série d'informations relatives à la vie quotidienne ou à des événements quand il était possible d'organiser des événements. Sur l'hommage à Samuel PATY, j'entends ce que vous nous dites. Cela étant, c'était un hommage national qui il me semble, a été rendu à peu près de la même façon sur tous les territoires et sur les mêmes horaires, puisque ça avait été une demande également relayée par la presse nationale. Nous l'avions annoncé rapidement puisqu'évidemment, quand c'est un événement exceptionnel, ça se fait sur les réseaux, mais donc soyez rassuré à partir du moment où la vie reprend eh bien les informations circulent tout à fait bien merci.

J'ai reçu également une question de Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Voici la question que vous avez reçue. Donc vous avez évoqué pendant ce conseil municipal les travaux pour la requalification de la rue de Paris qui ont commencé le lundi 21 juin 2021. Pour cette journée de la Fête de la Musique, les gammes choisies par la Mairie sont celles des tronçonneuses qui ont coupé 30 tilleuls de la rue de Paris entre le giratoire d'Oestres et la rue Debeney soit environ 300 m. Dans l'information grand public mise sur les réseaux sociaux, vous nous avez dit que cette requalification de la rue de Paris, sur la partie précédente indiquée, va se dérouler du 21 juin au mois de novembre 2021, soit 6 mois. Trois objectifs programmés selon vous pour un coût de 550 000 € TTC. Je cite : l'assainissement avec la réhabilitation du réseau d'eaux usées, des travaux pour les eaux pluviales, le renouvellement du patrimoine arboré avec abattage d'arbres, création d'espaces verts, d'effacement des réseaux aériens électriques et Télécom. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas eu de temps perdu, dès mardi, les 30 tilleuls étaient coupés. Y a-t-il eu urgence à les couper ? Étaient-ils dangereux ? Menaçaient-ils de tomber sur la chaussée ? Un empressement étonnant. A ce rythme, les travaux seront finis avant novembre pour ensuite couper d'autres tilleuls sur une autre partie de la rue de Paris. Aussi, au sujet des arbres coupés, on peut supposer qu'il y a eu un diagnostic pour justifier cet abattage. Serait-il opportun qu'il soit rendu public ? Nous le pensons. Quels ont été les scénarii étudiés pour

cette requalification de la rue de Paris ? Je suppose qu'il y a eu au moins une hypothèse avec laquelle ces arbres pouvaient être conservés. Serait-il opportun aussi de les communiquer ? Le patrimoine arboré de notre ville ne concerne pas seulement les riverains de la rue de Paris mais aussi tous les habitants de Saint-Quentin. C'est notre patrimoine commun. Une fois encore, vous agissez sans concertation, sans dialogue, sans tenir compte de l'urgence climatique alors qu'il y a quelques mois vous proposiez à l'Assemblée de signer la déclaration d'Edimbourg. C'est un peu un double langage et de notre part hélas, nous commençons à en avoir l'habitude.

Mme MACAREZ - Madame DUJANCOURT. Je pense que vous nous connaissez un petit peu et que vous exagérez quelque peu. Dans vos propos, je regrette particulièrement le ton que vous empruntez, les mots qui sont choisis, qui sont volontairement désagréables, sans connaissance du fond du sujet, avec des jugements de valeurs, des conclusions, des conclusions rapides. Qu'est-ce qu'on a envie de faire, le matin quand on se lève ? C'est de s'empresser de prendre des grues pour enlever les arbres ? Franchement, franchement... Est-ce que c'est sérieux et raisonnable ? Vous savez, quand on est dans l'opposition, on peut être respectueux, on peut être constructif aussi dans les prises de parole. D'ailleurs, les résultats d'hier montrent également, malgré l'abstention, la confiance dans l'équipe municipale, et particulièrement sur le secteur de la rue de Paris puisque je le rappelle il y a la majorité absolue dans tous les bureaux de vote. Qu'est-ce qu'on veut pour nos habitants ? D'abord assurer leur sécurité. Vous croyez que l'on abat des arbres comme ça pour se faire plaisir ? Si vous nous aviez posé la question gentiment, je vous aurais répondu que tout simplement il y a un réseau de gaz qui passe en dessous. Et que GRDF nous a demandé, d'ailleurs ils ont commencé les travaux assez rapidement, de réaliser ces travaux pour assurer la sécurité de nos concitoyens. La sécurité de nos concitoyens sur le gaz ça ne me fait pas rire. Il y a suffisamment d'événements dramatiques à Saint-Quentin pour que, quand on a une alerte comme ça, on la prenne au sérieux. Deuxième raison, mais celle-là suffisait déjà, la sécurité de nos concitoyens c'était déjà beaucoup. Deuxième raison je crois que vous êtes une personne à mobilité réduite. La rue de Paris, sur certains secteurs, avec les racines des arbres, pour les emprunter, ce n'est quand même pas si évident. Cela faisait une deuxième raison. Vous nous faites des leçons sur les questions d'écologie, sur le fait qu'on abatrait des arbres que l'on ne replanterait pas. On n'a pas de leçon à recevoir sur la question des arbres. Regardez dans Saint-Quentin ces dernières années toutes les plantations qui ont pu être faites : place du 8 octobre, sur les Champs-Élysées, avenue de la République, sur les zones d'activités. Allez vous balader au parc des autoroutes, vous verrez les arbres zone du bois de la Choque également. Nous venons de répondre à des appels à projets avec la Région, pour la Ville et pour l'Agglo sur le plan « un million d'arbres » et nous avons planté 56 arbres d'octobre 2020 à avril 2021. Après, vous nous faites des leçons de « on n'a pas discuté avec les habitants ». Non c'est vrai on ne le fait jamais. On ne prend jamais la peine de voir les habitants, d'aller faire parfois du porte-à-porte et d'aller les rencontrer parce que justement ce sont des sujets sérieux. Thomas DUDEBOUT avait déjà dans le courant de l'année 2020, avant les élections municipales, discuté de ces sujets avec le conseil de quartier. Il est allé avec Lionel JOSSE, plus récemment donner de l'information en porte-à-porte. Nous avons pris aussi le bus France Service une soirée, pour faire une permanence sur les questions qui pouvaient être posées et on retourne au mois de juillet à nouveau converser avec les habitants. Donc, le procès aussi sur « on en a parlé avec personne » c'est quand même un petit peu compliqué pour nous. Maintenant, qu'est-ce qui va se passer rue de Paris ? On va replanter. On replantera globalement autant d'arbres, avec des essences plus variées, parce que c'est

important aussi la diversité sur l'ensemble de la Ville. Ils ne seront pas tous au même endroit, rue de Paris, nous en aurons beaucoup mais pour les mêmes problématiques à la fois de réseau, de visibilité ils ne seront pas tous au même endroit. Mais globalement, sur le quartier, on en replantera autant. Et puis, je voudrais aussi vous dire quelque chose, vous savez les courriers que je reçois parfois c'est « Est-ce que vous pouvez élaguer ? » Est-ce que vous pouvez enlever l'arbre parce que ça assombrit mon intérieur, parce que je ne peux pas me garer à cet endroit-là. » Donc c'est ça aussi la réalité du quotidien. Alors la prochaine fois, je vous encouragerai quand même à avoir un ton un peu plus agréable pour que l'on puisse échanger dans un cadre qui me paraît plus approprié pour un conseil municipal.

Monsieur CALON.

M. CALON - Merci Madame le Maire. Saint-Quentin est une ville chargée d'histoire à tel point qu'elle a reçu en 2006 le label « Ville d'art et d'histoire ». La municipalité défend avec raison le patrimoine art déco de la ville de Saint-Quentin et le valorise. Mais peut-on en dire autant sur le patrimoine en général ? Notre ville a subi les outrages du temps et des guerres si bien que peu d'édifices antérieurs au 19ème siècle nous sont parvenus. Notre devoir est donc de préserver ce patrimoine exceptionnel pour le transmettre aux générations futures. Au numéro 44 de la rue d'Isle se trouve un bâtiment datant de 1737 dont l'intérieur est de style Louis XV. Vous avez délivré un permis à CLESENCE portant le numéro PC 00 2 691 20W 00 75 en date du 18 mai 2021 dans le but de construire des logements sociaux. Si nous avons besoin de ce type de logements, doit-on pour effacer les histoires de notre Ville ? Il existe de nombreuses friches sur lesquelles construire ces logements. Nous ne comprenons pas pourquoi ce qui n'a pas été détruit par les bombes puisse être détruit par CLESENCE. Rappelons que le château de la Pilule dont la démolition avait été approuvée par votre prédécesseur a pu être sauvé grâce à la mobilisation d'une association de citoyens. Madame le Maire, pouvez-vous faire annuler ce permis ? Merci.

Mme MACAREZ - Merci Monsieur CALON. C'est vrai, j'ai été étonnée de la nature de votre question puisque sur l'opération dont il est question, il ne s'agit pas d'une destruction du tout, il s'agit d'une réhabilitation d'un ensemble de haute qualité, par un architecte local, par une société locale, dans toutes les règles de l'art, validée d'ailleurs par l'Architecte des Bâtiments de France qui a demandé des prescriptions qui étaient des prescriptions bienvenues. Ce bâtiment principal ne sera donc pas détruit, mais sera rénové, pour accueillir 9 logements, et pour laquelle un permis de construire a été délivré. La rénovation du patrimoine sera refaite à l'identique et je peux vous apporter un certain nombre d'éléments. Les menuiseries sur la rue d'Isle seront en bois selon la volonté de l'architecte des Bâtiments de France, la seule prescription de l'ABF est de mettre des crochets noirs au lieu de crochets en inox sur le toit. La rénovation énergétique de haut niveau sera réalisée avec une certification à atteindre et il y aura également un confort acoustique entre les logements puisque c'est très important également pour la vie ensuite quand on arrive. Il y a des cheminées en intérieur qui n'ont pas de caractère particulier qui seront déposées mais préservées, de même que le garde-corps de l'escalier qui est à l'intérieur sera également conservé. C'est important, c'est un projet d'1 million d'euros. Nous nous battons depuis plusieurs années pour combattre la vacance dans un certain nombre de lieux, il y a beaucoup de projets qui vont partir. Notre opération programmée d'amélioration de l'habitat en centre-ville fonctionne bien et cette action est l'illustration parfaite d'une opération qui va bien se dérouler. Cofinancée par Action Logement pour y mettre des actifs, sur du logement intermédiaire. Donc nous ne sommes pas

là non plus sur la typologie que vous avez pu indiquer. Un autre élément assez intéressant aussi : l'activité dans le domaine des travaux et de l'artisanat est très intense puisque pour tout le début de l'année 2021, sur la prime RENOVE, sur 4 mois, nous avons eu 197 logements soutenus pour un total de 1,58 million d'euros sur les 39 communes de la Communauté d'Agglomération. Alors oui, on va poursuivre cette opération qui est une opération de réhabilitation. Je vous remercie.

Le conseil municipal est ainsi achevé. A ceux qui me le demandaient, ils ont le temps de rentrer chez eux. Je vous souhaite une bonne soirée et la victoire de l'équipe de France. Merci.